
Les revenus et le patrimoine des ménages

Édition 2014



Coordination Cédric Houdré, Juliette Ponceau

Contribution *Insee :*
Séverine Arnault, Simon Beck, Marie-Émilie Clerc,
Sébastien Durier, Philippe Gallot, Bertrand Garbinti,
Cédric Houdré, Michel Huwer, Pierre Lamarche,
Alain Larmat, Ronan Mahieu, Nathalie Missègue,
Jean-Louis Pan Ké Shon, Juliette Ponceau, Marie Zergat Bonnin

ENS Cachan :
Guillaume Simon

Directeur de la publication Jean-Luc Tavernier

Directeur de la collection Stéphane Tagnani

Rédaction Anne-Catherine Morin, Sophie Planson, Jean-Philippe Rathle,
Stéphane Tagnani

Composition Ineiaki Global Design

Couverture **Coordination**
Sophie Planson

Conception et réalisation
Ineiaki Global Design

Éditeur Institut national de la statistique et des études économiques
18, boulevard Adolphe-Pinard 75675 PARIS CEDEX 14
www.insee.fr

© Insee 2014 « Reproduction partielle autorisée sous réserve
de la mention de la source et de l'auteur ».

Avertissement

Les sites Internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Édition
2014

Les revenus et le patrimoine des ménages

Vue d'ensemble

Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2011	9
---	---

Dossier

Qui épargne ? Qui désépargne ?	25
Les facteurs qui protègent de la pauvreté n'aident pas forcément à en sortir	39

Fiches thématiques

1. Revenus

1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale	52
1.2 RDB - comparaison internationale	54
1.3 Revenu disponible des ménages	56
1.4 Niveau de vie des personnes	58
1.5 Niveau de vie des personnes incluant les loyers imputés aux propriétaires	60
1.6 Composition du revenu disponible selon le niveau de vie	62
1.7 Évolution du niveau de vie depuis 1970	64
1.8 Niveau de vie et pauvreté par région	66
1.9 Prestations sociales	68
1.10 Pauvreté monétaire	70
1.11 Pauvreté monétaire en Europe	72
1.12 Inégalités monétaires en Europe	74
1.13 Pauvreté en termes de conditions de vie	76
1.14 Composition familiale et niveau de vie	78
1.15 Activité et niveau de vie	80
1.16 Âge et niveau de vie	82
1.17 Niveau de vie et pauvreté des enfants	84
1.18 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées	86
1.19 Revenu disponible et niveau de vie par sexe	88

1.20 Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle	90
1.21 Revenu disponible et niveau de vie des immigrés	92
1.22 Les très hauts revenus	94

2. Patrimoine

2.1 Performance des placements à rendements réglementés	98
2.2 Performance des placements à risques	100
2.3 Endettement	102
2.4 Dépenses en logement des ménages	104
2.5 Prix des logements anciens et loyers	106

Annexes

Sources et méthodes	111
Glossaire	119
Sigles	129



Vue d'ensemble



Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2011

Cédric Houdré, Nathalie Missègue, Juliette Ponceau*

En 2011, le pouvoir d'achat des ménages ralentit pour la seconde année consécutive. Le niveau de vie médian de la population est stable en euros constants par rapport à 2010, après avoir baissé l'année précédente (- 0,5 % entre 2009 et 2010). Comme en 2010, ces évolutions sont contrastées en fonction de la position dans la hiérarchie des revenus, ce qui conduit à une hausse des inégalités. Une partie de cette hausse des inégalités provient du dynamisme des très hauts revenus : ils poursuivent leur redressement en 2011, principalement du fait de la croissance des revenus du patrimoine.

La pauvreté monétaire touche toujours une proportion plus faible de la population en France par rapport aux autres pays de l'Union européenne, notamment du fait du système de protection sociale français. Toutefois, la France fait partie des pays de l'Union européenne où la pauvreté monétaire a augmenté depuis le début de la crise. Entre 2008 et 2011, le taux de pauvreté monétaire a cru de 1,2 point contre 0,5 point dans l'ensemble de l'Union européenne. Comme dans de nombreux pays d'Europe (Grèce, Royaume-Uni, notamment), la pauvreté des personnes en emploi s'accroît.

Pour l'année 2011, la hausse de la pauvreté en France touche d'abord les chômeurs et les salariés. Le taux de pauvreté des chômeurs augmente de 35,8 % à 38,9 % entre 2010 et 2011. Celui des salariés passe de 6,3 % à 6,9 %. Les retraités bénéficient en revanche de revalorisations de pensions ou de minima qui contribuent à faire baisser leur taux de pauvreté cette année-là.

En 2011, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage de France métropolitaine est de 19 550 euros, soit 1 630 euros par mois (*figure 1*). Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus. Par construction, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie : il correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation de celui-ci. En 2011, le niveau de vie médian est stable en euros constants. Sous l'effet de la crise, il avait baissé en 2010 (- 0,5 %) après une progression faible en 2009 (+ 0,4 %). Auparavant, entre 2004 et 2008, il avait augmenté de 1,8 % par an en moyenne. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 530 euros ; celui des 10 % les plus aisées est d'au moins 37 450 euros, soit 3,6 fois plus.

* Cédric Houdré, Nathalie Missègue, Juliette Ponceau, Insee.

1. Niveaux de vie annuels et indicateurs d'inégalités de 1996 à 2011

	1996	1999	2002	2005	2008	2009	2010	2010 ¹	2011 ¹
Seuils de niveau de vie (en milliers d'euros 2011)									
Niveau de vie médian (D5)	16,7	17,3	18,5	18,7	19,7	19,8	19,7	19,6	19,6
Premier décile de niveau de vie (D1)	8,9	9,5	10,3	10,3	10,9	10,8	10,6	10,6	10,5
Neuvième décile de niveau de vie (D9)	31,2	32,8	35,1	34,6	36,9	37,2	37,0	36,7	37,5
Rapports interdéciles									
D9/D1	3,4	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4	3,5	3,5	3,6
D9/D5	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
D5/D1	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9
Masses de niveau de vie détenues									
S20 (en %)	9,0	9,1	9,3	9,0	9,0	8,9	8,7	8,7	8,6
S50 (en %)	31,0	30,9	31,1	31,0	30,9	30,7	30,2	30,1	29,8
S80 (en %)	63,0	62,3	62,3	62,0	61,6	61,8	61,0	60,7	60,5
(100-S80)/S20	4,1	4,1	4,1	4,2	4,3	4,3	4,5	4,5	4,6
Indice de Gini	0,279	0,284	0,281	0,286	0,289	0,290	0,299	0,303	0,306

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010 (*encadré 1*).
 Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Lecture : les 20 % les plus modestes disposent en 2011 de 8,6 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 39,5 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80), soit 4,6 fois plus.
 Sources : Insee, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011 ; DGI ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Encadré 1

Passage à l'enquête Patrimoine 2010 pour l'estimation des revenus financiers

Certains revenus financiers sont absents de la déclaration de revenus (notamment les livrets exonérés, tels le livret A) ou mal appréhendés (l'assurance-vie, par exemple). Aussi, dans l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), une partie des revenus financiers est imputée à partir des données provenant de l'enquête Patrimoine de l'Insee. Dans les ERFS de 2005 à 2010, ces revenus étaient imputés à partir de l'enquête Patrimoine 2004. Pour l'ERFS 2011, la méthode d'imputation a été revue et s'appuie désormais sur l'enquête Patrimoine 2010. Une nouvelle version de l'ERFS 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011 à méthode constante.

L'utilisation d'un millésime plus récent de l'enquête Patrimoine permet une meilleure cohérence avec les portefeuilles actuels de produits financiers détenus par les ménages. Dans l'enquête Patrimoine 2010, les ménages détiennent notamment plus d'assurance-vie et moins d'épargne-logement que dans celle de 2004. Par ailleurs, l'enquête Patrimoine 2010 appréhende mieux que celle de 2004 le haut de la distribution des patrimoines. De ce fait, les revenus financiers imputés dans l'ERFS sont davantage concentrés sur les plus aisés.

Passer à l'enquête Patrimoine 2010 modifie donc à la marge le niveau de certains indicateurs, mais les évolutions sont très proches suivant l'une ou l'autre méthodologie. Par exemple, l'indice de Gini est un peu plus élevé dans l'ERFS 2010 utilisant l'enquête Patrimoine 2010 (0,303 contre 0,299 dans l'ERFS 2010 utilisant l'enquête Patrimoine 2004) mais l'évolution entre 2010 et 2011 est de + 0,003 quelle que soit la méthodologie. De même, le niveau de vie médian est légèrement plus bas, de 0,7 % (19 550 euros contre 19 680 euros), mais l'évolution entre 2010 et 2011 est identique quelle que soit la méthodologie.

Le pouvoir d'achat des ménages ralentit pour la seconde année consécutive

Au niveau macroéconomique, l'année 2011 est marquée par un premier semestre dans la continuité du redressement de 2010, puis par un retournement conjoncturel à la baisse au second semestre lié à l'aggravation de la crise des dettes souveraines durant l'été 2011 (voir *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », éditions 2012 et 2013). Le bilan est donc mitigé. Le revenu disponible brut de l'ensemble des ménages progresse, avec une augmentation de 2,0 % en valeur (contre + 2,4% en 2010) portée par le dynamisme de l'ensemble des catégories de revenus (salaires, revenus d'indépendants et du patrimoine). Et ce, malgré une augmentation de 5,4 % des impôts (après + 2,5 % en 2010). Toutefois, l'accélération de l'inflation (+ 2,1 % après + 1,5 % en 2010) conduit à un ralentissement du pouvoir d'achat pour la deuxième année consécutive (+ 0,2 % après + 1,2 % en 2010 et + 1,6 % en 2009).

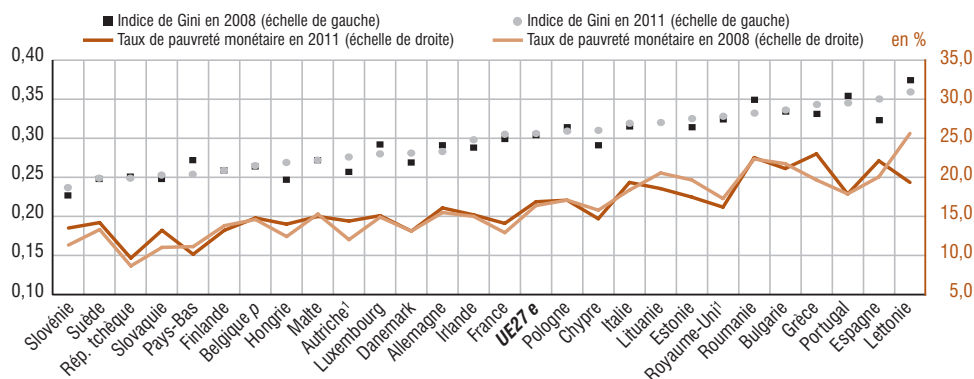
Les inégalités continuent d'augmenter en 2011

Contrairement à 2010 où pratiquement toutes les catégories de population avaient été concernées par une baisse de niveau de vie, l'évolution en 2011 est plus contrastée. La situation continue de se dégrader pour la moitié inférieure de la distribution des niveaux de vie, tandis qu'elle s'améliore dans la moitié supérieure. Les quatre premiers déciles de niveau de vie diminuent en euros constants, entre - 0,2 % et - 0,8 % selon le décile, bien que la diminution soit moins forte qu'en 2010. À l'inverse, les quatre derniers déciles de niveau de vie augmentent, entre + 0,1 % et + 0,8 %, et même + 2,2 % pour le neuvième décile.

Compte tenu de ces évolutions différenciées le long de l'échelle des niveaux de vie, la plupart des indicateurs montrent une progression des inégalités et atteignent leur plus haut niveau enregistré depuis 1996. Ainsi, le rapport entre le premier décile, niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, et le neuvième décile, niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés, continue de croître, passant de 3,5 en 2010 à 3,6 en 2011. En outre, l'indice de Gini, qui mesure le degré d'inégalité d'une distribution pour une population donnée, augmente de 0,303 à 0,306 en 2011, alors qu'il avait déjà fortement progressé l'année précédente. Enfin, le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes passe de 4,5 en 2010 à 4,6 en 2011.

Même si la France reste au total dans une position médiane, l'augmentation des inégalités constatée en France depuis le début de la crise, soit entre 2008 et 2011, est un peu plus forte que dans l'ensemble des pays de l'Union européenne à 27 (UE27) (*figure 2*). Les comparaisons au sein de l'Union européenne reposent sur le dispositif d'enquêtes *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC), une enquête différente de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, qui sert de référence pour établir les statistiques nationales sur les niveaux de vie et pauvreté (voir *annexe Sources et méthodes*). D'après l'enquête SILC, le coefficient de Gini a crû de 0,6 point de pourcentage entre 2008 et 2011 en France, alors qu'il n'a augmenté que de 0,2 point pour l'UE à 27. Le chiffre européen cache cependant de grandes disparités selon les pays. Les inégalités ont en particulier progressé fortement en Espagne, en Hongrie et en Grèce. Le Portugal est le seul pays du sud de l'Europe à connaître une baisse des inégalités sur la période 2008-2011. Elles ont aussi diminué sensiblement en Lettonie, Lituanie, Roumanie ainsi que, dans une moindre mesure, en Allemagne. Par ailleurs, certains pays ont certes connu une baisse des inégalités, mais accompagnée d'une baisse substantielle du niveau de vie médian (Lettonie, Lituanie, Roumanie). Sur la période 2008-2011, la France a connu une évolution plus favorable de son niveau de vie (+ 0,7 % en euros constants), que la moyenne des pays de l'UE à 27 (- 1,4 %).

2. Inégalités et pauvreté en Europe



1. Rupture de série.

Note : les années correspondent aux années de perception des revenus et non à celles de l'enquête *Statistics on income and living conditions (SILC)* qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Pour l'Irlande, les données sont celles de 2010 et non 2011 (données non disponibles au moment de la réalisation de cette figure).

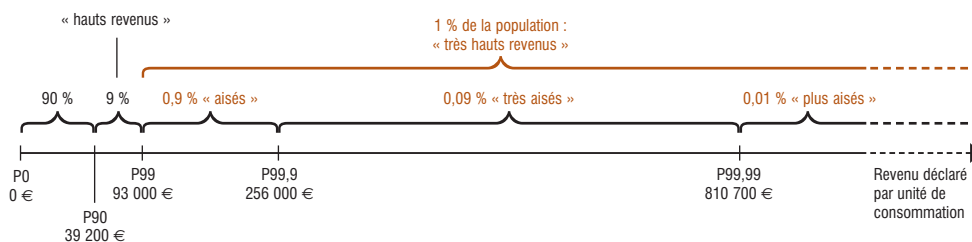
Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

En France, une partie de l'accroissement des inégalités provient du dynamisme des très hauts revenus qui poursuivent leur redressement en 2011

Les sources exhaustives sur les revenus fiscaux montrent que les très hauts revenus restent très dynamiques en 2011 (*encadré 2*). En termes de revenu annuel déclaré par unité de consommation, les 10 % de personnes les mieux loties en 2011 disposent de plus de 39 200 euros, les 1 % les mieux loties de plus de 93 000 euros (*figure 3*). Par exemple, pour un couple de cadres supérieurs sans enfants, ce seuil correspond à une situation où chacun des conjoints déclare 5 800 euros nets par mois.

Dans la suite, les « très hauts revenus » désigne les personnes situées dans le dernier centième de la distribution des revenus déclarés par unité de consommation (UC). Ces personnes sont réparties en trois catégories, en partant du plus haut dans la distribution : « les plus aisés » sont les 0,01 % (dernier dix-millième) de personnes aux plus hauts revenus déclarés par UC (au moins 810 700 euros en 2011 pour environ 6 000 personnes) ; les « très aisés » sont les 0,09 % de personnes suivantes (entre 256 000 euros et 810 700 euros pour environ 60 000 personnes) ; enfin, les « aisés » sont les 0,9 % de personnes suivantes. L'expression « hauts revenus » désigne les 9 % de personnes situées entre le dernier décile (D9) et le dernier centile (P99).

3. Échelle des revenus déclarés par unité de consommation en 2011



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.

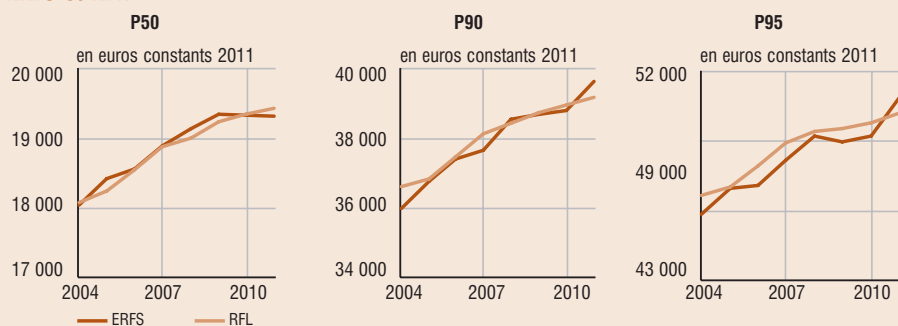
Lecture : 0,01 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation supérieur à 810 700 euros pour l'année 2011.

Sources : DGFIP, *exhaustif fiscal 2011*, calculs Insee.

Sources et définitions pour l'analyse des plus hauts revenus

Les résultats concernant les plus hauts revenus sont issus de l'exploitation exhaustive et conjointe des fichiers des déclarations de revenus et des fichiers de la taxe d'habitation (dispositif Revenus fiscaux localisés, RFL). L'année de référence des tableaux présentés est l'année 2011 : les résultats sont tirés de l'exploitation des déclarations faites en mai 2012 portant sur l'intégralité des revenus imposables perçus en 2011. La résidence des ménages est leur résidence principale au 1^{er} janvier 2012. Les exploitations en évolution portent sur les années 2004 à 2011.

Évolution des seuils de revenus déclarés par unité de consommation dans les sources ERFS et RFL



Champ exhaustif fiscal : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
 Champ ERFS : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Lecture : en 2011, 90 % des ménages fiscaux ont moins de 39 205 euros de revenu déclaré par unité de consommation dans la source RFL, contre 39 675 euros dans la source ERFS.

Sources : DGFiP, exhaustif fiscal 2004-2011, calculs Insee ; Insee, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux.

À partir des données de la taxe d'habitation est définie la notion de **ménage fiscal**. Le ménage fiscal diffère du ménage ordinaire : il regroupe tous les individus qui sont rattachés à un foyer fiscal résidant à une adresse donnée. Les ménages ne disposant pas de leur indépendance fiscale (étudiants) sont donc inclus dans le ménage de rattachement fiscal alors qu'ils peuvent constituer un ménage au sens des enquêtes de l'Insee. La source couvre l'ensemble des personnes appartenant à des ménages fiscaux résidant en France métropolitaine.

Les personnes sont classées selon leur revenu déclaré par unité de consommation (UC), l'étude étant restreinte aux personnes dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.

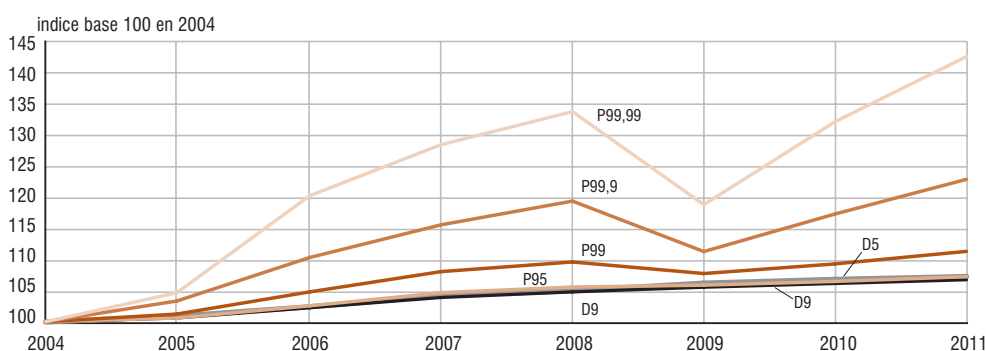
Les revenus déclarés du ménage sont définis comme la somme des revenus des différents foyers fiscaux qui le composent. Ils se déclinent en deux volets : d'une part, les revenus d'activité et de remplacement, d'autre part, les revenus du patrimoine.

Les revenus d'activité et de remplacement sont composés des :

- salaires, y compris traitements et allocations chômage ;
- revenus des professions non salariées : revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux (RIC) (artisans et entrepreneurs), revenus non commerciaux (RNC) (professions libérales) ;
- pensions, retraites, rentes et revenus accessoires (RIC et RNC non professionnels) ;
- revenus accessoires ;
- revenus perçus à l'étranger.

Le redressement des très hauts revenus enregistré en 2010 se poursuit en 2011. Le dernier centile de revenu déclaré par unité de consommation progresse de 1,9 % en euros constants après une progression de 1,5 % en 2010 (*figure 4*). Le dernier millile (le seuil où on devient très aisé) et le dernier dix-millile (le seuil où on entre dans la catégorie des plus aisés) progressent à des rythmes plus soutenus (+ 4,8 % et + 8,0 %, après + 5,6 % et + 11,2 % en 2010). Ainsi, sur la période 2004-2011 couverte par ces données, la crise qui débute en 2008 n'a interrompu que momentanément le dynamisme des très hauts revenus. Sur l'ensemble de cette période, le dernier centile progresse de 1,6 % en moyenne par an, le dernier millile de 3,0 %, contre + 1,1 % par an pour la médiane des revenus déclaré par UC.

4. Évolution de quelques quantiles de revenus déclarés par unité de consommation entre 2004 et 2011



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : en 2011, le quantile P99,99 de la distribution du revenu déclaré par unité de consommation des ménages fiscaux en France, correspondant au revenu par UC au-dessus duquel se situe le dix-millième le plus aisé de la population à chaque date, est supérieur de près de 43 % en euros constants à sa valeur de 2004.
Sources : DGFIP, *exhaustif fiscal 2011*, calculs Insee.

Avec leur rebond en 2011, les revenus du patrimoine portent l'essentiel de la croissance des très hauts revenus

Au niveau macroéconomique, 2011 est une année de rebond des revenus financiers, après deux années de recul : la rémunération des produits de placements se redresse très fortement (+ 18,4 % en 2011 contre - 23,5 % en 2010), en lien avec la remontée des taux d'intérêt, les dividendes perçus par les ménages sont également très dynamiques avec une progression de + 10,3 % (contre - 1,7 % en 2010). Les revenus d'assurance-vie diminuent en revanche de 4,3 %. Or le patrimoine des ménages est très concentré au sein de la population. Les derniers résultats de l'enquête Patrimoine 2010 montraient que, fin 2009, près de 20 % du patrimoine net était détenu par le pourcent de ménages les plus fortunés (voir *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012).

Les sources fiscales mettent également en évidence l'importance des revenus du patrimoine dans la composition du revenu déclaré des très hauts revenus. En 2011, comme c'était le cas en 2010, la totalité des ménages déclarent des revenus d'activité ou de remplacement (*figure 5*) pour un montant annuel moyen d'environ 41 200 euros par ménage. Ces revenus s'élèvent en moyenne à près de 200 000 euros pour les aisés, 454 000 euros pour les très aisés et à plus d'un million d'euros pour les plus aisés. Toutefois, c'est l'accroissement des revenus d'activité indépendante (non salariée) et des revenus du patrimoine qui est le plus notable quand on progresse dans l'échelle des revenus. Au sein des neuf premiers déciles de niveau de vie (« la grande majorité »), seuls 9 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare des revenus d'indépendant en

5. Revenus perçus en 2011 selon le revenu déclaré par unité de consommation

	Les neuf premiers déciles	Les hauts revenus	Les aisés	Les très aisés	Les plus aisés	Ensemble
Part de la classe concernée (en %)						
Revenus d'activité ou de remplacement	100	100	100	100	100	100
Salaires, allocations chômage, etc.	79	81	81	82	87	79
Pensions, retraites, rentes et revenus accessoires	42	42	40	40	44	42
Revenus des indépendants	9	20	37	38	34	10
Revenus du patrimoine	60	90	97	99	99	63
Foncier	13	45	69	72	72	16
Valeurs mobilières	58	87	95	98	99	61
Revenus exceptionnels	2	9	21	34	49	3
Plus values, gains divers et revenus au quotient	2	9	21	34	49	3
Gains de levée d'option	0	0	1	2	3	0
Moyenne du revenu (en euros)						
Revenus d'activité ou de remplacement	34 321	88 741	198 169	453 917	1 054 217	41 194
Salaires, allocations chômage, etc.	32 752	77 541	152 501	345 347	798 186	38 379
Pensions, retraites, rentes et revenus accessoires	16 412	32 507	33 561	39 879	79 442	18 025
Revenus des indépendants	15 847	59 897	160 148	399 638	924 412	30 356
Revenus du patrimoine	1 592	10 067	58 372	300 684	1 663 173	4 142
Foncier	3 870	9 504	26 964	65 779	132 939	6 439
Valeurs mobilières	797	5 557	40 324	256 055	1 576 044	2 581
Revenus exceptionnels	4 164	15 641	56 193	143 090	301 855	13 924
Plus values, gains divers et revenus au quotient	3 897	13 887	50 085	122 865	49 223	12 330
Gains de levée d'option	20 065	47 184	118 119	339 297	987 612	62 604

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : en 2011, 10 % de la population (Ensemble) perçoit des revenus d'indépendant. Ces revenus représentent en moyenne 30 356 euros pour les ménages qui en déclarent.

Note : on considère qu'un individu perçoit un type de revenus si le ménage auquel il appartient perçoit ce revenu. Les moyennes sont effectuées uniquement sur les individus concernés par le revenu. Le taux de perception de revenus de valeurs mobilières est très élevé, car les parts sociales d'organismes financiers pour lesquelles des intérêts sont perçus chaque année sont comptabilisés. Le préremplissage des déclarations d'impôts permet de comptabiliser avec une très bonne précision les différents revenus perçus.

Sources : DGFiP, *exhaustif fiscal 2011*, calculs Insee.

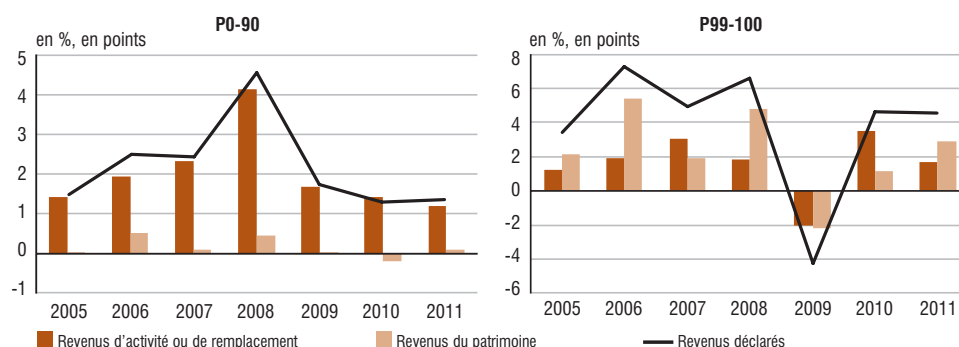
2011 contre 34 % parmi les plus aisés (et même 38 % parmi les très aisés). En ce qui concerne les revenus du patrimoine, pratiquement tous les très hauts revenus bénéficient de revenus de valeurs mobilières : ils sont entre 95 % parmi les aisés à 99 % parmi les plus aisés à en déclarer en 2011¹. Environ 70 % d'entre eux déclarent également des revenus fonciers, contre moins de 15 % de la « grande majorité » des personnes. Enfin, bien que ceux-ci ne soient pas intégrés dans le concept de revenu déclaré retenu dans ce dossier, les revenus « exceptionnels » (plus-values, gains de levées d'options, gains divers) constituent également des revenus qui peuvent être importants pour certaines catégories. Près de la moitié des plus aisés en perçoivent en 2011, en augmentation par rapport à 2010, et plus d'un tiers des ménages très aisés.

Ainsi, compte tenu de la répartition des revenus du patrimoine dans la population, leur progression en 2011 bénéficie surtout aux catégories aisées. La masse des très hauts revenus progresse de 4,5 % en moyenne, après + 4,6 % en 2010. Près des deux tiers de cette hausse s'expliquent par celle des revenus du patrimoine (2,9 points) contre un quart seulement pour la hausse de 2010 (1,1 point). Ils représentent 30 % de l'ensemble de leurs revenus déclarés (hors revenus exceptionnels) en 2011. Cette part ne s'élevait qu'à 22 % sept ans auparavant.

1. Le passage à la déclaration d'impôts pré-remplie à partir des revenus de 2008 explique la forte augmentation constatée en 2007 et 2010 du pourcentage de foyers déclarant des revenus de valeurs mobilières (61 % en 2011 et 2010 en population totale, contre 30 % en 2007). Cependant, ces nouvelles déclarations concernent dans plus de 50 % des cas des montants inférieurs à 100 euros. Il n'est toutefois pas exclu que le mode de déclaration pré-rempli et l'accroissement des efforts de lutte contre la fraude fiscale puissent expliquer une partie des évolutions constatées pour les ménages aisés.

C'est donc essentiellement sur l'évolution des revenus du patrimoine déclarés que se fait la différence entre la grande majorité de la population et les hauts et très hauts revenus (figure 6). En effet, la masse des revenus d'activité et de remplacement progresse de 1,2 % pour la grande majorité de la population (P0-90) et si elle augmente de 3,5 % pour les très aisés (P99,9-99,99), elle diminue de 3,7 % pour les plus aisés (P99,99-100). En revanche, la progression plus vive en moyenne des revenus du patrimoine profite, de par leur concentration, beaucoup plus aux très hauts revenus. En outre, cette progression est accentuée à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des revenus : de + 4,0 % pour la grande majorité à + 16 % pour les plus aisés.

6. Contribution à l'évolution des revenus



Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : en 2011, la masse des revenus déclarés par les 90 premiers pourcents de la distribution (P0-90) a progressé de 1,3 % dont 1,2 point dû à la croissance de la masse de revenus d'activité ou de remplacements et 0,1 point dû à l'évolution de la masse de revenus du patrimoine.
Sources : DGFIP, exhaustif fiscal 2011, calculs Insee.

En France, la pauvreté monétaire reste en retrait par rapport à la situation de nombre de nos partenaires européens, mais elle a davantage progressé durant la crise

À l'opposé des très hauts revenus, qui ont rebondi dès 2010, les niveaux de vie des plus modestes (le premier décile) diminuent en euros constants en 2011 pour la troisième année consécutive. En 2011, le taux de pauvreté continue d'augmenter (+ 0,3 point) mais à un rythme plus modéré qu'en 2009 et 2010 (+ 0,5 point ces deux années), pour s'établir à 14,3 % de la population totale. 8,7 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire en 2011 (977 euros par mois). À titre de comparaison, le socle du revenu de solidarité active (RSA) est de 467 euros pour une personne seule et l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) s'élève à 742 euros au 1^{er} avril 2011. D'autres prestations peuvent cependant venir compléter le revenu de ces allocataires.

Depuis 2008, le taux de pauvreté monétaire a crû plus modérément dans les pays européens pris dans leur ensemble (+ 0,5 point entre 2008 et 2011). Avec une hausse de 1,2 point (source EU-SILC), la France se situe parmi les sept pays européens dans lesquels la pauvreté monétaire augmente plus fortement que la moyenne européenne. Toutefois, l'Espagne et la Grèce ont connu des augmentations de la pauvreté nettement plus fortes qu'en France (respectivement + 2,1 et + 3,4 points).

Cependant, le taux de pauvreté monétaire en France reste inférieur à la plupart des autres pays de l'Union européenne (17 % en moyenne) et par ailleurs, le niveau de vie médian en France a continué à progresser (+ 1,4 % en euros constants) contrairement au reste des pays de l'UE27 en moyenne (- 4,1 %). Le taux de pauvreté allemand, à 16,1 % en 2011, reste

en particulier supérieur de deux points à celui de la France, et ce bien que l'Allemagne ait connu une reprise rapide et vigoureuse au sortir de la crise de 2008-2009 et un marché du travail dynamique, avec un recul sensible du chômage en 2011 [OCDE, 2012]. En Espagne, les effets de la crise sur la pauvreté se sont plutôt faits sentir dès 2009 et se sont poursuivis en 2010, avec une hausse du taux de pauvreté ces deux années-là. Il s'est ensuite stabilisé mais à un taux de 22,2 % de la population en 2011, soit un niveau parmi les plus élevés des pays européens. En Grèce, la hausse de la pauvreté se poursuit à un rythme très soutenu en 2011 comme cela avait déjà été le cas en 2010 (plus d'un point d'augmentation en 2010 et près de deux points en 2011). Le taux de pauvreté y atteint 23,1 % en 2011. D'autres pays ont vu leur taux de pauvreté diminuer pendant la crise, comme le Royaume-Uni par exemple (17,3 % en 2008 contre 16,2 % en 2011). Dans le cas de ce pays, toutefois, la baisse de la pauvreté s'est accompagnée d'une baisse substantielle du niveau de vie médian de l'ensemble de la population [La France dans l'Union européenne, coll. « Insee Références », 2014].

En 2011, la hausse de la pauvreté en France touche d'abord des chômeurs et des salariés

11,9 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont des chômeurs, mais leur nombre progresse fortement. Les chômeurs contribuent pour près de la moitié à l'augmentation du taux de pauvreté en 2011, si bien que leur taux de pauvreté augmente de plus de trois points, passant de 35,8 % en 2010 à 38,9 % en 2011 (figure 7). L'autre catégorie très touchée en 2011 est celle des salariés, dont le taux de pauvreté augmente de 0,6 point, de 6,3 % en 2010 à 6,9 % en 2011. C'est évidemment beaucoup plus faible que pour les chômeurs, mais une hausse du taux de personnes pauvres parmi les salariés n'avait pas été enregistrée depuis 2007. Elle s'explique par une quasi-stabilité des bas salaires en euros constants et même une baisse de 0,3 % du Smic horaire brut en moyenne annuelle. Compte tenu du poids des salariés dans la population, cette évolution contribue également fortement à la progression du nombre de personnes pauvres parmi les personnes de 18 ans ou plus en 2011.

7. Contribution à l'augmentation de la pauvreté selon le statut d'activité des personnes

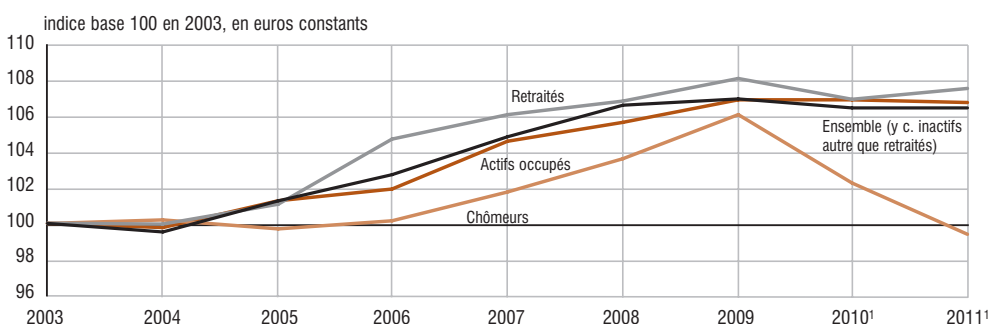
	2010 ¹			2011 ¹			Contribution à l'augmentation du nombre de personnes pauvres (en points)
	Répartition de la population (en %)	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population (en %)	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	
Actifs de 18 ans ou plus	45,6	2 825	10,2	45,8	3 057	10,9	2,7
Actifs occupés	41,4	1 892	7,5	41,4	2 022	8,0	1,5
Salariés	36,6	1 396	6,3	36,6	1 536	6,9	1,6
Indépendants	4,8	496	17,1	4,8	486	16,6	-0,1
Chômeurs	4,3	933	35,8	4,3	1 035	38,9	1,2
Inactifs de 18 ans ou plus	32,0	3 060	15,7	31,8	2 993	15,4	-0,8
Étudiants	2,9	343	19,3	3,0	345	18,9	0,0
Retraités	21,9	1 343	10,0	21,8	1 243	9,3	-1,2
Autres inactifs	7,1	1 373	31,6	7,0	1 406	32,7	0,4
Enfants de moins de 18 ans	22,4	2 636	19,4	22,4	2 679	19,5	0,5
Ensemble de la population	100,0	8 520	14,0	100,0	8 729	14,3	2,5

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010 (encadré 1).
 Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Lecture : en 2011, 38,9 % des chômeurs sont sous le seuil de pauvreté (ils étaient 35,8 % en 2010). L'augmentation du nombre de chômeurs pauvres contribue pour 1,2 point à la hausse du nombre total de personnes pauvres.
 Sources : Insee, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2010 et 2011 ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

En 2011, le niveau de vie des chômeurs diminue pour la deuxième année consécutive

Le niveau de vie médian des chômeurs avait augmenté en 2009 en raison d'effets de structure : l'augmentation du chômage au plus fort de la crise avait touché des individus plus âgés et plus qualifiés en moyenne, dont les montants des allocations étaient donc plus élevés (figure 8). En 2011, dans un contexte de stagnation du niveau de vie médian de l'ensemble de la population, la progression de la pauvreté parmi les chômeurs reflète une nette diminution de leur niveau de vie, pour la deuxième année consécutive.

8. Évolution du niveau de vie médian selon la situation sur le marché du travail



1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010 (encadré 1).
 Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Lecture : de 2003 à 2011, le niveau de vie médian des retraités a augmenté de 7,6 %, soit une progression de 1,3 % en moyenne par an.
 Sources : Insee, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 2003 à 2004, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011 ; DGI ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

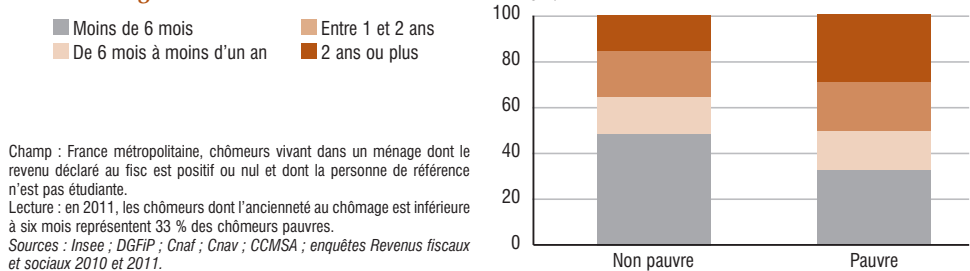
Dans un contexte où le taux de chômage est resté relativement stable en moyenne annuelle, cette diminution a plusieurs causes.

D'une part, en 2011, les revalorisations des allocations chômage ont été inférieures à l'inflation : le salaire journalier de référence a été revalorisé de 1,5 % au 1^{er} juillet 2011 après 1,2 % au 1^{er} juillet 2010, soit une progression de 1,35 % en moyenne annuelle entre 2010 et 2011. Dans le même temps, l'inflation s'est établie à + 2,1 %.

D'autre part, la proportion des chômeurs depuis deux ans ou plus s'accroît de 1,7 point en 2011 pour atteindre 20,5 %, et leur niveau de vie médian baisse de 1,8 % en euros constants (figure 9).

Pourtant, ce sont les personnes au chômage depuis moins d'un an qui contribuent le plus à la baisse du niveau de vie médian des chômeurs. Elles en constituent près de 60 % et leur

9. Répartition des chômeurs pauvres et non pauvres en 2011 en fonction de leur ancienneté au chômage



niveau de vie médian baisse substantiellement : de 3,2 % en euros constants pour celles au chômage depuis moins de six mois, de 7 % pour celles depuis six mois à un an.

La dégradation du niveau de vie des chômeurs de moins d'un an résulte, pour partie, d'un effet de structure. De l'ordre de 18 % sur la période 2005-2007, la part des cadres et professions intermédiaires parmi les chômeurs de moins d'un an a atteint 23 % en 2009. Elle revient à 20 % en 2011. Parce qu'il s'agit des personnes les mieux indemnisées en moyenne, le recul de la part des plus qualifiés au sein des chômeurs de moins d'un an pèse sur leur revenu médian.

Par ailleurs, en 2010 et jusqu'à la mi-2011, la part de salariés en contrat à durée déterminée (CDD) ainsi que d'intérimaires a fortement augmenté. Ces salariés sont les premiers à subir le retournement de conjoncture à la baisse [Kerjosse, Pinel, 2013]. La proportion de chômeurs de moins d'un an qui appartenaient lors de leur dernier emploi à l'une de ces catégories passe de 55 % en 2010 à 60 % en 2011. Les personnes embauchées en CDD ou comme intérimaire étant plus jeunes et moins diplômées que la moyenne des salariés, elles font partie, une fois au chômage, des allocataires les moins bien indemnisés [Blouard, Laffiteau, 2011]. De ce fait, elles contribuent à abaisser le niveau de vie de la catégorie.

Le niveau de vie des jeunes adultes, plus souvent au chômage ou inactifs, diminue en 2011

Le nombre de salariés pauvres chez les jeunes augmente de l'ordre de 10 % en 2011, comme pour l'ensemble des salariés (*figure 10*). Cependant, au sein des jeunes adultes, les salariés restent moins touchés par la hausse de la pauvreté : le taux de pauvreté des 18 à 29 ans s'accroît de 1,7 point en 2011 pour atteindre 19,4 % (contre + 1,4 point à 11,2 % pour les seuls jeunes salariés). Leur niveau de vie médian diminue de 2,6 % après être resté stable en 2010. Cette hausse de la pauvreté des jeunes s'explique par une modification de leur situation sur le marché du travail. La part des jeunes ayant un emploi recule (- 1,4 point, à 55,4 %) ; ils sont plus souvent au chômage (+ 0,4 point, à 12,2 %) ou inactifs (+ 0,9 point, à 32,3 %). Par ailleurs, ceux qui ont un emploi en 2011 sont plus souvent en contrat court ou à temps partiel (34,4 % sont en contrat court en 2011 contre 33,2 % en 2010 ; 17,6 % à temps partiel contre 16,4 % l'année précédente).

10. Niveau de vie et pauvreté des salariés en 2011 selon la tranche d'âge

	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)	Évolution du taux de pauvreté (en points)	Évolution du nombre de salariés pauvres (en %)	Contribution à l'augmentation du nombre de personnes pauvres (en points)
18 à 29 ans	19 890	11,2	1,4	9,7	3,2
30 à 39 ans	21 720	5,5	0,7	14,3	2,9
40 à 49 ans	21 120	6,9	0,6	10,2	2,9
50 ans ou plus	24 490	4,8	0,0	5,8	1,1
Ensemble de la population	21 730	6,9	0,6	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, salariés vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2011.

L'effet de la crise sur la pauvreté des personnes en emploi est observé ailleurs en Europe

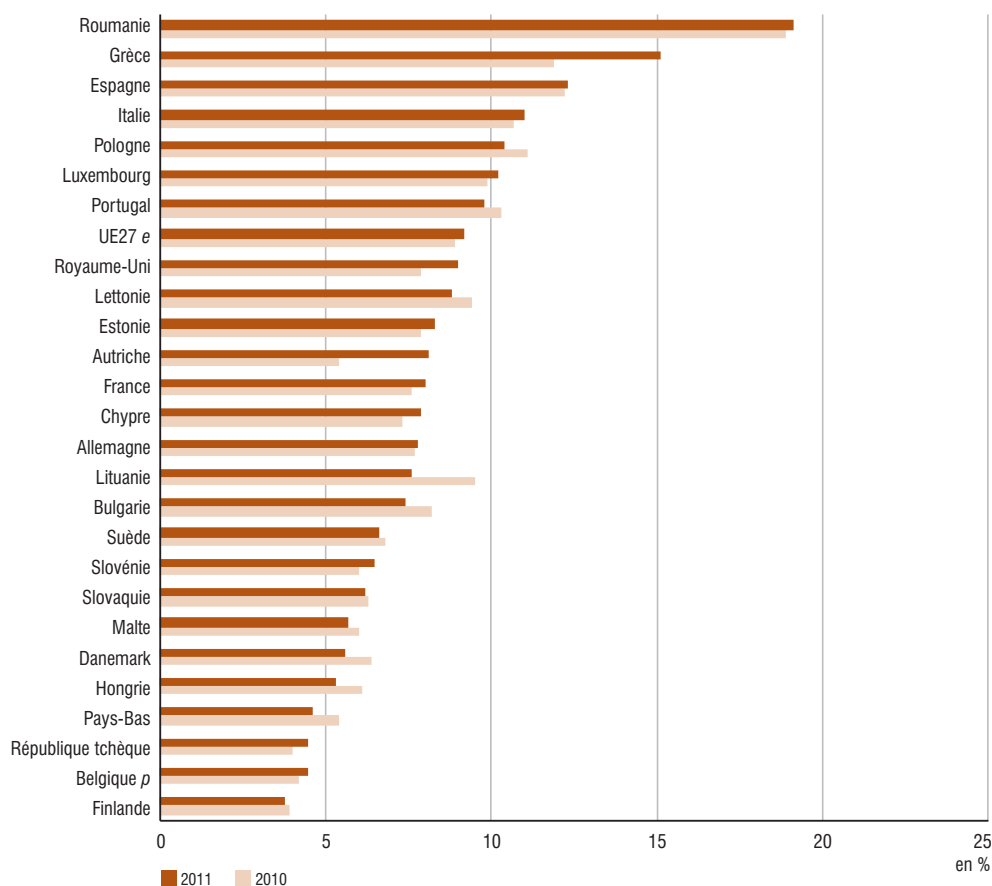
En France, la composition de la population pauvre se modifie donc un peu. La part des retraités parmi les adultes pauvres diminue. En effet, le taux de pauvreté des retraités baisse, passant de 10 % en 2010 à 9,3 % en 2011. Cette amélioration provient de la revalorisation des pensions au 1^{er} avril 2011 (+ 2,1 % pour le régime général) et de l'arrivée de retraités bénéficiant de carrières

salariales plus favorables. Elle est due aussi à la revalorisation du minimum vieillesse au 1^{er} avril 2011 (+ 4,7 % pour une personne seule et + 2,1 % pour un couple).

À l’opposé, le taux de pauvreté des actifs progresse, passant de 10,2 % à 10,9 %. Au-delà des chômeurs dont la part dans la population pauvre augmente, celle des actifs occupés progresse également. Le taux de pauvreté des actifs occupés (au sens du BIT) de 18 ans ou plus passe de 7,5 % en 2010 à 8,0 % en 2011. Parmi eux, les salariés entre 30 et 39 ans sont les plus touchés : le nombre de pauvres dans cette population augmente de plus de 14,0 %. Au total, la hausse du nombre de salariés pauvres se répartit de façon égale (un tiers chacun) sur les moins de 30 ans, les 30-39 ans et les 40-49 ans. Les salariés de 50 ans ou plus sont plus épargnés.

Cette évolution s’inscrit dans un mouvement plus général en Europe, au sein duquel le taux de pauvreté monétaire des personnes occupées passe de 8,9 % en 2010 à 9,2 % en 2011 (figure 11). Le taux de pauvreté des actifs occupés en Italie, en Espagne et en Grèce sont parmi les plus hauts de l’UE27 (respectivement 11,0 %, 12,3 % et 15,1 % des actifs occupés). En 2011, le taux de pauvreté des actifs occupés est stable en Allemagne et il se situe à un niveau très proche de celui de la France, à 7,8 %.

11. Taux de pauvreté des actifs occupés dans les pays de l’Union européenne en 2010 et 2011



Note : les années correspondent aux années de perception des revenus et non à celles de l’enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l’année retenue dans les publications d’Eurostat. Les données 2011 ne sont pas disponibles pour l’Irlande.
 Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

Pour en savoir plus

La France dans l'Union européenne, coll. « Insee Références », édition 2014.

Blouard J.-P., Laffiteau C., « Qui sont les allocataires indemnisés par l'Assurance chômage », *Éclairages* n° 5, avril 2013.

Burricand C., Houdré C., Seguin É., « Les niveaux de vie en 2010 », *Insee Première* n° 1412, septembre 2012.

Études économiques de l'OCDE, Allemagne, février 2012.

Fontaine M., Rochut J., « Quand les demandeurs d'emploi ne sont pas couverts par le régime d'assurance chômage », *Dares Analyses* n° 020, mars 2012.

Houdré C., Ponceau J., Zergat Bonnin M., « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, septembre 2013.

Houdré C., Missègue N., Ponceau J., « Inégalités de niveau de vie et pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Kerjosse R. et Pinel C., « En 2011, les salaires ralentissent à nouveau en euros constants », *Insee Première* n° 1471, octobre 2013.

Dossiers



Qui épargne ? Qui désépargne ?

Bertrand Garbinti et Pierre Lamarche*

En 2009, la moitié des ménages français ont épargné plus de 13 % de leurs revenus. Les comportements d'épargne sont cependant très différents selon les caractéristiques des ménages. Ainsi, le taux d'épargne augmente avec le revenu : négatif pour les ménages les plus modestes, il représente plus d'un tiers des revenus pour les ménages les plus aisés. Les taux d'épargne sont par ailleurs plus dispersés pour les plus modestes que pour les plus aisés. À niveau de revenu donné, les plus jeunes et les plus âgés épargnent moins. C'est également le cas des familles avec plus de 2 enfants. Les locataires ont des taux d'épargne, en général faibles, mais très dispersés. Enfin, si les taux d'épargne sont globalement croissants avec le niveau de patrimoine, ceci est dû avant tout au fait que haut niveau de revenu et patrimoine élevé vont souvent de pair. À revenu donné, un ménage avec un fort patrimoine épargne plutôt un peu moins qu'un ménage qui en a peu. Lorsqu'ils en ont les moyens, les ménages épargnent pour différentes raisons. Ce peut être en prévision d'une baisse de leurs revenus, qu'elle soit accidentelle (motif de précaution) ou prévisible, liée à la retraite par exemple (motif de cycle de vie). Cette épargne peut également être effectuée en vue de réaliser un investissement ou de gros achats. Enfin, transmettre un patrimoine à ses descendants peut constituer un motif d'épargne supplémentaire.

En 2009, l'enquête Patrimoine introduit un module « Consommation » qui permet, pour la première fois dans cette enquête, d'évaluer les dépenses de consommation et l'épargne des ménages en France. Selon les conventions, on inclut ou non dans la consommation des ménages les dépenses relatives à l'achat de biens durables (*encadré 1*). Les biens durables sont spécifiques car ils représentent une dépense qui peut s'envisager sur plusieurs années et n'est donc parfois pas totalement comparable aux revenus courants observés une année donnée alors que les dépenses hors biens durables, elles, le sont. Par la suite, et sauf précision contraire, les achats de biens durables sont inclus dans la consommation des ménages, ce qui rend les taux d'épargne calculés ici plus comparables à ceux calculés dans les comptes nationaux¹.

* Bertrand Garbinti, Insee-Crest et Pierre Lamarche, Insee.

1. Par ailleurs, les taux d'épargne sont calculés ici en incluant les loyers imputés dans la consommation et le revenu des ménages propriétaires de leur résidence principale, c'est-à-dire l'équivalent monétaire dont ils bénéficient et qu'ils dépensent au travers de l'usage de leur logement.

Calcul de la consommation dans l'enquête Patrimoine

La consommation des ménages peut être mesurée selon plusieurs méthodes ([Browning *et al.*, 2003]). La plus simple consiste à demander directement au ménage de fournir la dépense totale de consommation réalisée au cours de l'année. Cependant, les ménages éprouvant des difficultés à fournir un montant précis, cette méthode conduit à de fortes erreurs de mesure. Les expérimentations citées par Browning *et al.* (2003) montrent que les ménages ont tendance à sous-estimer leur consommation globale, ce d'autant plus que le niveau de leur consommation est élevé. Posée dans l'enquête Patrimoine 2010, cette question donne des mesures de la consommation peu satisfaisantes, avec une sous-estimation de l'ordre de 60 % au regard des mesures des comptes nationaux.

Mesure de la consommation et du revenu disponible moyens en 2009 dans la Comptabilité nationale et l'enquête Patrimoine 2010

	en euros	
	Consommation moyenne	Revenu disponible moyen
Comptabilité nationale	38 200	45 700
Dont : biens durables	3 600	-
loyers imputés	5 500	5 500
services d'assurance	1 300	1 600
SIFIM	500	500
Consommation concept Patrimoine	27 400	38 100
Consommation dans Patrimoine	24 500	34 600
Taux de recouvrement	90 %	91 %

Note : pour résoudre les problèmes de valeurs aberrantes, nous avons exclu de l'échantillon environ 300 ménages qui présentent un niveau de consommation plus de deux fois supérieur à ses revenus annuels, ou un revenu annuel trop faible (moins de 2 000 euros de revenu disponible). Par ailleurs, la ligne « Services d'assurance » correspond aux montants moyens par ménage de dépense de services d'assurance d'une part, de revenus de la propriété distribués aux assurés d'autre part.

Une solution plus satisfaisante est de demander aux ménages de fournir le relevé détaillé de leurs dépenses de consommation de manière exhaustive. Les ménages doivent ainsi renseigner quoti-

diennement un carnet de dépenses pendant une certaine durée¹. Cette méthode est par exemple utilisée par l'enquête Budget de Famille de l'Insee qui fournit une description précise et fiable de la consommation des ménages. Ce protocole est cependant complexe et relativement lourd pour les ménages, puisqu'il s'agit d'une enquête en soi. Il n'est par conséquent pas envisageable d'intégrer un tel recensement des dépenses dans une autre enquête².

Browning *et al.* (2003) proposent de reconstituer économétriquement la consommation totale à partir de quelques postes de dépenses agrégés mais suffisamment précis pour faciliter la reconstitution de l'information par les enquêtés (alimentation à domicile, alimentation hors domicile, charges régulières) tels que mesurés dans l'enquête Patrimoine 2010. Ces postes s'avèrent très liés à la dépense de consommation totale. Ils sont à la fois facilement identifiables par le ménage et constituent des dépenses régulières. Ils peuvent ainsi faire l'objet de questions simples dans une enquête dont l'objet principal n'est pas la consommation. Une mesure des dépenses totales du ménage est ensuite imputée à partir de ces postes, en utilisant la relation ci-dessous.

Le principe d'imputation de la consommation totale s'appuie sur l'hypothèse que la dépense pour un bien x_j suit une loi d'Engel linéaire qui lie la consommation du bien i à la dépense de consommation totale x :

$$x_j = \alpha_j + \beta_j x + u_j$$

Puisque la consommation totale peut s'écrire comme la somme de la dépense pour chaque bien j , en notant ω_j le coefficient budgétaire³ associé au bien x_j , il est possible d'exprimer la consommation totale en fonction de l'ensemble des postes de consommation :

$$x = - \left(\sum_{i=1}^B \alpha_i \frac{\omega_i}{\beta_i} \right) + \frac{\omega_1}{\beta_1} x_1 + \dots + \frac{\omega_B}{\beta_B} x_B - \left(\sum_{i=1}^B \alpha_i \frac{\omega_i}{\beta_i} u_i \right)$$

1. Ces dépenses sont ensuite recensées grâce à une nomenclature spécifique (par exemple la nomenclature COICOP-HBS pour les enquêtes européennes).

2. Une autre approche pourrait être de procéder à un pseudo-appariement (statistical matching) entre les enquêtes Patrimoine et Budget des familles, comme cela a été fait par Eurostat dans le cadre de l'appariement entre EU-SILC et HBS (Eurostat, 2013).

3. Le coefficient budgétaire ω_j désigne la part de la dépense de consommation totale que représente le bien x_j .

(suite)

Cette équation peut ainsi s'estimer par les moindres carrés ordinaires. Concrètement, les coefficients ω_i/β_i sont estimés à partir de l'enquête Budget de Famille, dans laquelle nous reconstituons les postes de dépenses collectés dans l'enquête Patrimoine :

- l'alimentation à domicile (excluant donc tout ce qui est consommé au restaurant) ;
- l'alimentation hors domicile (incluant les restaurants donc, mais aussi les cantines scolaires ou professionnelles, la restauration rapide, les repas ou les sandwiches pris sur le lieu de travail) ;
- les dépenses pour l'eau, l'électricité, le gaz, le chauffage et pour les télécommunications (téléphone et Internet) – ce que nous appellerons des charges régulières (*expenditures regularly billed*, Browning *et al.*, 2003).

Le périmètre de ces postes de consommation est reconstitué dans l'enquête Budget de famille 2006 à partir de la nomenclature COICOP-HBS.

Enfin, afin d'échapper à d'éventuels problèmes liés à l'hétéroscédasticité des résidus, nous n'utilisons pas l'hypothèse de normalité pour simuler le résidu dans l'imputation de consommation. Nous préférons attribuer par *hot-deck* stratifié les résidus que nous observons dans l'estimation sur l'enquête Budget de famille de notre équation économétrique. La stratification adoptée se base sur les quartiles de consommation des trois postes détaillés (alimentation à domicile, alimentation hors domicile et charges régulières), ce qui permet d'attribuer des résidus pour des profils de consommation proches.

Plusieurs concepts de consommation ont été estimés. Hors biens durables, la consommation englobe, selon la nomenclature COICOP-HBS, les postes suivants :

- produits alimentaires et boissons non alcoolisées (01)
- boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants (02)
- articles d'habillement et chaussures (03)
- logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (04)
- biens et services pour l'entretien courant du logement (056)
- services médicaux et de santé (06)

- transport (07) à l'exception d'achat de véhicules (071)
- communications (08)
- services sportifs, récréatifs et culturels (094), édition, presse, papeterie (095), voyages à forfait (096), autres dépenses de loisir (097)
- enseignement (10)
- hôtel, restaurant, café (11)
- autres biens et services (12)

Qualité de l'imputation de la consommation totale

Le modèle estimé sur les données de l'enquête Budget de famille se révèle avoir un bon pouvoir prédictif en termes de R^2 (0,78). Ce résultat est comparable à ceux obtenus par Browning *et al.* (2003) sur données italiennes et canadiennes (entre 56 % et 79 %).

En 2009, les comptes nationaux chiffrent les dépenses de consommation finale effectuées par les ménages à 1 058 milliards d'euros courants (base 2005). À ce chiffre, il faut soustraire les dépenses en consommation de biens durables qui s'élèvent à 99 milliards sur la même période. De la même manière, les comptes nationaux recensent les services d'assurances payés par les ménages (36 milliards), les services d'intermédiation financière indirectement mesurée ou SIFIM (13 milliards) et imputent un service de logement pour les ménages propriétaires de leur résidence principale (151 milliards). En retranchant ces dépenses, qui ne sont en principe pas déclarées dans les enquêtes Patrimoine et Budget de famille, les dépenses de consommation restantes s'élèvent selon la comptabilité nationale à 759 milliards d'euros sur le champ de l'ensemble des ménages (y compris ceux vivant en collectivités).

Après imputation dans l'enquête Patrimoine⁴ de la consommation hors biens durables, nous chiffrons les dépenses de consommation hors biens durables à 754 milliards d'euros. Ce chiffre est établi sur les 4 519 ménages répondant au module secondaire consacré à la consommation. Le recouvrement de la consommation dans l'enquête Patrimoine est par conséquent de bonne qualité. Par ailleurs, la distribution de la consommation est bien reproduite lorsqu'on la compare à l'enquête Budget de famille.

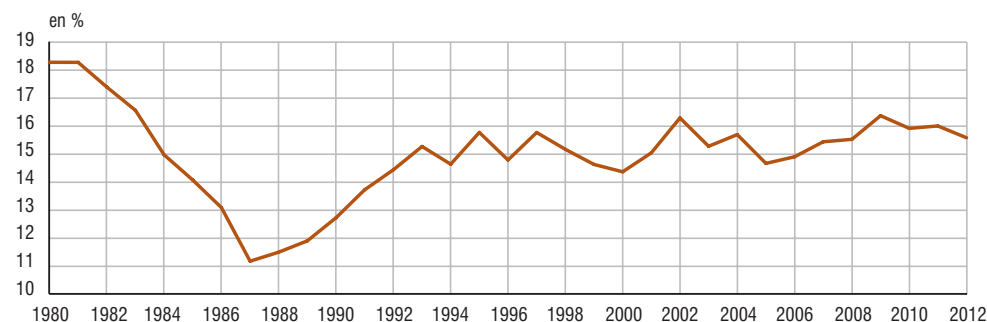
4. Le champ de l'enquête Patrimoine est celui des ménages ordinaires.

Il existe deux manières d'étudier le lien entre les taux d'épargne et les revenus d'un individu. La première, suivant l'approche développée par M. Friedman, consiste à se référer à un « revenu permanent » c'est-à-dire au revenu tel qu'il est anticipé par les ménages, hors variations temporaires. Cette approche est pertinente pour éclairer les phénomènes de lissage de la consommation et des revenus et prendre en compte des arbitrages de long terme effectués par les ménages. L'inconvénient est que la construction d'un « revenu permanent » s'avère complexe et nécessite de nombreuses hypothèses et des données particulièrement détaillées afin de pouvoir estimer le revenu anticipé par les ménages à partir du revenu observé une année donnée. La seconde approche se concentre sur le revenu observé l'année de l'enquête. Elle permet de décrire la manière dont les taux d'épargne varient en fonction de caractéristiques du ménage qui peuvent changer (présence d'enfants dans le ménage, revenus temporairement bas ou élevés...). Cette approche a été choisie ici. Les résultats sont à interpréter comme une description des niveaux et de la distribution des taux d'épargne observés et non comme une mise en évidence de relations de cause à effet.

En 2009, les ménages vivant en France ont épargné l'équivalent de 16 % de leurs revenus, soit environ 200 milliards d'euros. Ce taux d'épargne est élevé si on le compare à beaucoup d'autres pays de l'Union européenne². Ainsi, pour l'ensemble des pays-membres, le taux d'épargne s'élevait à 13 % en 2009 ; il se situait par exemple pour le Royaume-Uni à 7 %. Les ménages français épargnent historiquement une part élevée de leurs revenus (*figure 1*) : après avoir connu une forte baisse dans les années 1980, marquées par une baisse de l'inflation, le taux d'épargne s'est ensuite redressé au milieu des années 1990 pour se rétablir à un niveau oscillant entre 14 et 16 % depuis le début des années 1990.

Les données étudiées ici concernent l'année 2009, année de forte récession, ce qui peut avoir affecté les comportements de certains ménages. Cependant, le taux d'épargne mesuré par les comptes nationaux, qui augmente d'un point cette année-là, ne laisse transparaître au niveau macro-économique aucun changement majeur de comportement (*figure 1*). Ainsi, les différences de comportement d'épargne entre les catégories que nous comparons sont suffisamment prononcées pour conserver leur pertinence même si elles sont mesurées lors d'une année un peu particulière.

1. Évolution du taux d'épargne entre 1980 et 2012



Champ : ménages résidant en France.
Source : Insee, Comptes nationaux, base 2005.

2. Les différences de taux d'épargne peuvent être en partie liées au système de protection sociale et aux différentes conventions utilisées. Par exemple, en France, les dépenses de santé sont largement assumées par la collectivité. Les cotisations qui alimentent les caisses de sécurité sociale sont déduites du revenu disponible des ménages. Celui-ci apparaît donc plus bas que dans d'autres pays où les dépenses de santé sont moins socialisées. Cette différence n'a pas d'effet sur l'épargne globale, mais le taux d'épargne des ménages de ces pays est alors sous-estimé par rapport à celui des pays où les dépenses de santé sont plus socialisées (voir *L'économie française, Comptes et dossiers*, Insee, Éditions 2002 et 2003).

De fortes disparités d'épargne

En 2009, la moitié des ménages français ont épargné plus de 13 % de leurs revenus annuels (*figure 2*). Ce fort taux d'épargne médian masque des disparités entre les ménages : globalement, les ménages mettent de côté une part importante de leurs revenus, mais pour 26 % d'entre eux, le revenu courant ne couvre pas leurs dépenses de consommation (*figure 3*). Cette part s'élève même à 35 % lorsqu'on y inclut la consommation de biens durables³. En 2009, les dépenses de consommation des 25 % de ménages ayant le taux d'épargne le plus faible dépassaient d'au moins 13 % leurs revenus. À l'opposé, 25 % des ménages mettaient de côté plus de 33 % de leurs revenus annuels.

Pour obtenir un taux d'épargne global⁴, il faut pondérer les taux d'épargne par le revenu des ménages (*figure 4*). On peut alors estimer la contribution des ménages à l'épargne nationale. Ainsi, en 2009, les 25 % des ménages épargnant la part la plus importante de leurs revenus (plus de 33 %) contribuent à 72 % de l'épargne nationale annuelle⁵. Comme les taux d'épargne négatifs sont plus souvent associés à des ménages à bas revenus et que les taux d'épargne les plus élevés sont ceux des ménages à hauts revenus, l'agrégat constitué par la désépargne apparaît bien moindre que celui constitué par l'épargne.

Les plus jeunes et les plus âgés épargnent moins

Selon la théorie du cycle de vie, l'épargne peut être vue comme un moyen de lisser la consommation malgré des revenus qui fluctuent au cours de la vie. Dans cette perspective, les ménages en milieu de vie active épargnent relativement plus qu'en tout début (où les revenus sont moins élevés) et après le passage à la retraite qui se traduit par une baisse de revenu. Dans la version la plus simple de la théorie du cycle de vie⁶, les retraités utiliseraient leur épargne pour faire face à la baisse de leurs revenus. Une version ultérieure plus élaborée⁷ ne prévoit pas nécessairement de désépargne, car le patrimoine accumulé peut avoir pour objet, non seulement de lisser les revenus après la retraite, mais aussi de transmettre un patrimoine à ses descendants.

Les résultats empiriques sont globalement conformes à ce modèle théorique. Ainsi, le taux d'épargne médian est bien plus élevé pour les ménages dont la personne de référence a entre 30 et 59 ans (entre 14 et 19 % selon les tranches d'âge) que pour les plus jeunes (3 % pour les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans) ou les plus âgés (*figure 2*). Les ménages les plus âgés continuent en effet majoritairement à accumuler du patrimoine, mais à un rythme ralenti : le taux d'épargne médian chez les plus de 70 ans qui vivent en ménage ordinaire est de 8 %. La baisse du taux d'épargne chez les plus âgés est toutefois moins marquée parmi les hauts revenus : parmi les ménages de 70 ans ou plus, les 25 % des ménages qui épargnent le plus, ont un taux d'épargne inférieur de seulement 6 points par rapport à leurs homologues de 50 à 59 ans. Pour autant, environ 40 % des ménages de 70 ans ou plus ont désépargné en 2009 (*figure 3*).

Ces écarts sont-ils dus aux différences de revenus ou de structures familiales ? Afin de mieux comprendre les déterminants de l'épargne, une approche par régressions quantiles a été mobilisée. Celle-ci permet de juger de la significativité des déterminants « toutes choses égales par ailleurs » et de la dispersion de leur impact sur le taux d'épargne (*encadré 2*).

3. À titre de comparaison, un peu moins d'un quart des ménages interrogés en 2010 dans le cadre du dispositif SRCV déclaraient que leur patrimoine financier avait stagné ou diminué sur les 12 derniers mois de l'année.

4. Le taux d'épargne global obtenu à partir de l'enquête Patrimoine est de 16,9 %, ce qui est légèrement supérieur aux 16,4 % calculés par la comptabilité nationale. Cela s'explique entre autres par le fait que le champ de la comptabilité nationale concerne l'ensemble des ménages vivant en France, quand l'enquête Patrimoine s'intéresse aux ménages ordinaires.

5. Il s'agit du rapport entre l'épargne constituée par les 25 % de ménages qui épargnent le plus, rapportée à la somme des flux d'épargne.

6. Modigliani et Brumberg (1954).

7. Modigliani (1985).

2. Distribution des taux d'épargne selon les caractéristiques des ménages

en %

	Taux d'épargne hors biens durables			Taux d'épargne avec biens durables		
	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile
Âge de la personne de référence						
Moins de 30 ans	-25	11	31	-38	3	26
De 30 à 39 ans	1	26	42	-9	19	38
De 40 à 49 ans	-1	20	39	-9	14	35
De 50 à 59 ans	3	26	41	-7	19	35
De 60 à 69 ans	2	22	39	-10	14	32
70 ans et plus	-7	18	36	-17	8	29
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence						
Agriculteur exploitant	-5	34	44	-19	20	35
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	-9	19	45	-21	9	39
Profession libérale	12	26	58	3	24	51
Cadre	13	35	50	3	29	44
Profession intermédiaire	1	23	39	-8	17	35
Employé	-11	14	36	-24	8	30
Ouvrier qualifié	-4	20	37	-10	15	30
Ouvrier non qualifié	-6	21	37	-14	18	35
Retraité	-2	20	38	-14	12	30
Autre inactif	-30	3	20	-35	-4	14
Type de ménage						
Personne seule	-18	12	28	-29	4	23
Famille monoparentale	-21	8	29	-33	2	27
Couple sans enfant	9	28	44	-2	20	37
Couple avec 1 enfant	8	32	46	-2	25	40
Couple avec 2 enfants	9	29	44	3	23	39
Couple avec 3 enfants ou plus	0	23	40	-9	14	34
Autre cas	10	34	48	0	25	43
Quintile de patrimoine privé net						
Inférieur au 1 ^{er} quintile	-28	7	26	-29	6	24
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	-18	12	31	-26	4	28
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	2	24	38	-7	16	32
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	8	27	41	-4	19	36
Supérieur au 4 ^e quintile	13	32	49	-3	21	40
Diplôme de la personne de référence						
Aucun diplôme	-10	15	36	-20	8	28
Brevet des collèges, BEPC, CEP	-7	17	36	-16	9	29
CAP, BEP	-3	23	39	-13	15	33
Baccalauréat technique, professionnel, BP..	4	21	38	-12	13	34
Baccalauréat général, 1 ^{er} cycle universitaire	-4	21	39	-13	13	33
2 ^e et 3 ^e cycle universitaire	9	29	47	-2	22	40
Taille de l'unité urbaine de résidence (nombre d'habitants)						
Commune rurale	3	24	41	-9	17	35
Unité urbaine de moins de 20 000	-2	22	41	-13	15	34
Unité urbaine de 20 à 100 000	-7	16	36	-16	12	30
Unité urbaine de 100 à 200 000	-3	18	34	-11	11	30
Unité urbaine de plus de 200 000	-3	19	37	-13	12	31
Unité urbaine de Paris	-9	22	39	-17	15	35
Statut d'occupation du logement						
Accédant à la propriété	16	33	45	6	25	39
Propriétaire	5	25	42	-7	16	34
Usufruitier	-3	21	34	-11	11	29
Locataire	-24	9	29	-30	3	26
Logé gratuit	-12	23	42	-14	21	35
Quintile de niveau de vie						
Inférieur au 1 ^{er} quintile	-40	-10	13	-53	-20	8
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	-13	13	29	-23	6	24
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	-1	18	35	-12	10	29
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	10	29	41	-2	20	35
Supérieur au 4 ^e quintile	25	41	54	15	33	47
Ensemble	-3	21	39	-13	13	33

Champ : ménages résidant en France (hors Mayotte).

Lecture : en 2009, la moitié des ménages de moins de 30 ans ont épargné plus de 11 % de leurs revenus annuels si l'on ne tient pas compte de leur consommation en biens durables, 3 % si l'on en tient compte.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010

3. Proportion de ménages n'ayant pas épargné en 2009

en %

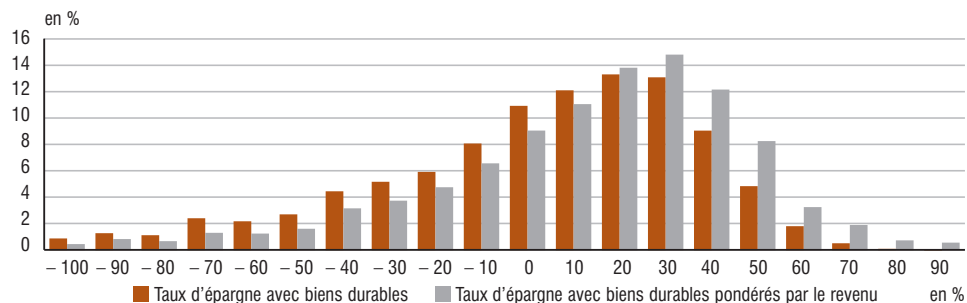
	Proportion de ménages n'ayant pas épargné	
	sans les biens durables	avec les biens durables
Âge de la personne de référence		
Moins de 30 ans	39	46
De 30 à 39 ans	24	32
De 40 à 49 ans	26	32
De 50 à 59 ans	23	32
De 60 à 69 ans	23	33
70 ans et plus	30	41
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence		
Agriculteur exploitant	27	38
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	32	41
Profession libérale	14	21
Cadre	15	24
Profession intermédiaire	24	32
Employé	32	39
Ouvrier qualifié	27	34
Ouvrier non qualifié	28	38
Retraité	27	37
Autre inactif	44	53
Type de ménage		
Personne seule	38	47
Famille monoparentale	41	48
Couple sans enfant	17	27
Couple avec 1 enfant	20	27
Couple avec 2 enfants	15	23
Couple avec 3 enfants ou plus	25	33
Autre cas	20	23
Quintile de patrimoine privé net		
Inférieur au 1 ^{er} quintile	40	44
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	38	46
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	23	31
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	18	29
Supérieur au 4 ^e quintile	16	28
Diplôme de la personne de référence		
Aucun diplôme	33	41
Brevet des collèges, BEPC, CEP	30	39
CAP, BEP	26	35
Baccalauréat technique, professionnel, BP..	23	31
Baccalauréat général, 1 ^{er} cycle universitaire	26	35
2 ^e et 3 ^e cycle universitaire	19	26
Taille de l'unité urbaine de résidence (nombre d'habitants)		
Commune rurale	23	31
Unité urbaine de moins de 20 000	26	34
Unité urbaine de 20 à 100 000	29	40
Unité urbaine de 100 à 200 000	27	36
Unité urbaine de plus de 200 000	27	35
Unité urbaine de Paris	30	37
Statut d'occupation du logement		
Accédant à la propriété	10	20
Propriétaire	21	32
Usufruitier	29	37
Locataire	41	46
Logé gratuit	31	36
Quintile de niveau de vie		
Inférieur au 1 ^{er} quintile	60	68
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	34	44
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	25	35
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	17	27
Supérieur au 4 ^e quintile	7	13
Total	26	35

Champ : ménages résidant en France (hors Mayotte).

Lecture : en 2009, 35 % des ménages ont consommé (y compris des biens durables) pour un montant plus élevé que le montant annuel de leurs revenus.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

4. Distribution des taux d'épargne et des taux d'épargne pondérés par le revenu en 2009



Champ : ménages résidant en France (hors Mayotte).
Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Encadré 2

Régressions quantiles

Les régressions quantiles présentées dans la figure 5 sont celles associées à trois quantiles : le 1^{er} quartile de taux d'épargne (valeur en dessous de laquelle se situent 25 % des taux d'épargne observés), la médiane (ou 2^e quartile : valeur au-dessous et au-dessus de laquelle se situent la moitié des taux d'épargne observés) et le 3^e quartile (au-dessus duquel se situent 25 % des taux d'épargne).

Les modalités de référence qui sont introduites pour les variables autres que le revenu sont nécessaires pour définir un ménage de référence. Ici il s'agit d'un couple sans enfant, dont la personne de référence est âgée de 41 à 66 ans, qui est propriétaire non accédant, dont le patrimoine immobilier se situe entre 150 000 et 270 000 euros et dont le patrimoine financier se situe dans les deux premiers quintiles de patrimoine financier.

La totalité des indicatrices de quintile de revenu sont introduites et la régression est effectuée sans constante. Ceci permet une lecture immédiate des taux d'épargne associés au ménage de référence pour chacun des quintiles de revenu. Ainsi, un quart des ménages de référence dont le revenu est parmi les 20 % de revenus les plus faibles (1^{er} quintile de revenus) ont un taux d'épargne négatif inférieur à -41 % (leur consommation est supérieure à leurs revenus et soit ils désépargnent soit ils s'endettent) ; la moitié ont un taux d'épargne supérieur à -8 % ; un quart ont un taux d'épargne supérieur à 12 %.

Au sein des ménages de référence dont le revenu est parmi les 20 % les plus élevés, le

1^{er} quartile des taux d'épargne est de 35 %, la médiane de 47 % et le dernier quartile de 56 %.

Les régressions quantiles permettent d'avoir plus d'informations sur la distribution des taux d'épargne que ne le permettrait une régression linéaire classique qui ne nous informerait que sur le taux d'épargne moyen. Elles permettent également de juger de l'effet des variables sur chacun des quantiles étudiés. Ceci présente un réel intérêt lorsque ces effets sont différents selon le quantile considéré.

Par exemple, à autres caractéristiques fixées, le 1^{er} quartile des taux d'épargne des ménages sans patrimoine immobilier est supérieur de 10 points à celui des ménages de référence dont le patrimoine immobilier a une valeur comprise entre 150 000 et 270 000 euros. Pour la médiane, le coefficient estimé reste positif (5,38) mais non significatif au seuil de 10 %. Celui estimé pour le dernier quartile s'avère encore plus faible et reste non significatif. Ceci fournit alors une autre information concernant la dispersion des taux d'épargne : puisque le 1^{er} quartile est plus élevé pour les ménages sans patrimoine immobilier et que les autres quartiles ne varient pas, on peut en déduire que la dispersion des taux d'épargne pour ces ménages est plus faible que celle observée pour les ménages de référence.

Un autre avantage des régressions quantiles est qu'elles s'avèrent moins sensibles aux valeurs aberrantes, ce qui peut présenter un grand intérêt lorsque l'on travaille avec des variables qui peuvent être soumises à des erreurs de mesure.

Ainsi, à autres caractéristiques fixées, en particulier à niveau de revenu donné, les ménages de référence⁸ (ceux dont la personne de référence est âgée de 41 à 66 ans) ont un taux d'épargne médian supérieur de près de 6 points à celui de leurs homologues plus jeunes et de 11 points par rapport à celui des plus âgés (*figure 5*). Pour les plus âgés, on constate de nouveau que la baisse des taux d'épargne est moins prononcée pour les ménages qui épargnent le plus (ceux du 3^e quartile : - 7 points par rapport aux ménages de référence).

5. Régressions quantiles du taux d'épargne en 2009

en points

	Répartition des ménages		
	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile
Taux d'épargne des ménages selon le quintile de revenu (%)			
1 ^{er} quintile de revenu	- 40,7***	- 7,6	11,8***
2 ^e quintile de revenu	- 16,3***	7,0***	21,5***
3 ^e quintile de revenu	2,2***	17,0***	31,9***
4 ^e quintile de revenu	18,1***	29,6***	41,7***
5 ^e quintile de revenu	34,8***	46,9***	56,3***
Type de ménage			
Personne seule	1,4	1,0	1,0
Famille monoparentale	- 11,3*	- 8,0*	0,1
Couple sans enfant	Réf.	Réf.	Réf.
Couple avec un enfant	- 7,6*	- 1,1	0,1
Couple avec deux enfants ou plus	- 12,4***	- 9,8***	- 6,2***
Ménage complexe	7,9**	3,1	0,9
Statut d'occupation du logement			
Propriétaire accédant	4,7*	5,5***	2,4*
Propriétaire non accédant ou usufruitier	Réf.	Réf.	Réf.
Locataire	- 21,2***	- 10,0***	1,2
Logé gratuitement	2,5	- 0,2	4,7***
Âge de la personne de référence			
Moins de 41 ans	- 4,7	- 5,8***	- 5,4***
Entre 41 et 66 ans	Réf.	Réf.	Réf.
66 ans et plus	- 12,3***	- 11,0***	- 7,4***
Patrimoine financier			
1 ^{er} ou 2 ^e quintile de patrimoine financier	Réf.	Réf.	Réf.
3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e quintile de patrimoine financier	- 3,5	- 2,2	- 2,5**
Patrimoine immobilier			
Pas de patrimoine immobilier	10,2***	5,4	0,8
Patrimoine immobilier de moins de 150 000 euros	5,2*	5,6***	3,4***
Patrimoine immobilier de 150 000 à 270 000 euros	Réf.	Réf.	Réf.
Patrimoine immobilier de plus de 270 000 euros	- 9,5***	- 8,4***	- 4,4***

Champ : ménages résidant en France (hors Mayotte). Les quintiles de revenus disponibles sont calculés par tranche d'âge.

Lecture : en 2009, la moitié des ménages de référence (médiane) faisant partie par ailleurs des 20 % des ménages les plus aisés (5^e quintile de revenu) épargnent plus de 47 % de leurs revenus, une fois inclus dans leur consommation les biens durables et les loyers imputés. Parmi les ménages aux plus bas revenus (1^{er} quintile de revenu), le quart des ménages de référence qui épargnent le plus (3^e quartile) épargnent plus de 12 % de leurs revenus. *** : significatif au seuil de 1 %, ** au seuil de 5 %, * au seuil de 10 %.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Les plus âgés, une fois qu'on a contrôlé du revenu, continuent d'épargner mais moins que les actifs de plus de 30 ans. D'un côté, l'avancée en âge implique des dépenses supplémentaires défavorables à l'épargne (frais de santé ou de dépendance non couverts) de même que le fait d'être à la retraite (déplacements, loisirs, présence plus importante dans le logement entraînant des frais supplémentaires de chauffage, électricité...). D'un autre côté, les incertitudes sur l'espérance de vie en bonne santé et sur les dépenses médicales que le ménage aura à assumer ou la volonté de

8. Lorsque l'on utilise des variables de contrôle qualitatives (type de ménage, statut d'occupation du logement, ...) il est nécessaire de se donner des modalités de référence (voir encadré 2).

transmettre un capital à ses descendants peuvent expliquer le fait que les plus âgés continuent d'épargner et ne désépargnent pas plus (*figure 6*). Enfin, un certain goût pour la thésaurisation peut également expliquer ce constat.

Les familles avec plus de deux enfants épargnent moins

En 2009, la moitié des personnes seules ont épargné moins de 4 % de leurs revenus annuels, et la moitié des familles monoparentales moins de 2 %. Si l'on contrôle du revenu et des autres caractéristiques observables des ménages, les couples avec un seul enfant semblent globalement épargner un peu moins que ceux sans enfant mais la différence est trop faible pour apparaître significative. Le taux d'épargne médian des couples avec deux enfants est significativement plus faible que celui des ménages de référence sans enfant. La probabilité qu'ils désépargnent est également plus élevée. À revenus donnés, les dépenses occasionnées par la présence de plusieurs enfants au sein du ménage peuvent expliquer ce phénomène.

Le revenu courant : un déterminant important des taux d'épargne...

Les taux d'épargne les plus élevés se rencontrent dans les catégories socioprofessionnelles (CSP) dont les revenus sont aussi les plus élevés : cadres et professions libérales. La moitié des ménages dont la personne de référence appartient à l'une ou l'autre de ces catégories épargnent plus du quart de leurs revenus annuels. Les agriculteurs exploitants également : la moitié d'entre eux mettent de côté plus de 20 % de leurs revenus. Chez les indépendants autres qu'agriculteurs exploitants, les disparités sont très fortes : un quart d'entre eux a une consommation qui dépasse de plus de 21 % ses revenus déclarés, quand près d'un autre quart épargne plus de 40 % de ses revenus annuels.

Parmi les catégories épargnant le moins, les employés mettent de côté, pour la moitié d'entre eux, moins de 8 % de leurs revenus. Les chômeurs n'ayant jamais travaillé et les inactifs (en excluant les étudiants) sont aussi parmi ceux qui épargnent le moins. Cependant, près de la moitié d'entre eux ont épargné en 2009. Cela dit, à autres caractéristiques fixées, ces différences de taux d'épargne par CSP deviennent globalement non significatives⁹. Elles reflètent donc principalement un effet de revenu, davantage que de comportements d'épargne spécifiques à la catégorie sociale.

Une fois que l'âge, le type de ménage, le statut d'occupation du logement et le niveau de patrimoine ont été contrôlés, le taux d'épargne continue d'apparaître croissant avec le niveau de revenu courant. Les ménages de référence aux revenus les 20 % les plus bas, ont un taux d'épargne de - 8 % quand il est de 47 % pour ceux dont les revenus appartiennent aux 20 % les plus élevés (*figure 5*). De même, plus les ménages ont un revenu élevé et moins ils sont susceptibles d'avoir connu une diminution de leur épargne en 2009. À l'opposé, les 20 % des ménages ayant les revenus les plus faibles ont, toutes choses égales par ailleurs, une probabilité cinq fois plus grande d'avoir désépargné cette année-là que ceux situés dans le troisième quintile de revenu (*figure 6*).

...et de leur dispersion

Les taux d'épargne des moins aisés sont nettement plus dispersés que ceux des ménages plus aisés. Ainsi, un quart des ménages de référence aux revenus les plus bas ont un taux d'épargne

9. Par souci de parcimonie, ces estimations ne sont pas présentées dans la *figure 5*.

6. Probabilité d'avoir consommé un montant plus élevé que ses revenus en 2009

Variables	Coefficients	Significativité	Odds ratio
Age de la personne de référence			
Moins de 40 ans	0,1		
40 à 49 ans	Réf.		1,0
66 ans ou plus	0,0		
Type de ménage			
Personne seule	0,0		
Famille monoparentale	0,4	**	1,4
Couple sans enfant	Réf.		1,0
Couple avec un enfant	0,2		
Couple avec deux enfants ou plus	0,4	***	1,5
Ménage complexe	-0,1		
Quintile de revenu disponible			
1 ^{er} quintile de revenu disponible	1,6	***	5,0
2 ^e quintile de revenu disponible	0,8	***	2,2
3 ^e quintile de revenu disponible	Réf.		1,0
4 ^e quintile de revenu disponible	-0,7	***	0,5
5 ^e quintile de revenu disponible	-1,5	***	0,2
Statut d'occupation du logement			
Propriétaire accédant	-0,4	***	0,7
Propriétaire non accédant ou usufruitier	Réf.		1,0
Locataire	0,2		
Logé gratuitement	0,2		
Patrimoine financier			
1 ^{er} ou 2 ^e quintile de patrimoine financier	Réf.		1,0
3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e quintile de patrimoine financier	0,3	***	1,3
Patrimoine immobilier			
Pas de patrimoine immobilier	-0,5	***	0,6
Patrimoine immobilier de moins de 150 000 euros	-0,2	**	0,8
Patrimoine immobilier de 150 000 à 270 000 euros	Réf.		1,0
Patrimoine immobilier de plus de 270 000 euros	0,7	***	2,0

Champ : ménages résidant en France (hors Mayotte). Les quintiles de revenus disponibles sont calculés par tranche d'âge.

Lecture : en 2009, un couple avec deux enfants ou plus a, toutes choses égales par ailleurs, une probabilité de désépargner 50 % plus élevée qu'un couple sans enfant. *** : significatif au seuil de 1 %, ** au seuil de 5 %, * au seuil de 10 %.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

inférieur à - 41 % tandis que seul un quart d'entre eux a un taux d'épargne supérieur à 12 %. Pour ces ménages, l'écart entre le premier et le dernier quartile des taux d'épargne est donc de 53 points de pourcentage. Parmi les ménages de référence qui ont perçu les revenus les plus élevés, un quart d'entre eux ont un taux d'épargne inférieur à 35 % et le quart qui épargne le plus a épargné plus de 56 % de ses revenus : l'écart n'est ici que de 21 points.

Les taux d'épargne mesurés ici correspondent à ceux de l'année 2009 et ne reflètent donc pas nécessairement l'ensemble de la trajectoire d'épargne de ces ménages sur leur cycle de vie. En particulier, les taux négatifs peuvent être dus à des événements exceptionnels auxquels le ménage a dû faire face (période de chômage d'un des conjoints, achat d'un bien onéreux...) qui l'ont contraint à faire appel à une épargne précédemment constituée lors de périodes plus favorables. La forte variabilité de l'épargne chez les ménages les moins aisés pourrait s'expliquer par le fait qu'une partie d'entre eux considéreraient ce faible revenu comme transitoire et désépargneraient dans l'attente de jours meilleurs. D'autres ménages ont un revenu durablement faible et sont contraints d'équilibrer leurs dépenses avec leurs revenus.

Quant à la faible dispersion des taux d'épargne pour les ménages les plus riches, elle peut s'expliquer par le fait qu'il est moins fréquent de se retrouver avec un revenu transitoirement élevé que transitoirement faible.

Les ménages locataires ont une épargne faible et très hétérogène

Toutes choses égales par ailleurs, les taux d'épargne des ménages propriétaires de leur logement (et dont le patrimoine immobilier est inférieur à 270 000 euros) sont plus élevés que ceux des locataires (figure 5). Les propriétaires qui remboursent un prêt (propriétaires accédants) ont un taux d'épargne plus élevé et moins dispersé que ceux qui n'en remboursent pas. De fait, le remboursement des emprunts constitue une épargne « forcée ».

À autres caractéristiques fixées, le taux d'épargne du quart des locataires qui épargnent le moins est inférieur de 11 points à celui du quart des propriétaires de référence¹⁰ qui épargnent le moins¹¹. Le taux d'épargne médian de ces locataires est également moins élevé que celui des ménages propriétaires non accédants (d'environ 4,5 points de pourcentage). Pour le quart des locataires qui épargnent le plus, la différence avec le taux d'épargne des propriétaires non accédants n'est pas significative mais irait plutôt dans le sens d'une épargne légèrement supérieure, témoignant ici aussi d'une forte hétérogénéité dans les comportements des ménages locataires. Ceci pourrait s'expliquer par la diversité des attitudes des ménages face au logement : certains des locataires ne souhaitent pas ou ne peuvent pas devenir propriétaires et n'ont pas ce motif pour épargner, quand d'autres souhaitent au contraire devenir propriétaires et tentent de constituer un apport personnel.

Patrimoine et épargne : des liens croisés

Les ménages qui épargnent le plus disposent le plus souvent d'un patrimoine important, financier ou immobilier, qui génère des revenus supplémentaires, ces derniers pouvant alimenter leur épargne. Ainsi, les 20 % de ménages possédant le plus de patrimoine privé net de l'endettement épargnent pour la moitié d'entre eux 21 % de leurs revenus annuels, contre 6 % pour les ménages détenteurs d'un patrimoine modeste ou nul.

Cela dit, les revenus sont très corrélés au niveau de patrimoine¹², il convient donc de compléter ces statistiques descriptives par une analyse « toutes choses égales par ailleurs ». Une fois qu'on a tenu compte du revenu et des autres caractéristiques, les ménages sans patrimoine immobilier ou qui en possèdent un d'une valeur inférieure à 150 000 euros affichent des taux d'épargne plus élevés que les ménages au patrimoine immobilier d'une valeur supérieure à 150 000 euros.

Pour le patrimoine financier la différence n'est significative que pour le 3^e quartile des taux d'épargne mais l'ensemble des estimations laissent penser que les ménages au patrimoine financier le plus faible auraient des taux d'épargne un peu plus élevés. Cela pourrait traduire le fait qu'à autres caractéristiques fixées (et en particulier à revenu fixé), les ménages qui ont le moins de patrimoine sont ceux qui ont le plus besoin d'épargner afin de se constituer un capital en prévision d'un achat immobilier conséquent ou pour se constituer une épargne de précaution.

Toutes choses égales par ailleurs, il semble qu'une fois atteint un certain niveau de patrimoine, les ménages continueraient d'épargner mais moins. Cette interprétation est assez proche

10. C'est-à-dire des propriétaires non accédants et dont le patrimoine immobilier est compris entre 150 000 et 270 000 euros.

11. Le fait d'être locataire par rapport à propriétaire non accédant dont le patrimoine immobilier est compris entre 150 000 et 270 000 euros est associé à un premier quartile de taux d'épargne inférieur de -21,1 points. Pour avoir une meilleure comparabilité entre les statuts, il convient de considérer qu'à la différence du propriétaire, le locataire n'a généralement pas de patrimoine immobilier et l'on doit donc ajouter 10,2 points de pourcentage qui correspondent à l'écart du 1^{er} quartile de taux d'épargne entre les ménages sans patrimoine immobilier et ceux avec un patrimoine entre 150 000 et 270 000 euros (la modalité de référence).

12. En effet, le revenu est croissant avec le niveau de patrimoine. Le revenu disponible annuel moyen des ménages du 1^{er} quintile de patrimoine privé net est de 19 900 euros. Pour les ménages du 2^e quintile, il est de 24 900 euros, de 29 900 euros pour ceux du 3^e, de 35 000 euros pour ceux du 4^e et de 56 500 euros pour ceux du dernier quintile de patrimoine net privé.

des modèles théoriques d'« épargne tampon »¹³ où les ménages sont censés décider de leur consommation et de leur épargne principalement en fonction de leurs revenus courants et de la réserve (cible d'épargne ou de patrimoine) qu'ils souhaitent constituer pour faire face à une éventuelle perte de revenu : tant que cette cible d'« épargne tampon » n'est pas atteinte, les ménages feraient des efforts d'épargne plus grands.

L'observation de la désépargne permet d'avancer une autre explication. En effet, les ménages dont le patrimoine financier est élevé sont, une fois qu'il a été tenu compte de leurs autres caractéristiques, plus enclins à désépargner. À revenu équivalent, ils ont suffisamment d'épargne pour faire face à une éventuelle baisse de leurs revenus, et ont par conséquent moins besoin d'épargner. Ils ont également pu constituer une partie de cette épargne afin d'acheter des biens coûteux. Cette probabilité de désépargner plus forte peut donc traduire le fait qu'une fois que le montant nécessaire à l'achat est épargné, l'achat peut enfin avoir lieu.

Posséder un patrimoine immobilier est associé à une désépargne plus fréquente. Ainsi, en 2009, à revenus et autres caractéristiques identiques, les ménages possédant plus de 270 000 euros de patrimoine immobilier ont deux fois plus de chances de désépargner que leurs homologues dont la valeur du patrimoine immobilier est comprise entre 150 000 et 270 000 euros (*figure 6*). Entretien ou aménager un logement peut également être une explication de ces résultats si l'on considère que les biens immobiliers les plus chers, par leur localisation ou leur surface, entraînent des coûts d'entretien plus élevés. ■

13. Carroll (1997).

Pour en savoir plus

Accardo J., Bellamy V., Consalès G., Fesseau M., Le Laidier S., Raynaud E., « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux : une décomposition du compte des ménages », in *L'économie française, Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2009.

Arrondel L., Masson A. (2011), *L'épargnant dans un monde en crise : ce qui a changé*, Paris, Éditions rue d'Ulm.

Browning M., Crossley T.F., Weber G. (2003), « Asking consumption questions in general purpose surveys », *Economic Journal*, 113 (491).

Carroll C., (1997). « *Buffer-Stock Saving and the Life Cycle/Permanent Income Hypothesis* », *The Quarterly Journal of Economics*, MIT Press, vol. 112(1).

Garbinti B. et Lamarche P., (2014, à paraître), « Les hauts revenus épargnent-ils davantage ? », Document de travail Insee.

Modigliani F. et Brumberg R. (1954), « *Utility Analysis and the Consumption Function: an Interpretation of Cross-Section Data* », in *Post-Keynesian Economics*, Kenneth K. Kurihara (é.), New Brunswick, NJ. Rutgers University Press.

Modigliani F., (1985) « Life cycle, Individual Thrift and the Wealth of Nations », *Nobel Prize in Economics documents*, 1985-1, Nobel Prize Committee.

Les facteurs qui protègent de la pauvreté n'aident pas forcément à en sortir

Simon Beck, Nathalie Missègue et Juliette Ponceau*

Entre 2009 et 2010, plus de 4 % de la population est sortie de la pauvreté, 8 % est restée pauvre, et 5 % est entrée dans la pauvreté. Sur la période 2004-2010, la moitié des personnes dont le niveau vie passe sous le seuil de pauvreté une année donnée reste pauvre l'année suivante, et près d'une sur trois l'est encore au bout de trois ans.

Vivre en couple plutôt que d'être célibataire diminue le risque d'être pauvre, dans une moindre mesure toutefois si le conjoint avec lequel on vit est inactif (étudiant, retraité, personne au foyer). En outre, la probabilité d'être touché par la pauvreté est renforcée l'année où survient une séparation. Par ailleurs, le risque d'être pauvre diminue lors d'une naissance l'année précédente.

Le risque de rester pauvre est relativement important : même en tenant compte des caractéristiques de l'individu et du ménage auquel il appartient, la probabilité de demeurer pauvre d'une année sur l'autre reste plus élevée que celle de le devenir.

De fait, si certaines caractéristiques diminuent le risque d'être touché par la pauvreté, elles n'aident pas toujours à en sortir. En particulier, même si la vie en couple protège *a priori* de la pauvreté, une personne pauvre n'a pas plus de chance de sortir de la pauvreté si elle vit en couple que si elle vit seule. De même, les cadres, lorsqu'ils tombent dans la pauvreté, n'ont pas de chance significativement plus élevée que les employés de sortir de la pauvreté.

La mise en place de politiques publiques efficaces de lutte contre la pauvreté monétaire nécessite de comprendre quels sont les facteurs qui influent non seulement sur la survenue de la pauvreté monétaire mais aussi ceux qui pèsent sur son caractère persistant. Pour cela, il convient de s'appuyer sur des données de panel, c'est-à-dire issues d'enquêtes auprès de personnes suivies sur plusieurs années. Ce type de données permet de prendre en compte les caractéristiques sociodémographiques des personnes en situation de pauvreté ainsi que les événements auxquels ces personnes sont confrontées au sein de leur ménage (événements familiaux, évolution de leur situation vis-à-vis du marché du travail, etc.).

Cette étude porte sur des personnes enquêtées en France métropolitaine de 2005 à 2011 sur leur situation financière de l'année précédente et sur leurs conditions de vie dans le cadre du panel « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie » (SRCV, encadré 1).

* Simon Beck, Nathalie Missègue et Juliette Ponceau, en collaboration avec Marie-Émilie Clerc, Insee.

Encadré 1

Le panel SRCV

Le panel Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) est la déclinaison française du dispositif européen EU-SILC. Sa réalisation a débuté en 2004. Tous les individus d'un ménage sont interrogés jusqu'à neuf années consécutives. Grâce à ce suivi annuel, il est possible dans l'étude sur la pauvreté réalisée ici de prendre en compte les événements de nature économique, sociale ou familiale qui les affectent.

L'enquête se déroule en mai-juin de chaque année, auprès de 12 000 ménages dont une partie est renouvelée tous les ans. Les données collectées lors des entretiens sont ensuite complétées à l'aide de sources administratives permettant de mesurer les ressources perçues par les différents membres du ménage au cours de l'année qui précède la collecte. Ainsi, on utilise l'enquête réalisée en 2006 pour caractériser le niveau de vie des individus en 2005, duquel on rapproche les événements qu'ils ont connus en 2005 également.

L'échantillon sélectionné pour réaliser cette étude sur la pauvreté monétaire entre 2004 et 2010 comprend uniquement les personnes, au nombre d'un peu plus de 3 000, qui ont participé

à l'enquête durant sept années de suite (de 2005 à 2011), c'est-à-dire qui n'ont pas connu de sorties définitives ou des périodes d'absences puis de retour dans ce panel.

Dix types d'événements familiaux sont collectés : naissance, mise en couple, séparation, décès, départ et arrivée d'une personne avec revenus, départ et arrivée d'une personne sans revenu, départ et retour d'un enfant. Les événements de départ d'une personne, avec ou sans revenus, et de décès sont regroupés au sein d'une même catégorie « autre événement ». L'événement « arrivée d'une personne avec revenus », parce qu'elle concerne trop peu de ménages, n'a pas été utilisé dans l'étude.

Comme tous les panels, le dispositif SRCV subit une « attrition », c'est-à-dire la perte d'individus qu'on ne parvient pas à suivre d'une année sur l'autre (pour différentes raisons : déménagement sans laisser d'adresse, départ à l'étranger, refus de poursuivre la participation au panel, etc.). La pondération utilisée tient compte de cette attrition, de façon à disposer d'un échantillon représentatif de la population.

Les transitions vers et hors de la pauvreté

Une personne est dite pauvre, ou en situation de pauvreté monétaire, lorsque son niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population.

En 2009 comme en 2010, environ 14 % de la population se situait en dessous du seuil de pauvreté, et sur l'ensemble de ces deux années 18 % de la population a été touchée par le phénomène. D'une année à l'autre, la probabilité de rester pauvre est forte : deux personnes pauvres en 2009 sur trois le restent en 2010 (figure 1). Les entrées dans la pauvreté en 2010 sont dix fois moins fréquentes (une personne sur seize parmi les personnes non pauvres en 2009), mais cette probabilité s'exerce sur une bien plus grande partie de la population. Au final, entre 2009 et 2010, la part dans l'ensemble de la population des personnes qui sont entrées dans la pauvreté ou en sont sorties est un peu plus élevée que celles qui y sont restées (9,7 % contre 8,3 %). Ceci est vrai d'une année sur l'autre sur l'ensemble de la période d'étude (soit depuis 2004).

1. Transition vers et hors de la pauvreté entre deux années consécutives

en %

	État la 2 ^e année			
	Entre 2004 et 2005		Entre 2009 et 2010	
	Pauvre	Non-pauvre	Pauvre	Non-pauvre
État la 1^{re} année				
Pauvre				
Part dans l'ensemble de la population	7,8	5,7	8,3	4,4
Part dans la population pauvre	57,8	42,2	65,5	34,5
Non-pauvre				
Part dans l'ensemble de la population	5,5	81,0	5,3	82,1
Part dans la population non pauvre	6,4	93,6	6,1	93,9

Champ : France métropolitaine, personnes présentes les deux années consécutives.

Lecture : 82,1 % des personnes présentes en 2009 et 2010 ne sont pauvres aucune des deux années. 65,5 % des personnes pauvres en 2009 le sont encore en 2010.

Source : Insee, panel SRCV-SILC.

Entre 2004 et 2010, on constate que les sorties de la pauvreté sont plutôt en diminution : entre 2004 et 2005, 42 % des personnes pauvres sont sorties de la pauvreté, contre 35 % entre 2009 et 2010. À l'inverse, les entrées dans la pauvreté ne présentent pas de tendance très marquée (6,4 % des personnes non pauvres en 2004 et 6,1 % en 2009). Au total, la hausse du taux de pauvreté observée ces dernières années (de 12,5 % en 2007 à 14,1 % en 2010) apparaît donc plutôt due à un accroissement de persistance dans la pauvreté.

Cette observation des entrées et sorties de la pauvreté monétaire d'une année à l'autre ne suffit pas pour autant pour décrire toute sa dynamique, car elle ne dit rien sur la manière dont les épisodes de pauvreté peuvent s'enchaîner sur une période plus longue. L'analyse sur la période 2004 à 2010 permet d'éclairer ce point, en mettant en évidence qu'un certain nombre d'événements (changements de la composition du ménage, changements de situation sur le marché du travail) ont un impact sur les transitions entre pauvreté et non-pauvreté. Connaître une situation de pauvreté à un moment donné augmente également le risque d'y être de nouveau confronté par la suite.

30 % des personnes qui tombent dans la pauvreté y restent au moins 3 ans

On ne peut se limiter aux entrées et sorties de la pauvreté monétaire sans regarder la durée passée dans la pauvreté. Afin de pouvoir mesurer le nombre d'années d'affilée passées dans la pauvreté, on se concentre sur les seules personnes pour lesquelles on observe leur entrée dans la pauvreté, donc sur les personnes qui connaissent un épisode de pauvreté au cours de la période et qui ne sont pas pauvres la première année où elles sont interrogées (2004). De la sorte, il est possible d'estimer une « courbe de persistance » qui indique, pour une personne entrée une année donnée dans la pauvreté, la probabilité qu'elle a de rester dans la pauvreté les années suivantes.

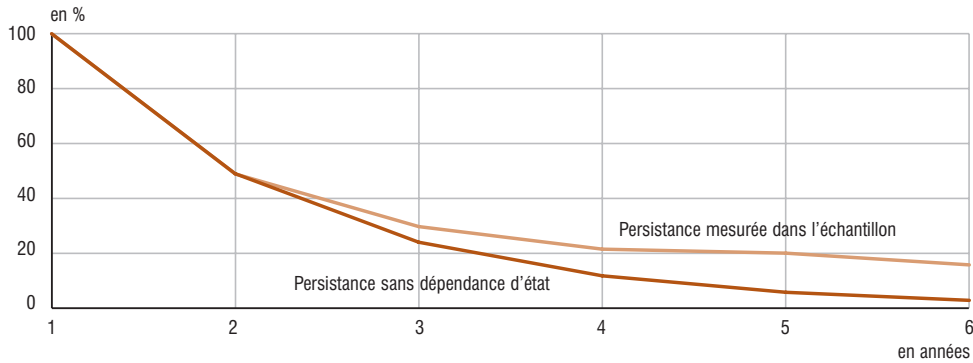
Parmi les personnes dont le niveau de vie passe sous le seuil de pauvreté une année donnée, la probabilité qu'elles restent dans cette situation l'année suivante est de près de 50 % (*figure 2*). La probabilité pour qu'elles s'y trouvent encore au bout de trois ans est d'un peu plus de 30 %, et d'un peu plus de 20 % au bout de quatre ans.

Cette courbe de persistance montre que la propension à rester dans la pauvreté une année de plus augmente avec le nombre d'années déjà passées dans la pauvreté. En effet, si tel n'était pas le cas, la courbe de persistance décroîtrait beaucoup plus rapidement que la courbe observée : au bout de six ans, seules 3 % des personnes tombées dans la pauvreté le seraient encore, alors que cette proportion est cinq fois plus importante dans la réalité. Ainsi, une « dépendance d'état », non négligeable, doit être prise en compte lorsque l'on dispose d'informations sur la situation passée des personnes.

En outre, l'influence de la durée durant laquelle une personne est pauvre sur la probabilité qu'elle a de sortir de cette situation se combine avec d'autres facteurs. Elle varie notamment selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage. Ainsi, les cadres et les professions intermédiaires sortent certes plus vite de la pauvreté au bout d'un an que les ouvriers ou les inactifs, mais pour ceux d'entre eux qui connaissent trois ans de pauvreté d'affilée, la distinction a tendance à s'effacer (*figure 3*). Ainsi, au bout de 5 ans, la part des cadres et des ouvriers restés en situation de pauvreté est quasiment la même (17 % contre 18 %).

Les personnes âgées sont en moyenne moins touchées par la pauvreté que les personnes d'âge actif [Arnold et Lelièvre, 2013]. Néanmoins, celles qui basculent dans la pauvreté ont plus de difficulté à en sortir. Ainsi, pour les ménages comprenant deux personnes de plus de 65 ans, la persistance deux années de suite dans la pauvreté est de 67 % (*figure 4*). Elle n'est que de 43 % lorsqu'il n'y a pas de personnes de plus de 65 ans et de 51 % lorsqu'une seule personne est âgée de 65 ans ou plus. Cette différence s'explique sans doute par le fait que d'une manière générale, les seniors connaissent des variations moins importantes de leur niveau de vie d'une année sur l'autre que les personnes d'âge actif.

2. Probabilité de persistance dans la pauvreté



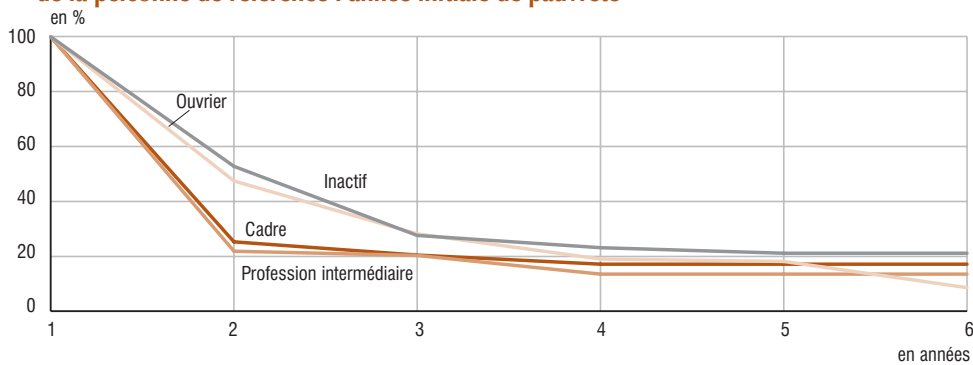
Champ : France métropolitaine, personnes de 16 ans ou plus en 2005, non pauvres en 2004 et pauvres au moins une année entre 2005 et 2010.

Lecture : quand on est pauvre une année, la probabilité de l'être l'année d'après est de 49 %. Au bout de 6 ans, elle n'est plus que de 16 %.

Note : la courbe sans dépendance d'état est tracée en supposant que le taux de sortie d'une année à l'autre est constant. Pour comparer facilement les deux courbes de persistance, ce taux est égal au taux de sortie au bout d'un an mesuré dans l'échantillon (49 %).

Source : Insee, panel SRCV-SILC 2005-2011 (années de revenus 2004 à 2010).

3. Probabilité de persistance dans la pauvreté selon certaines catégories socioprofessionnelles de la personne de référence l'année initiale de pauvreté

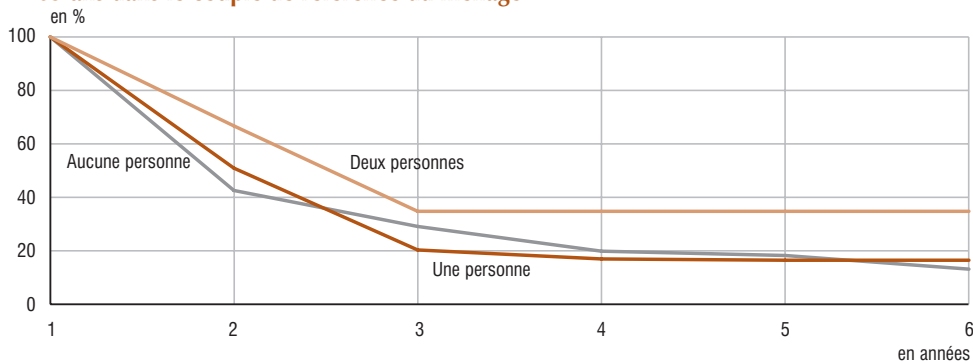


Champ : France métropolitaine, personnes de 16 ans ou plus en 2005, non pauvres en 2004 et pauvres au moins une année entre 2005 et 2010.

Lecture : la probabilité d'être encore pauvre au bout de 2 ans est de 25 % pour les cadres, 22 % pour les professions intermédiaires, 47 % pour les ouvriers et 53 % pour les inactifs.

Source : Insee, panel SRCV-SILC 2005-2011 (années de revenus 2004 à 2010).

4. Probabilité de persistance dans la pauvreté selon le nombre de personnes de plus de 65 ans dans le couple de référence du ménage



Champ : France métropolitaine, personnes de 16 ans ou plus en 2005, non pauvres en 2004 et pauvres au moins une année entre 2005 et 2010.

Lecture : la probabilité d'être encore pauvre au bout de 2 ans est de 67 % pour les couples de plus de 65 ans. Ce taux est de 51 % si une personne du couple a moins de 65 ans, et de 43 % si les deux ont moins de 65 ans.

Source : Insee, panel SRCV-SILC 2005-2011 (années de revenus 2004 à 2010).

Démêler les effets de la situation passée et des changements économiques ou familiaux

Démêler plus avant les différents facteurs susceptibles de jouer sur la pauvreté monétaire et sur sa persistance nécessite de recourir à des modèles économétriques relativement sophistiqués (modèle de régression de type Probit dynamique). Le modèle retenu vise à estimer la probabilité pour un individu donné de se trouver une année donnée en situation de pauvreté, en intégrant parmi les éléments explicatifs potentiels sa situation vis-à-vis de la pauvreté une année auparavant (voire plusieurs). Le modèle intègre également l'état des individus (pauvreté ou pas) au début de la période d'observation (soit en 2004), car cet état initial est susceptible de révéler indirectement l'influence de caractéristiques non observées (par exemple l'importance du réseau social) dont il faut également tenir compte (encadré 2).

Encadré 2

Modéliser l'incidence de la pauvreté monétaire

Le modèle retenu

L'approche généralement retenue dans l'analyse des déterminants de la pauvreté est une modélisation de type Logit ou Probit, qui consiste à supposer que l'état (pauvre ou non pauvre) d'un individu i à un moment donné t (qu'on indice par une variable p_{it} qui vaut 1 si l'individu est pauvre et 0 sinon) reflète une variable continue « latente », c'est à dire non observée, p^*_{it} .

p^*_{it} est liée à la variable d'état p_{it} par la relation : $p_{it} = 1$ si $p^*_{it} > 0$, 0 sinon. On suppose que celle-ci suit un modèle linéaire : $p^*_{it} = X_{it}\beta + \epsilon_{it}$.

X_{it} représente un vecteur de caractéristiques (âge, sexe, diplôme, situation familiale, etc.) de l'individu à la date t , et ϵ_{it} est un terme d'erreur, dont on suppose qu'il suit une loi normale de moyenne nulle.

L'estimation du vecteur de paramètres β permet de quantifier l'effet des diverses caractéristiques sur la probabilité d'être pauvre.

Une des limites de ce modèle est de traiter séparément les périodes d'observation et donc de faire l'hypothèse implicite que (conditionnellement aux caractéristiques observées l'année t) la probabilité d'être pauvre l'année t est la même, que l'individu ait été pauvre ou non en $t-1$. Autrement dit, il postule une « indépendance d'état ».

Pour établir si être pauvre une année affecte, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de le rester, il faut considérer un modèle plus général et, précisément, prendre en compte la possibilité d'une dépendance d'état. Il suffit pour cela d'introduire dans l'expression précédente la situation (pauvre / non pauvre) de l'individu l'année précédente : $p^*_{it} = X_{it}\beta + \gamma p_{it-1} + \epsilon_{it}$. L'objectif est d'estimer les paramètres β et γ du modèle. Un tel modèle requiert des données de panel.

Suivant l'approche usuelle en économétrie des données de panel, on suppose que le terme d'erreur ϵ_{it} admet la décomposition : $\epsilon_{it} = \alpha_i + u_{it}$. Autrement dit, la perturbation se décompose en une somme d'un effet aléatoire individuel α_i , propre à l'individu i et constant au cours du temps, et d'un choc aléatoire annuel, non corrélé à l'effet individuel.

Dans ces modèles sur données de panel incluant des variables dépendantes retardées, il faut porter une attention particulière aux « conditions initiales », c'est-à-dire à l'état dans lequel se trouvent les individus la première année d'observation (p_{i1}), soit en 2004 dans cette étude. En effet, pour cette première année, on ne connaît pas, par construction, l'état dans lequel se trouvaient les individus l'année précédente, ce qui soulève une difficulté pour utiliser l'équation dynamique postulée par le modèle.

La distribution des états (pauvreté / non pauvreté) à la première date d'observation est une résultante complexe de l'histoire (inobservée) des personnes en matière de pauvreté. Elle peut dépendre des caractéristiques individuelles observables (leur diplôme par exemple), mais aussi de caractéristiques inobservées (importance du réseau social par exemple). Si on ne tient pas compte de ces conditions, les estimateurs obtenus risquent d'être biaisés et conduire notamment à surestimer γ , le coefficient qui mesure la dépendance d'état, c'est à dire l'effet d'avoir été ou non pauvre en $t-1$ sur la probabilité de l'être en t .

Plusieurs solutions ont été proposées par la littérature économétrique pour éviter ces biais. On retient dans cette étude l'approche de Wooldridge (2005).

Suivant Wooldridge, on introduit dans la régression, en plus des caractéristiques annuelles des individus (X_{it}) et de leur situation de pauvreté l'année

Encadré 2 (suite)

précédente (p_{it}), les moyennes sur la période (X_i) des facteurs qui changent au cours du temps. Il s'agit :

- des événements familiaux ;
- des aides reçues par d'autres ménages et de celles versées à d'autres ménages ;
- de l'évolution de l'intensité de chômage dans le ménage.

On décompose alors l'effet individuel en trois effets : $\alpha_i = \alpha_0 + \alpha_1 p_{it} + \alpha_2 X_i + v_i$: un effet aléatoire (v_i), un effet individuel (α_2) associé aux caractéristiques moyennes (X_i) introduites précédemment et un effet (α_1) associé aux conditions initiales (p_{i1}).

Mesurer l'effet d'une caractéristique donnée sur la probabilité de sortir de la pauvreté

L'estimation du modèle précédent permet de déterminer l'impact d'une caractéristique sur la probabilité d'être pauvre. Il s'agit alors d'un impact mesuré en moyenne sur l'ensemble de la population. On peut aussi chercher à mesurer son

effet, une année donnée, sur les seules personnes pauvres l'année précédente, autrement dit à mesurer l'effet de la caractéristique sur la probabilité de sortir de la pauvreté.

Pour ce faire, une méthode consiste à rajouter des variables « croisées » dans la modélisation. Soit par exemple la caractéristique « vivre dans un ménage de personnes de plus de 65 ans », qu'on notera par une indicatrice v_{it} . Le coefficient correspondant du modèle est noté β_v . Croiser cette indicatrice avec celle de la pauvreté l'année précédente, p_{it-1} , donne une nouvelle variable $z_{it} = v_{it} \times p_{it-1}$ qui permet de préciser l'effet de la caractéristique parmi les personnes pauvres en $t-1$. L'estimation de son coefficient β_z en même temps que le coefficient β_v fournit en effet la quantité $\beta_v + \beta_z$ qui mesure, pour une personne pauvre l'année précédente, en quoi le fait de vivre au sein d'un ménage âgé affecte sa probabilité d'être encore pauvre l'année courante. C'est cette quantité qui est utilisée dans la figure 6.

Les autres facteurs explicatifs retenus sont de trois types : un événement familial (départ ou arrivée d'une personne dans le ménage auquel l'individu appartient) ; une évolution de la position du ménage vis-à-vis du marché du travail (plus ou moins grande prégnance du chômage) ; les caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage (âge, diplôme, catégorie socioprofessionnelle).

Dans le panel SRCV, on distingue plusieurs événements susceptibles de modifier la composition d'un ménage. Ces événements, qui ne sont pas exclusifs les uns des autres, ont un impact mécanique sur le niveau de vie, à revenu disponible constant, car ils modifient le nombre d'unité de consommation du ménage (encadré 1). Les changements sur le marché du travail sont pris en compte via l'évolution de l'indicateur d'intensité de chômage au sein des principaux membres du ménage (encadré 3). On tient également compte du contexte économique local grâce au taux de chômage de la zone d'emploi¹ où vit le ménage.

Un effet important de la situation initiale et passée de pauvreté

Toutes choses égales par ailleurs, l'état initial de l'individu, c'est-à-dire le fait qu'il soit pauvre la première année observée, augmente son risque d'être confronté à la pauvreté par la suite (+ 6 points de pourcentage, figure 5). Ce résultat rend compte du fait que le risque d'être pauvre dépend pour partie de caractéristiques des individus qui demeurent inobservées dans l'enquête.

1. Le découpage des zones d'emploi, défini par l'Insee, se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement.

Mesure de l'intensité de chômage

L'intensité de chômage mesure la « quantité » de chômage dans un ménage, relativement au nombre d'adultes (de 16 ans ou plus) présents. Elle est définie de la même manière que l'intensité d'emploi sur lequel s'appuyaient Jauneau et Raynaud (2009) :

$I = \text{nombre de mois au chômage pour les adultes du ménage pendant l'année} / (12 \times \text{nombre d'adultes du ménage})$.

Cet indicateur permet de tenir compte de la situation professionnelle de l'ensemble des membres des ménages (personne de référence du ménage, conjoint, mais aussi, par exemple, les enfants logés chez leurs parents et actifs). Ainsi, pour un couple avec enfants dont le père est au chômage 12 mois dans l'année et la mère ne travaille pas, $I = 50\%$. Pour un jeune vivant seul et ayant été au chômage deux mois l'été après la fin de ses études, $I = 16,7\%$, etc.

Les durées au chômage permettent une caractérisation plus précise de la situation du ménage vis-à-vis du marché du travail que le statut « principal » sur l'année. Par exemple, une personne vivant seule et ayant comme calendrier d'activité 3 mois de chômage et 9 mois d'emploi en 2008 et 5 mois de chômage et 7 mois d'emploi en 2009 a une intensité de chômage de 25 % en 2008 (3 mois sur 12) et de 42 % en 2009 (5 mois sur 12). On constate ainsi une hausse de l'intensité de chômage (qui passe de 25 % à 42 %). Si on

utilisait une notion de statut principal sur l'année, on dirait simplement de cette personne est restée en emploi d'une année sur l'autre.

Une fois l'intensité de chômage mesurée, on calcule l'évolution en points d'une année à l'autre. Ensuite, les personnes sont réparties tous les ans en cinq groupes selon leur position dans la distribution de l'évolution de l'intensité de chômage au sein de la population : on regroupe les 5 % des personnes qui connaissent l'évolution la plus favorable (premier vingtile), les 5 % qui connaissent l'évolution la plus défavorable (dernier vingtile), les personnes pour lesquelles l'intensité de chômage reste la même d'une année sur l'autre, et les deux groupes intermédiaires (évolution relativement favorable et évolution relativement défavorable).

Par exemple, pour l'évolution de 2008 à 2009 :

- les 5 % de personnes connaissant l'évolution la plus favorable sont celles dont l'intensité de chômage diminue de plus de 6 points ;
- 1 % des personnes ont une intensité de chômage qui diminue de moins de 6 points ;
- 86 % ont une intensité de chômage qui reste la même d'une année à l'autre ;
- 3 % des personnes ont une intensité de chômage qui augmente de moins de 16 points ;
- les 5 % de personnes connaissant l'évolution la plus défavorable sont celles dont l'intensité de chômage progresse de plus de 16 points.

Par ailleurs, le fait d'appartenir à un ménage où la personne de référence est agriculteur, artisan ou commerçant augmente le risque d'être confronté à la pauvreté par rapport aux autres types de ménages. De même, le risque de pauvreté augmente si la personne de référence du ménage est sans diplôme et il diminue si elle est diplômée de l'enseignement supérieur. Enfin, le risque de pauvreté augmente également si la personne de référence du ménage est inactive.

Une fois intégrées les caractéristiques socioéconomiques observées sur le ménage ainsi que celles qui sont inobservées (par le biais de la prise en compte des conditions initiales, *encadré 2*), le modèle établit que le risque d'être pauvre une année donnée reste significativement plus élevé si l'individu est pauvre l'année précédente (de plus de 3 points). Ce risque augmente même davantage si l'individu est pauvre lors des deux années antérieures à l'année précédente (*encadré 4*). Cette dépendance d'état, importante, mériterait interprétation. Par exemple, dans le cas où une situation de pauvreté s'inscrit dans un contexte de non-emploi, elle pourrait révéler des phénomènes de découragement dans la recherche d'emploi [Lollivier, 2000] ou de perte d'employabilité.

5. Effets sur la probabilité d'être pauvre des caractéristiques sociodémographiques et de la situation passée vis-à-vis de la pauvreté

	Coefficients	Écart-type	Significativité ¹	Effet sur la pauvreté (en points de %)
État l'année précédente				
Pauvre	0,70	0,18	***	3,17
Non-pauvre	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Évolution de l'intensité de chômage dans le ménage				
Forte baisse	-0,53	0,11	***	-2,39
Baisse	0,03	0,15	n.s.	0,15
Pas de changement	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Hausse	0,30	0,15	**	1,34
Forte hausse	0,43	0,10	***	1,93
Événements familiaux				
Naissance l'année précédente	-0,30	0,15	**	-1,35
Mise en couple d'une personne du ménage	0,45	0,33	n.s.	2,04
Séparation d'une personne du ménage	0,85	0,23	***	3,84
Départ d'un enfant dans l'année	-0,14	0,15	n.s.	-0,62
Retour d'un enfant dans l'année	0,12	0,23	n.s.	0,53
Arrivée d'une personne sans ressources dans l'année	-0,07	0,23	n.s.	-0,30
Autres événements dans l'année	0,29	0,16	**	1,31
Plusieurs événements dans l'année	-0,25	0,29	n.s.	-1,13
Aucun événement dans l'année	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
État en 2004				
Pauvre	1,31	0,10	***	5,89
Non-pauvre	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Statut socioprofessionnel de la personne de référence du ménage				
Agriculteur, artisan, commerçant	0,82	0,14	***	3,70
Cadre	0,11	0,15	n.s.	0,48
Profession intermédiaire	-0,17	0,13	n.s.	-0,74
Employé	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Ouvrier	0,12	0,11	n.s.	0,52
Inactif	0,19	0,12	n.s.	0,85
Statut socioprofessionnel du conjoint de la personne de référence du ménage quand il existe				
Agriculteur, artisan, commerçant	0,10	0,17	n.s.	0,45
Cadre	0,06	0,24	n.s.	0,26
Profession intermédiaire	-0,27	0,17	n.s.	-1,20
Employé	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Ouvrier	-0,12	0,13	n.s.	-0,54
Inactif	0,37	0,09	***	1,64
Diplôme de la personne de référence du ménage				
Sans diplôme	0,58	0,10	***	2,60
Brevet, CEP	0,12	0,10	n.s.	0,52
BEP, CAP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Baccalauréat	-0,02	0,11	n.s.	-0,10
BTS, DUT, bac+3	-0,28	0,12	**	-1,24
Bac+5, doctorat, grande école	-0,77	0,21	***	-3,48
Diplôme du conjoint de la personne de référence du ménage quand il existe				
Sans diplôme	0,05	0,11	n.s.	0,24
Brevet, CEP	0,04	0,11	n.s.	0,16
BEP, CAP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Baccalauréat	-0,28	0,13	**	-1,25
BTS, DUT, bac+3	-0,21	0,15	n.s.	-0,92
Bac+5, doctorat, grande école	-0,13	0,23	n.s.	-0,60
Situation familiale				
Vit en couple	-0,54	0,11	***	-2,42
Ne vit pas en couple	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Un enfant a 14 ans dans l'année	0,19	0,12	n.s.	0,83
Aucun enfant n'a 14 ans dans l'année	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Nombre de personnes de 65 ans ou plus au sein du couple principal du ménage				
Pas de personnes de 65 ans ou plus	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Une personne de 65 ans ou plus	-0,09	0,11	n.s.	-0,41
Deux personnes de 65 ans ou plus	-0,69	0,16	***	-3,12
Aides extérieures (provenant d'autres ménages)				
Pas d'aide	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Perçoit des aides	-0,02	0,17	n.s.	-0,10
Verse des aides	-0,03	0,13	n.s.	-0,15
Taux de chômage de la zone d'emploi	0,01	0,01	n.s.	0,04

1. *** significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 5 %, * significatif au seuil de 10 %, n.s. non significatif.

Champ : France métropolitaine, personnes de 16 ans ou plus en 2005, présentes tous les ans de 2005 à 2011.

Lecture : à autres caractéristiques égales, une forte hausse de l'intensité de chômage augmente le risque de pauvreté, une année donnée. Cet effet est de 1,93 point de pourcentage pour un individu présentant toutes les autres caractéristiques de référence.

Source : Insee, panel SRCV-SILC 2005-2011 (années de revenus 2004 à 2010).

Encadré 4

Effets des situations de pauvreté passées dans le modèle Probit

Dans le modèle utilisé dans l'étude, chaque année, la situation de pauvreté passée est résumée par une seule variable indiquant la situation par rapport à la pauvreté l'année précédente.

En réalité, il s'agit d'une hypothèse simplificatrice : on peut étendre le modèle pour inclure aussi la position vis-à-vis de la pauvreté au cours des années antérieures.

L'estimation de ce modèle étendu aux trois années précédant l'année courante montre que chaque année de pauvreté antérieure accroît, de façon spécifique, le risque de pauvreté (figure). En particulier, à toute période, avoir été pauvre deux, voire trois ans auparavant, expose davantage à la pauvreté une année donnée, même si on n'était pas pauvre l'année précédente.

Ces résultats confirment les conclusions tirées des courbes de persistance dans la pauvreté.

Cependant, prendre en compte dans le modèle la situation en $t-2$, $t-3$ etc, n'a pas d'effets sensibles sur l'estimation des coefficients des variables autres que la dépendance d'état. Il est donc justifié,

pour l'analyse de ces déterminants, de s'en tenir au modèle à un seul retard utilisé dans l'étude.

Effets sur la probabilité d'être pauvre de la situation passée vis-à-vis de la pauvreté

	Coefficients	Écart-type	Significativité ¹
État année n-1			
Pauvre	0,84	0,07	***
Non-pauvre	Réf.	Réf.	Réf.
État année n-2			
Pauvre	0,43	0,07	***
Non-pauvre	Réf.	Réf.	Réf.
État année n-3			
Pauvre	0,46	0,07	***
Non-pauvre	Réf.	Réf.	Réf.

1. *** significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 5 %, * significatif au seuil de 10 %, n.s. non significatif.

Champ : France métropolitaine, personnes de 16 ans ou plus en 2005, présentes tous les ans de 2005 à 2011.

Lecture : à autres caractéristiques égales (variables incluses identiques à celles du modèle de la figure 5), être pauvre l'année précédente ainsi que les années antérieures augmente le risque de pauvreté dans l'année.

Source : Insee, panel SRCV-SILC 2005-2011 (années de revenus 2004 à 2010).

Connaître une séparation ou une naissance joue sur le risque de pauvreté

Le fait de vivre en couple avec ou sans enfant(s) plutôt que d'être célibataire éloigne de la pauvreté. De fait, les ménages de couples sans enfant, ou avec un ou deux enfant(s), sont ceux qui sont les moins touchés par la pauvreté (moins de 10 % des individus vivant dans de tels ménages sont pauvres en 2010, contre 14,1 % pour la population totale). L'effet positif de vivre en couple, plutôt que seul, diffère cependant selon la situation professionnelle du conjoint. Notamment, il est amoindri lorsque l'on vit avec un conjoint inactif (étudiant, retraité, personne au foyer). Un effet analogue s'observe également en fonction du diplôme du conjoint. Dans un couple, si le conjoint a le baccalauréat plutôt qu'un BEP ou un CAP, alors la probabilité d'être pauvre diminue.

Au-delà de cette distinction entre vie en couple ou non, les événements familiaux peuvent *a priori* jouer sur le niveau de vie dans les deux sens. Tout d'abord, l'arrivée ou le départ d'une personne dans le ménage peut modifier les ressources directement, par l'apport ou la disparition de revenus d'activité ou de remplacement, ou indirectement, par son effet sur certains transferts sociaux (allocations familiales par exemple). En parallèle, une modification de la composition du ménage modifie son nombre d'unités de consommation, ce qui diminue son niveau de vie à revenus inchangés. Ainsi, le modèle suggère que certains événements familiaux n'ont pas d'influence déterminée et systématique sur le risque de pauvreté. Cette absence d'effet identifié sur certaines variables peut néanmoins s'expliquer par le fait qu'un changement de structure familiale est compensé par des modifications de position sur le marché du travail.

Cependant, la probabilité d'être touché par la pauvreté apparaît renforcée l'année où survient une séparation (3,84 points). Par ailleurs, la naissance d'un enfant l'année précédente diminue le risque de pauvreté (- 1,35 point). La venue d'un enfant a *a priori* plusieurs effets de sens opposés sur ce risque [Eudeline *et alii*, 2010]. D'un côté, la naissance représente un coût supplémentaire pour le ménage, ce que traduit l'augmentation du nombre d'unités de consommation du ménage

de 0,3, qui diminue le niveau de vie du ménage à revenus inchangés. De l'autre, la venue d'un enfant peut s'accompagner d'une augmentation du revenu disponible, en particulier *via* des prestations sociales et/ou une diminution des impôts directs (impôt sur le revenu *via* le quotient familial et taxe d'habitation *via* les abattements pour personne à charge). Elle peut aussi coïncider avec un surcroît de revenus d'activité. Le résultat fourni par le modèle suggère que l'effet revenu l'emporte.

La variation d'intensité de chômage, c'est-à-dire la variation du nombre de mois passés au chômage dans l'année par les adultes actifs qui composent le ménage, a une influence sur le risque de pauvreté : si l'intensité de chômage augmente par rapport à l'année précédente, alors le risque de pauvreté se renforce. Il s'atténue dans le cas contraire. De fait, les chômeurs ont un taux de pauvreté élevé, en augmentation ces dernières années [Houdré *et alii*, 2013].

Si vivre en couple évite de tomber dans la pauvreté, cela n'aide pas à en sortir

L'analyse menée a mis en évidence que certaines caractéristiques de l'individu, ainsi que du ménage auquel il appartient, diminuent, toutes choses égales par ailleurs, son risque d'être pauvre. Pour autant, dans le cas où ce risque s'est matérialisé, cela ne signifie pas *a priori* qu'elles augmentent la probabilité de l'individu concerné de sortir de la pauvreté. Pour répondre à cette question, il convient de croiser dans la modélisation les différentes caractéristiques avec la situation de pauvreté passée (*encadré 2*).

Bien que le fait de vivre en couple diminue *a priori* le risque de pauvreté, une personne pauvre n'a pas plus de chances de sortir de la pauvreté si elle vit en couple que si elle vit seule (*figure 6*). Les personnes qui sont touchées par la pauvreté alors qu'elles sont en couple ont donc potentiellement des caractéristiques qui les rendent plus vulnérables à la pauvreté.

De même, toutes choses égales par ailleurs, les ménages de deux personnes âgées de 65 ans ou plus sont moins souvent pauvres qu'un ménage composé d'une (ou plusieurs personnes) plus jeunes. En revanche, un couple de personnes âgées basculant en situation de pauvreté n'a pas plus de chances d'en sortir que d'autres configurations familiales. Les personnes âgées en couple touchées par la pauvreté sont donc probablement plus sujettes à le rester.

6. Effet des caractéristiques sociodémographiques sur la persistance dans la pauvreté

Effet, pour une personne pauvre l'année précédente...	Coefficients	Significativité
...du diplôme de la personne de référence du ménage		
Sans diplôme	0,40	***
Brevet, CEP	-0,01	n.s.
BEP, CAP	Réf.	
Baccalauréat	-0,03	n.s.
BTS, DUT, bac+3	-0,28	n.s.
Bac+5, doctorat, grande école	-0,55	*
...de la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage		
Agriculteur, artisan, commerçant	0,31	n.s.
Cadre	-0,06	n.s.
Profession intermédiaire	-0,89	***
Employé	Réf.	
Ouvrier	-0,08	n.s.
Inactif	0,43	***
...du nombre de personnes de 65 ans ou plus au sein du couple principal du ménage		
Aucune	Réf.	
Une personne de 65 ans ou plus	-0,15	n.s.
Deux personnes de 65 ans ou plus	-0,09	n.s.
... de vivre en couple pour la personne de référence du ménage		
Ne vit pas en couple	Réf.	
Vit en couple	-0,17	n.s.

1. *** significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 5 %, * significatif au seuil de 10 %, n.s. non significatif.

Champ : France métropolitaine, personnes de 16 ans ou plus en 2005, présentes tous les ans de 2005 à 2011.

Lecture : pour une personne pauvre, la probabilité de le rester est plus élevée lorsque la personne de référence du ménage n'a pas de diplôme.

Source : Insee, panel SRCV-SILC 2005-2011 (années de revenus 2004 à 2010).

En revanche, il apparaît que le fait d'appartenir à certaines catégories socioprofessionnelles joue spécifiquement sur la probabilité de sortir de la pauvreté. Les professions intermédiaires sortent plus facilement de l'état de pauvreté que les employés, les ouvriers et les cadres. À l'inverse, les personnes inactives pauvres sortent plus difficilement de cet état. ■

Pour en savoir plus

Eudeline J.-F., Garbinti B., Lamarche P., Roucher D. et Tomasini M., « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie du ménage », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Fall M., Lorgnet J.-P. et Missègue N., « Trajectoires individuelles et pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.

Heckman J.-J. « *The incidental parameters problem and then problem of initial conditions in estimating a discrete time-discrete data stochastic process* », *Structural analysis of discrete data with econometric applications*, 1981.

Houdré C., Ponceau J. et Zergat Bonnin M., « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, 2013.

Jauneau Y. et Raynaud E., « Des disparités importantes d'évolutions de niveau de vie », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2009.

Lollivier S., « Récurrence du chômage dans l'insertion des jeunes : des trajectoires hétérogènes », *Économie et Statistique* n° 334, 2000.

Lollivier S. et Verger D., « Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, 2005.

Magnac T., « Économétrie linéaire des panels », *Collection Documents de travail, Unité méthodologie statistique*, n° 02 / 2001, Insee, 2001.

Moschion J., « Offre de travail des mères en France : l'effet causal du passage de deux à trois enfants », *Économie et statistique* n° 422.1, 2009.

Zoyem J.-P., « La dynamique des bas revenus : Une analyse des entrées-sorties de pauvreté », *Série des documents de travail de la Direction des Études et Synthèses Économiques*, G 2002/11, Insee, 2002.

Wooldridge J.-M., « *Simple solution to initial conditions in dynamic, nonlinear panel data models with unobserved heterogeneity* », *Journal of applied econometrics*, vol. 20 n° 1, 2005.

Fiches thématiques

Revenus

1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale

Au niveau de la Nation, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le **revenu disponible brut** (RDB) des ménages. Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété (le revenu primaire des ménages), duquel on soustrait les prélèvements (impôts et cotisations) et auquel on ajoute les prestations sociales.

En 2013, le solde des revenus primaires connaît un nouveau ralentissement. À l'exception des revenus de la propriété qui sont mieux orientés qu'en 2012, l'ensemble des revenus sont affectés. La masse des salaires et traitements bruts, principale source des revenus des ménages, ralentit à + 1,0 % en 2013 (contre + 1,8 % en 2012 et + 2,3 % en 2011), en raison du recul de l'emploi et du fléchissement du salaire moyen par tête. Les revenus des entrepreneurs individuels ne progressent quasiment pas en 2013. Enfin, les revenus issus de la location de logement (y compris loyers imputés aux propriétaires occupants) décèlent fortement pour la seconde année consécutive.

Les impôts sur le revenu et le patrimoine payés par les ménages sont moins dynamiques en 2013 (+ 3,9 %, après + 9 % en 2012). Encore stimulé par de nouvelles mesures fiscales (réduction du plafond du quotient familial, fin de la défiscalisation des heures supplémentaires...) l'impôt sur le revenu des personnes physiques progresse néanmoins fortement, tandis que l'ISF diminue après la contribution exceptionnelle de 2012. Les cotisations sociales payées par les ménages

(salariés et non-salariés) accélèrent de leur côté en 2013 à + 4,7 % (après + 4,2 % en 2012 et + 0,6 % en 2011), en raison notamment de la hausse des taux de cotisation vieillesse. Dans le même temps, les prestations sociales décèlent (+ 2,8 % en 2013, après + 3,8 % en 2012), par contrecoup notamment de la revalorisation exceptionnelle de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire en 2012. Au final, le revenu disponible des ménages progresse modérément de 0,6 % en 2013, pratiquement au même rythme qu'en 2012.

Le pouvoir d'achat du RDB obtenu en déflétant le revenu par le prix de la dépense de consommation finale est stable en 2013, après avoir reculé de 0,9 % en 2012, des évolutions aussi faibles n'ayant plus été observées depuis les années 1983-1984. Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne : rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC), pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages, le pouvoir d'achat par unité de consommation recule de 0,6 % en 2013. Cette mesure peut toutefois différer parfois de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie. Pour tenter de s'en rapprocher, on calcule le **pouvoir d'achat arbitral** par UC en déduisant du revenu certaines dépenses de consommation jugées difficilement renégociables à court terme par les ménages : celui-ci se dégrade nettement en 2013 à - 1,3 %, car les **dépenses pré-engagées** ont progressé plus vite que les revenus, freinant ainsi la progression du revenu arbitral. ■

Définitions

Revenu disponible brut (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir *annexe Sources et méthodes*).

Unités de consommation d'un ménage (UC) : pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'« OCDE modifiée ») retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Revenu arbitral : RDB après déduction des **dépenses de consommation dites « pré-engagées »** telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances (hors assurance-vie) et services financiers (voir *annexe Glossaire*). Le **pouvoir d'achat du revenu arbitral** est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non « pré-engagées ».

Pour en savoir plus

- *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « Les comptes de la Nation en 2013 », *Insee Première* n° 1499, mai 2014.

Revenu des ménages en comptabilité nationale 1.1

1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolution en euros courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)	
	2011/2010	2012/2011	2013/2012	2012	2013
Rémunération des salariés	2,9	2,1	1,3	1 105,6	1 119,8
Salaires et traitements bruts	2,3	1,8	1,0	809,7	817,7
Cotisations employeurs	4,5	2,8	2,1	295,9	302,1
Excédent brut d'exploitation ¹	3,6	1,8	0,8	169,2	170,6
Revenu mixte ²	0,0	0,9	0,1	121,4	121,5
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés ³	2,8	- 4,4	1,0	109,0	110,1
Solde des revenus primaires (a)	2,7	1,5	1,1	1 505,3	1 522,0
Prestations sociales reçues en espèces (b)	2,3	3,8	2,8	445,0	457,6
Cotisations sociales (c)	3,3	3,2	2,9	433,8	446,5
Cotisations des employeurs	4,5	2,8	2,1	295,9	302,1
Cotisations des salariés	1,2	4,0	4,4	108,8	113,6
Cotisations des non-salariés	- 1,3	4,7	6,0	29,1	30,8
Impôts sur le revenu et le patrimoine ⁴ (d)	5,4	9,0	3,9	199,5	207,2
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés) ⁵ (e)	- 7,3	- 46,0	- 58,2	1,0	0,4
Revenu disponible brut (a+b-c-d+e)	2,0	0,5	0,6	1 318,1	1 326,3
Taux d'épargne (épargne brute/revenu disponible brut)	- 0,2	- 0,4	- 0,1	15,2%	15,1%
Transferts sociaux en nature ⁶	2,1	2,2	2,6	362,6	372,0

1. Excédent net de taxe foncière principalement tiré de la location de logements, y compris les loyers imputés aux propriétaires occupant leur propre logement.

2. Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels.

3. Intérêts, dividendes, revenus des placements en assurance-vie.

4. Principalement impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), taxe d'habitation et impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

5. Primes et indemnités d'assurance, entre autres.

6. Remboursements de prestations de sécurité sociale, prestations d'assistance sociale, financement de services non marchands hospitaliers et d'éducation, services des institutions sans but lucratif.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Principaux prélèvements sur les ménages

	Montant (en milliards d'euros)			Évolution (en %)	
	2011	2012	2013	2012/2011	2013/2012
Taxe sur la valeur ajoutée	140,6	142,5	144,4	1,4	1,3
Impôt sur le revenu des personnes physiques ¹	50,8	59,6	68,6	17,4	15,1
Contribution sociale généralisée	86,5	90,3	92,5	4,5	2,4
Taxe foncière (propriétés bâties et non bâties)	15,3	16,1	16,7	4,7	4,2
Taxe d'habitation	15,9	16,8	17,5	5,6	4,0
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	19,8	23,4	20,6	18,1	- 11,9

1. L'impôt sur le revenu des personnes physiques est présenté net des crédits d'impôts.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Du revenu disponible des ménages au pouvoir d'achat

	Évolutions en euros courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)	
	2011/2010	2012/2011	2013/2012	2012	2013
Évolution des prix (dépenses de consommation finale des ménages)	1,8	1,4	0,6	///	///
Revenu disponible brut	2,0	0,5	0,6	1 318,1	1 326,3
Pouvoir d'achat	0,2	- 0,9	0,0	///	///
Pouvoir d'achat par unité de consommation	- 0,4	- 11,5	- 0,6	///	///
Revenu arbitral	2,4	- 0,3	0,2	937,8	939,7
Pouvoir d'achat arbitral	0,3	- 2,3	- 0,7	///	///
Pouvoir d'achat arbitral par unité de consommation	- 0,3	- 2,9	- 1,3	///	///

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

1.2 RDB - comparaison internationale

Afin d'être comparable d'un pays à l'autre, le revenu disponible des ménages est mesuré ici sur la base d'une notion de ménage au sens large : en plus des ménages au sens propre, on inclut dans le champ de l'analyse les entrepreneurs individuels et les institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, partis politiques, syndicats, etc.). Les revenus sont rapportés à la population nationale et exprimés dans une même unité monétaire. L'utilisation des **parités de pouvoir d'achat** (PPA) (ou taux de change réels) permet de tenir compte des différences de prix unitaires et des différences dans la structure de consommation des ménages d'un pays à l'autre.

En 2012, corrigé des parités de pouvoir d'achat, le **revenu disponible brut** (RDB) par habitant en France est inférieur de près de 12 % à ce qu'il est en Allemagne et de 38 % aux États-Unis. Mais il se situe entre 8 % et 12 % au-dessus de celui de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni.

Certaines spécificités institutionnelles sont toutefois susceptibles de fausser la comparaison internationale des revenus. Ainsi, certaines dépenses telles que celles d'éducation ou de santé peuvent être prises en charge plus ou moins largement par les administrations publiques en contrepartie d'un impôt acquitté par les ménages. Le

revenu disponible ajusté (RDBA) tient compte de ces transferts sociaux en nature. D'un pays à l'autre, l'ajustement a une incidence variable sur le RDB : il l'augmente de 8 % aux États-Unis et de 24 % en France. Au final, la prise en compte des transferts en nature réduit de 4 points les écarts de revenus entre la France avec l'Allemagne et de près de 9 points ceux avec les États-Unis. En revanche il accentue de 3 à 6 points ceux avec l'Italie, le Royaume-Uni et le Japon.

Le pouvoir d'achat du RDBA par habitant a subi l'effet de la crise des années 2008-2009 de manière assez différente suivant les pays. En Allemagne, si cet indicateur progressait modérément avant qu'elle ne survienne, il connaît depuis lors une croissance plus soutenue. Aux États-Unis et au Japon, le repli marqué dû à la crise a laissé place à un rebond rapide, puis à un quasi-maintien du rythme de progression entre 2011 et 2012. Inversement, en France et au Royaume-Uni, la conjugaison d'un essoufflement rapide de la reprise amorcée courant 2009 et de mesures de consolidation des finances publiques s'est traduite par une stagnation, voire un recul, du pouvoir d'achat en 2011 et 2012. Enfin, en Italie, le pouvoir d'achat du RDBA par habitant, peu allant de 2002 à 2007, a continûment baissé depuis 2008, l'année 2012 étant même marquée par un recul de plus de 4 %. ■

Définitions

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Revenu disponible brut (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Il comprend en particulier les revenus d'activité, les revenus du patrimoine (dividendes, intérêts et loyers) et les prestations sociales en espèces (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage, etc.). Le revenu disponible est dit brut lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe) ne lui est pas soustraite.

Le RDB diffère sur certains points du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir *annexe Sources et méthodes*).

Revenu disponible ajusté (RDBA) : revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la sécurité sociale, allocations logement, dépenses d'éducation, etc.), contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages.

RDB - comparaison internationale 1.2

1. Revenu disponible et pouvoir d'achat des ménages de 2002 à 2012

		Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Japon	États-Unis
2012							
RDB (Md€, £, yen, \$)	(1)	1 805	1 382	1 076	1 070	313 935	12 521
Revenu disponible brut ajusté (Md€, £, yen, \$) ¹	(2)	2 133	1 711	1 262	1 286	371 276	13 489
Parité pouvoir d'achat (PPA)	(3)	0,8	0,8	0,8	0,7	106,5	1,0
Population (en millions d'habitants)	(4)	81,9	65,4	60,9	63,7	127,5	314,3
RDB par habitant, en SPA ²	= [(1)*1000/(4)]/(3)	28 268	24 898	22 254	22 895	23 113	39 839
RDBA par habitant, en SPA ²	= [(2)*1000/(4)]/(3)	33 406	30 811	26 105	27 517	27 334	42 920
2002-2012, évolution annuelle moyenne (en %)							
RDB par habitant		2,1	2,4	1,3	3,2	0,0	3,4
RDBA par habitant		2,2	2,6	1,4	3,5	0,0	3,4
Indice de prix de la consommation finale effective ³		1,4	1,7	2,2	2,7	-0,9	2,3
Pouvoir d'achat du RDBA par habitant		0,8	0,9	-0,8	0,8	0,8	1,0

1. Pour les États-Unis, RDBA obtenu à partir du RDB en ajoutant les dépenses de consommation d'éducation et de santé du gouvernement.

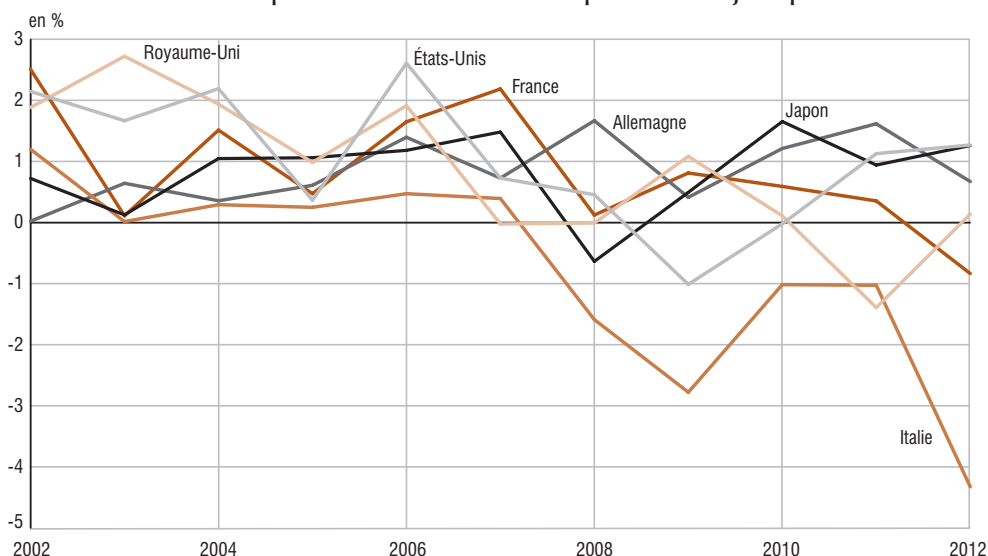
2. Voir *Définitions*.

3. Pour le Japon, le déflateur retenu pour le RDBA est celui de la dépense de consommation finale individuelle des ménages uniquement.

Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; Eurostat ; OCDE.

2. Évolution annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant



Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; Eurostat ; OCDE.

1.3 Revenu disponible des ménages

En 2011, le **revenu disponible** annuel médian, qui partage la population des ménages en deux parties égales, est de 29 010 euros. Les 10 % de ménages les plus modestes ont un revenu disponible inférieur à 13 070 euros (1^{er} **décile**, D1) et les 10 % de ménages les plus aisés ont un revenu supérieur à 62 980 euros (9^e décile, D9). Au milieu de la distribution, 60 % des ménages ont un revenu disponible annuel compris entre 16 830 (2^e décile) et 48 680 euros (8^e décile).

Les 1^{er} et 9^e déciles des revenus avant **transferts et prélèvements** s'établissent respectivement à 10 350 euros et 73 360 euros. Le revenu disponible des ménages du 1^{er} décile est supérieur au revenu avant transferts grâce à l'ensemble des prestations et minima sociaux, alors que celui du dernier décile lui est inférieur du fait des prélèvements. Le **rapport interdécile** du revenu avant transferts est de 7,1 ; le jeu des transferts le ramène à 4,8.

En 2011, la moitié des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles perçoit

25,6 % de l'ensemble des revenus disponibles. Les 20 % les plus aisés en perçoivent 43,0 %, soit 6,3 fois plus que celle détenue par les 20 % les plus modestes. Une partie des inégalités de revenus observées est liée à des différences dans les configurations familiales.

Par rapport à 2010, le revenu disponible médian a diminué de 0,7 % en euros constants. Cette baisse concerne tous les déciles en dessous du 6^e et est comprise entre 0,2 % et 0,9 % selon le décile. La valeur du revenu disponible au-delà duquel se situent les 10 % les plus aisés augmente de 1,0 %.

Le rapport interdécile, stable autour de 4,6 depuis le milieu des années 1990, est un peu plus élevé, à 4,8, depuis 2010. La distribution des revenus disponibles est plus concentrée : l'**indice de Gini** qui se situait aux alentours de 0,334 de 2000 à 2003 dépasse 0,344 à partir de 2006 pour atteindre 0,362 en 2011. Le rapport entre la somme des revenus disponibles détenue par les 20 % les plus aisés et celle des 20 % les plus modestes [(100-S80)/S20] passe de 5,7 à 6,3 entre 2005 et 2011. ■

Définitions

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine).

En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au revenu disponible brut dans la Comptabilité nationale, qui font référence pour les évolutions globales. Ces évaluations ne sont pas directement comparables, ni en niveau ni en évolution (voir *annexe Sources et méthodes*).

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales.

Transferts et prélèvements : prestations sociales (allocations familiales, allocations logement, minima sociaux), impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG] et contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS]) et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Rapport interdécile de revenus : rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le revenu) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout les ménages ont le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (un ménage a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

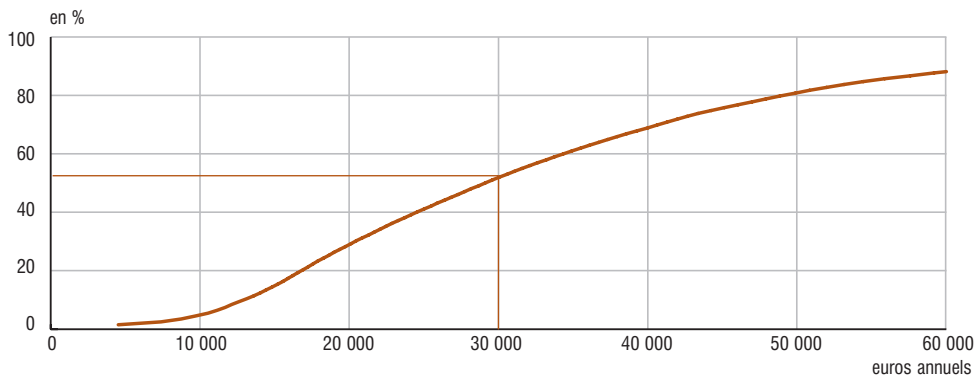
Unité de consommation d'un ménage : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, septembre 2013.

Revenu disponible des ménages 1.3

1. Répartition du revenu disponible des ménages en 2011



Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, 52 % des ménages ont un revenu disponible annuel inférieur à 30 000 euros.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Quelques indicateurs sur le revenu disponible des ménages de 2005 à 2011

	montants annuels en euros constants 2011							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010 ¹	2011 ¹
Revenu disponible médian	28 830	29 230	29 480	29 660	29 800	29 520	29 220	29 010
Revenu disponible moyen	34 340	34 990	35 320	35 760	35 810	35 960	35 950	35 980
1 ^{er} décile (D1)	13 020	13 220	13 320	13 360	13 410	13 090	13 090	13 070
9 ^e décile (D9)	59 470	60 650	61 480	61 750	62 120	63 050	62 330	62 980
Rapport interdécile (D9/D1)	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,8	4,8	4,8
S20 (en %)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	6,9	6,9	6,8
S50 (en %)	26,9	26,7	26,6	26,5	26,5	26,0	25,9	25,6
S80 (en %)	59,0	58,5	58,6	58,3	58,4	57,8	57,4	57,0
(100-S80)/S20	5,7	5,8	5,8	5,9	5,9	6,1	6,2	6,3
Indice de Gini	0,340	0,344	0,344	0,346	0,346	0,354	0,358	0,362

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.
Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, les 20 % de ménages les plus modestes disposent de 6,8 % de la somme des revenus disponibles (S20), les 20 % les plus aisés ont 43,0 % de la somme des revenus disponibles (complément à 100 de S80).
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux.

3. Revenu disponible par ménage selon la tranche de revenu en 2011

Tranche de revenu annuel disponible	en euros par an		
	Limite supérieure de tranche (décile)	Revenu annuel moyen	Nombre d'unité de consommation moyen par ménage
Inférieur à D1	13 070	9 480	1,10
De D1 à D2	16 830	15 060	1,16
De D2 à D3	20 380	18 570	1,25
De D3 à D4	24 470	22 400	1,38
De D4 à D5	29 010	26 730	1,51
De D5 à D6	34 210	31 510	1,63
De D6 à D7	40 490	37 250	1,74
De D7 à D8	48 680	44 280	1,84
De D8 à D9	62 980	54 810	1,92
Supérieur à D9	///	99 750	1,96

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, les 10 % des ménages dont le revenu est compris entre 13 070 euros (D1) et 16 830 euros (D2) ont un revenu annuel disponible moyen de 15 060 euros.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.4 Niveau de vie des personnes

Le **niveau de vie** est une notion individuelle qui prend conventionnellement la même valeur pour tous les membres d'un même ménage. Par rapport au **revenu disponible** du ménage, il permet de tenir compte de la taille des ménages et des économies d'échelle en leur sein. Ainsi, un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule a un meilleur niveau de vie, en raison des économies d'échelle que procure en général la vie en couple. Ces économies d'échelle existent par exemple pour les biens d'équipement ménager et pour le logement. Pour cette raison, ce n'est pas directement le nombre de personnes du ménage qui est utilisé dans le calcul du niveau de vie, mais le nombre d'**unités de consommation** (UC), assis sur une échelle d'équivalence. Ainsi, le concept de niveau de vie est une construction qui vise à pouvoir comparer les ressources des personnes vivant dans des ménages de tailles ou de compositions différentes.

En 2011, le niveau de vie médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 19 550 euros, soit 1 630 euros par mois. Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie annuel

inférieur à 10 530 euros (1^{er} **décile**, D1) alors que celui des 10 % les plus aisés est supérieur à 37 450 euros (9^e décile, D9), soit 3,6 fois plus. 60 % des personnes ont un niveau de vie annuel compris entre 13 160 (2^e décile) et 29 110 euros (8^e décile). Les distributions des niveaux de vie sont ainsi plus resserrées que celles des revenus disponibles, ce qui résulte simplement du passage d'un concept de revenu du ménage à son équivalent individuel par UC.

La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles disposent de 29,8 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisés en disposent de 39,5 %, soit 4,6 fois plus que celle détenue par les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2010, le niveau de vie médian est stable en euros constants. Les quatre premiers déciles de niveau de vie continuent à diminuer en 2011 (de - 0,2 % à - 0,8 %) mais à un rythme moins élevé que les deux années précédentes. En revanche, le 9^e décile repart à la hausse en 2011 (+ 2,1 %), plus fortement que les trois déciles qui le précèdent (+ 0,1 % à + 0,8 %). De même, l'**indice de Gini** s'accroît encore légèrement en 2011, après avoir nettement augmenté en 2010. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine).

Unités de consommation d'un ménage : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l' « OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales (voir *annexe Glossaire*).

Rapport interdécile : rapport du 9^e au 1^{er} décile (D9/D1).

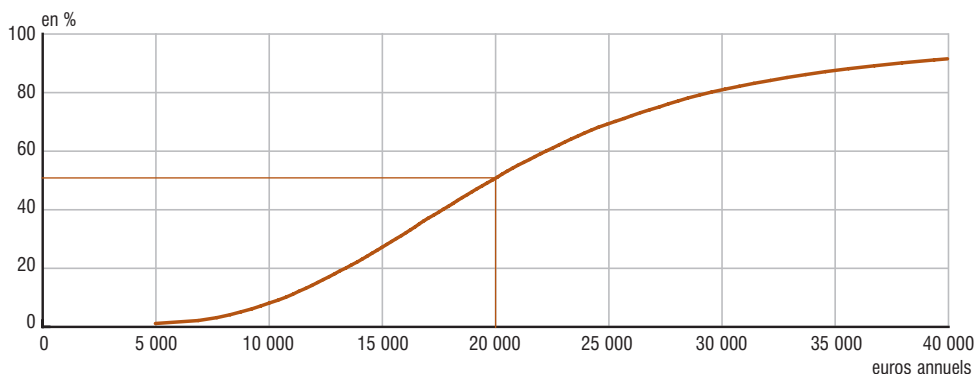
Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le niveau de vie, les autres n'ayant rien).

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, septembre 2013.

Niveau de vie des personnes 1.4

1. Répartition des niveaux de vie en 2011



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, 52 % des personnes ont un niveau de vie annuel inférieur à 20 000 euros.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Quelques indicateurs sur le niveau de vie de 2005 à 2011

	montants annuels en euros constants 2011							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010 ¹	2011 ¹
Niveau de vie médian	18 710	18 980	19 380	19 710	19 780	19 680	19 550	19 550
Niveau de vie moyen	21 610	22 140	22 490	22 950	22 960	23 060	23 050	23 130
1 ^{er} décile (D1)	10 340	10 480	10 680	10 920	10 800	10 640	10 620	10 530
9 ^e décile (D9)	34 640	35 710	36 170	36 900	37 170	37 030	36 670	37 450
Rapport interdécile (D9/D1)	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,5	3,5	3,6
S20 (%)	9,0	9,0	9,0	9,0	8,9	8,7	8,7	8,6
S50 (%)	31,0	30,7	30,7	30,9	30,7	30,2	30,1	29,8
S80 (%)	62,0	61,6	61,8	61,6	61,8	61,0	60,7	60,5
(100-S80)/S20	4,2	4,3	4,2	4,3	4,3	4,5	4,5	4,6
Indice de Gini	0,286	0,291	0,289	0,289	0,290	0,299	0,303	0,306

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, les 20 % les plus pauvres disposent de 8,6 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 39,5 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80).
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2011.

3. Niveau de vie moyen selon la tranche de niveau de vie en 2011

Tranche de niveau de vie	en euros par an	
	Limite supérieure de tranche (décile)	Niveau de vie moyen
Inférieur à D1	10 530	8 000
De D1 à D2	13 160	11 890
De D2 à D3	15 350	14 280
De D3 à D4	17 400	16 370
De D4 à D5	19 550	18 460
De D5 à D6	21 920	20 690
De D6 à D7	24 910	23 320
De D7 à D8	29 110	26 880
De D8 à D9	37 450	32 710
Supérieur à D9	///	58 700

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, les 10 % des personnes dont le niveau de vie est compris entre 10 530 euros (D1) et 13 160 euros (D2) ont un niveau de vie moyen de 11 890 euros.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.5 Niveau de vie des personnes...

Les ménages possédant le logement dans lequel ils résident détiennent un élément de patrimoine qui ne génère pas de flux de revenus, alors qu'il a pour eux une valeur d'usage. Cette ressource non monétaire n'est habituellement pas prise en compte dans la mesure des niveaux de vie issue des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). On peut valoriser cet avantage en nature et rehausser le **revenu disponible** des ménages propriétaires de leur résidence principale des loyers imputés bruts. Pour mieux tenir compte de la situation des ménages **accédants** à la propriété, on peut rehausser le revenu disponible des **loyers imputés nets**.

Avec la prise en compte des loyers imputés bruts, le **niveau de vie** médian augmente de 10,6 %, passant de 19 550 euros à 21 620 euros en 2011. En considérant les loyers imputés nets, il est de 21 330 euros (+ 9,1 % par rapport au niveau de vie). Pour 37 % des personnes, leur prise en compte les fait changer de tranche de niveau de vie (soit supérieure pour certains propriétaires, soit inférieure pour certains locataires). En particulier, la part des individus locataires dans le premier décile de niveau de vie passe de 70 % à 82 %.

Tenir compte des loyers imputés nets modifie la position de nombre de personnes sur l'échelle des niveaux de vie. En particulier, en bas de la distribution, la part des ménages propriétaires (qu'ils soient accédants ou non), qui est de 30 % au sein du premier décile de niveau de vie si l'on exclut les loyers imputés, est ramenée à 18 % si on les inclut. Cependant, au total, ce changement de concept a peu d'effet sur les indicateurs globaux d'inégalité. Le **rapport interdécile** augmente un peu, de 3,56 sans en tenir compte, à 3,70 après leur prise en compte, car la proportion de

propriétaires, donc de personnes qui voient leur niveau de vie rehaussé, est beaucoup plus forte en haut de la distribution (86 % contre 90 % avec prise en compte) qu'en bas (30 % contre 18 %). Pour autant, des personnes propriétaires occupantes de leur logement se répartissent sur l'ensemble de l'échelle des niveaux de vie, et l'augmentation afférente de leur niveau de vie est proportionnellement plus forte pour les revenus modestes et moyens, si bien que l'**indice de Gini**, lui, reste stable.

L'impact des loyers imputés sur le niveau de vie d'une catégorie de personnes dépend du poids des propriétaires dans la catégorie. Il concerne donc davantage les tranches d'âge les plus élevées. Le niveau de vie moyen des personnes âgées de 25 à 29 ans augmente de 6 % seulement, celui des personnes âgées de 50 à 64 ans, de 9 % et, pour les personnes âgées de 65 ans et plus, de 13 %. Les personnes seules et les couples sans enfant bénéficient le plus des loyers imputés : + 12,1 % sur le niveau de vie moyen pour les premiers et + 10,1 % pour les seconds, contre + 7,6 % pour les familles monoparentales. L'ajout des loyers imputés dans la mesure du niveau de vie affecte moins le taux de pauvreté monétaire lui-même (il passe de 14,3 % à 15,5 %) que la composition de la population des personnes pauvres, qui rajeunit fortement. La part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population pauvre passe de 11,5 % à 9,2 %. La prise en compte des loyers imputés modifie aussi la répartition territoriale des niveaux de vie, les propriétaires n'étant répartis uniformément sur le territoire (82 % des ménages sont propriétaires en zone rurale, 52 % en région parisienne). ■

Définitions

Loyer imputé brut : estimation de l'équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale, net de la taxe foncière.

Loyer imputé net : loyer imputé brut dont on a déduit pour les ménages accédants à la propriété les intérêts sur les emprunts destinés à l'achat de la résidence principale. Le remboursement du principal, lui, n'est pas déduit, car il ne vient pas diminuer le revenu du ménage, mais correspond à une épargne qui réduit d'autant son endettement.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC).

Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Accédant, déciles, indice de Gini, rapport interdécile, revenu disponible, unités de consommation d'un ménage : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les nouvelles mesures des revenus dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2009.

...incluant les loyers imputés aux propriétaires 1.5

1. Indicateurs d'inégalité de niveau de vie incluant les loyers imputés en 2011

	montant annuel, en euros		
	Niveau de vie	Incluant les loyers imputés bruts	Incluant les loyers imputés nets d'intérêts d'emprunt
Moyenne	23 130	25 280	25 030
Déciles			
D1	10 530	11 160	11 090
D5	19 550	21 620	21 330
D9	37 450	41 410	41 000
Rapports interdéciles			
D9/D1	3,56	3,71	3,70
D9/D5	1,92	1,92	1,92
D5/D1	1,86	1,94	1,92
Indicateurs de concentration			
S20 (%)	8,6	8,4	8,4
S50 (%)	29,8	29,7	29,7
S80 (%)	60,5	60,8	60,7
(100-S80)/S20	4,6	4,7	4,7
Indice de Gini	0,306	0,305	0,306
Taux de pauvreté (%)	14,3	15,8	15,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, le niveau de vie moyen est de 23 130 euros, de 25 280 euros si l'on intègre les loyers imputés bruts pour les propriétaires de leur résidence principale et de 25 030 euros si l'on intègre les loyers imputés nets des intérêts d'emprunt pour les accédants à la propriété.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

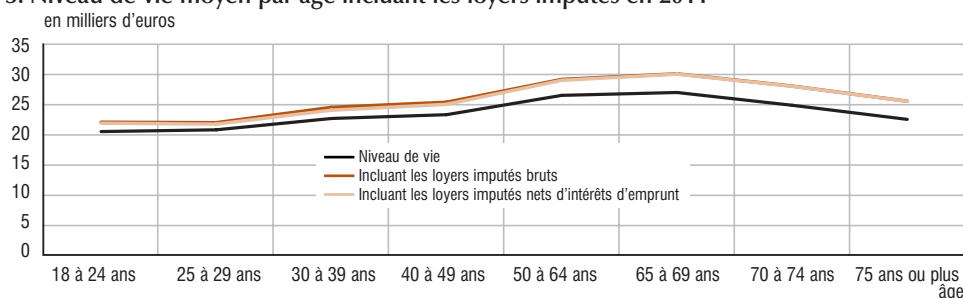
2. Niveau de vie y c. loyers imputés et statut d'occupation selon le type de ménage en 2011

	Augmentation du niveau de vie...			Proportion de ménages...	
	Niveau de vie moyen en 2011 (en euros)	...incluant les loyers imputés bruts	...incluant les loyers imputés nets d'intérêts d'emprunt	...accédant à la propriété	...propriétaires sans charge de remboursement
Personne seule	20 920	12,1	11,3	7,9	40,6
Famille monoparentale	16 750	7,6	6,6	13,4	24,1
Couple sans enfant	27 440	10,1	9,5	10,9	64,1
Couple avec enfant(s)	23 200	8,5	6,9	38,0	30,7
Ménage complexe	19 320	6,7	6,2	10,5	42,2
Ensemble	23 130	9,3	8,2	17,7	42,8

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, le niveau de vie moyen des personnes seules est de 20 920 euros, il augmente de 11,3 % en incluant les loyers imputés nets des intérêts d'emprunt pour les accédants à la propriété. 40,6 % des ménages composés de personnes seules sont propriétaires et n'ont plus de charges de remboursement d'emprunt.

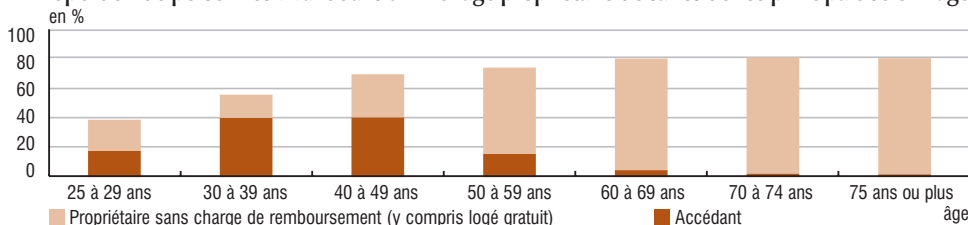
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Niveau de vie moyen par âge incluant les loyers imputés en 2011



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

4. Proportion de personnes vivant dans un ménage propriétaire de sa résidence principale selon l'âge



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.6 Composition du revenu disponible selon le niveau de vie

Le revenu disponible des ménages se compose des revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants) y compris allocations chômage, des **revenus du patrimoine**, des pensions et retraites, des **prestations sociales** et de la prime pour l'emploi. La majeure partie des **impôts directs** en est déduite.

En 2011, les deux principales composantes du revenu disponible des 10 % des ménages les plus modestes (ménages dont le **niveau de vie** des personnes qui les composent est inférieur au 1^{er} **décile**) sont les revenus d'activité (40,8 %) et les prestations sociales (42,3 %), réparties à parts assez proches entre prestations familiales, prestations logement et minima sociaux. La prime pour l'emploi (aide au retour à l'emploi ou à la poursuite d'une activité professionnelle, soumise à conditions de ressources) représente 0,9 % du revenu disponible de ces ménages.

Les ménages dont le niveau de vie est immédiatement supérieur (compris entre les 1^{er} et 2^e déciles) tirent leur revenu disponible pour moitié de leur activité (51,0 %) et pour un cinquième des prestations (21,9 %). Jusqu'au 7^e décile, la part des salaires augmente régulièrement tandis que celle des prestations diminue. Au-delà de ce seuil, les salaires continuent de s'élever en montants, mais leur part dans le revenu disponible diminue,

en raison du poids croissant des revenus d'indépendants et des revenus du patrimoine.

Les revenus du patrimoine représentent toujours moins de 6 % du revenu disponible jusqu'au 7^e décile de niveau de vie, entre 7 % et 11 % jusqu'au 9^e, et près de 30 % pour les ménages situés au-dessus du dernier décile de la distribution. Pour les ménages du haut de la distribution, il s'agit plus fréquemment de revenus financiers (PEA, assurance-vie, etc.).

Le groupe des 10 % des ménages les plus aisés se distingue nettement des autres ménages, et même de ceux les plus proches se situant entre les 8^e et 9^e déciles de niveau de vie. Alors que presque 80 % de leur revenu disponible provient de l'activité professionnelle, le poids des revenus d'activité d'indépendants (principalement ceux des chefs d'entreprise et des professions libérales) y est sensiblement plus élevé : un cinquième des revenus d'activité sont des revenus d'indépendants, ce qui correspond à 14 % de leur revenu disponible. Les impôts directs représentent un prélèvement équivalent à un peu plus du quart de leur revenu disponible contre 16 % environ pour l'ensemble des ménages.

La composition du revenu disponible par niveau de vie est stable d'une année sur l'autre. ■

Définitions

Revenus du patrimoine : revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, hors plus values. Les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale : plusieurs types de revenus du patrimoine sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou en partie seulement appréhendés dans les déclarations. Ils sont complétés, à partir de 2005, dans la nouvelle série sur les revenus fiscaux et sociaux par des revenus imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL).

Prestations sociales : prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse).

Impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Déciles : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Enquête revenus fiscaux et sociaux 2011 et séries longues », *Insee Résultats Web*, janvier 2014.

Composition du revenu disponible selon le niveau de vie 1.6

1. Composition du revenu disponible des ménages en 2011 selon le niveau de vie

en %

Composantes du revenu disponible	Tranches de niveau de vie										Ensemble
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Revenus d'activité	40,8	51,0	59,1	65,3	70,6	76,6	79,8	79,0	79,9	77,3	73,0
Salaires ¹ (chômage inclus)	37,0	47,6	56,1	62,7	68,2	73,7	76,6	75,2	74,3	63,2	66,7
Montant net	34,5	44,0	51,6	57,6	62,6	67,5	70,2	68,8	68,0	57,8	61,2
CSG et CRDS	2,5	3,6	4,4	5,1	5,6	6,2	6,5	6,4	6,3	5,4	5,6
Revenus d'indépendants	3,8	3,4	3,0	2,6	2,4	2,9	3,2	3,8	5,6	14,1	6,3
<i>dont : montant net</i>	<i>3,2</i>	<i>2,9</i>	<i>2,6</i>	<i>2,3</i>	<i>2,2</i>	<i>2,6</i>	<i>2,9</i>	<i>3,4</i>	<i>5,0</i>	<i>12,8</i>	5,6
Pensions et retraites	18,1	28,9	31,9	32,3	30,6	27,0	25,5	27,1	26,4	19,1	25,5
<i>dont : montant net</i>	<i>17,9</i>	<i>28,5</i>	<i>31,1</i>	<i>30,9</i>	<i>28,8</i>	<i>25,3</i>	<i>23,9</i>	<i>25,3</i>	<i>24,5</i>	<i>17,7</i>	24,1
Revenus du patrimoine	2,5	3,1	3,9	4,3	5,0	5,4	6,0	7,8	10,7	29,9	12,3
<i>dont : montant net</i>	<i>2,1</i>	<i>2,8</i>	<i>3,5</i>	<i>3,9</i>	<i>4,5</i>	<i>4,9</i>	<i>5,4</i>	<i>7,0</i>	<i>9,5</i>	<i>26,6</i>	11,0
Prestations sociales²	42,3	21,9	12,1	7,4	4,9	3,6	2,8	1,9	1,2	0,6	5,4
Prestations familiales	12,0	7,1	5,0	3,7	2,8	2,4	2,0	1,4	0,9	0,5	2,4
Prestations logement	15,2	7,8	3,6	1,9	1,0	0,5	0,3	0,2	0,1	0,0	1,5
Minima sociaux	15,1	7,0	3,5	1,8	1,1	0,7	0,5	0,3	0,2	0,1	1,5
Prime pour l'emploi	0,9	0,8	0,7	0,6	0,5	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0	0,3
Impôts directs	-4,6	-5,7	-7,7	-9,9	-11,7	-13,0	-14,3	-15,9	-18,1	-26,9	-16,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenu disponible annuel moyen (en euros)	12 180	18 160	21 670	24 480	28 370	32 590	37 030	42 180	51 090	93 590	35 980
Niveau de vie annuel moyen des personnes (en euros)	8 000	11 890	14 280	16 370	18 460	20 690	23 320	26 880	32 710	58 700	23 130

1. Chômage inclus, salaires y compris CSG et CRDS mais hors toutes cotisations sociales.

2. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales et logement), celle-ci est incluse.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : en 2011, pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile, la part des salaires dans le revenu disponible est de 37 %, celle des salaires nets perçus s'élève à 34,5 %.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Part des ménages percevant les composantes du revenu selon le niveau de vie en 2011

en %

Composantes du revenu disponible	Tranches de niveau de vie										Ensemble
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Revenus d'activité	52,2	56,7	60,4	64,3	68,9	73,3	74,3	73,7	73,6	71,6	66,9
Salaires (chômage inclus)	52,2	56,7	60,4	64,3	68,9	73,3	74,3	73,7	73,6	71,6	66,9
Revenus d'indépendants	9,4	6,9	6,2	5,4	5,4	6,3	6,6	7,7	9,5	17,0	8,0
Pensions et retraites	32,6	51,2	54,1	52,1	49,8	46,3	44,5	46,7	47,1	49,3	47,5
Revenus du patrimoine	73,2	83,7	88,8	91,7	94,6	96,0	97,1	98,2	98,9	99,5	92,2
Prestations sociales¹	78,2	69,8	54,7	43,3	39,2	34,5	31,8	26,8	21,6	19,2	42,0
Prestations familiales	35,9	32,1	28,6	25,3	25,6	25,7	25,0	21,5	18,3	16,9	25,5
Prestations logement	61,9	58,5	39,3	25,8	16,8	10,0	6,4	4,3	2,6	1,3	22,8
Minima sociaux	42,5	28,2	15,5	9,5	6,5	4,3	3,3	2,6	1,8	1,5	11,6
Prime pour l'emploi	19,7	29,8	33,8	32,9	28,4	25,1	18,3	10,2	5,2	2,2	20,7
Impôts directs	98,4	99,9	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,8

1. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales et logement), celle-ci est incluse.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : en 2011, 52,2 % des ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile perçoivent des revenus d'activité.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.7 Évolution du niveau de vie depuis 1970

Depuis 1970, le **niveau de vie** en euros constants des personnes a régulièrement augmenté jusqu'à la crise récente. Cette hausse a été prononcée dans les années 1970 et, au cours de la période récente, entre 1997 et 2002.

Durant la première moitié des années 1970, la progression du niveau de vie est particulièrement forte en France, dans la continuité des Trente Glorieuses. Après le premier choc pétrolier de 1974, son rythme s'atténue un peu mais reste soutenu. La hausse du niveau de vie profite à l'ensemble de la population, mais plus encore aux personnes situées en bas de l'échelle des niveaux de vie : la hausse moyenne du niveau de vie médian dépasse 4 % par an en euros constants sur la période 1970-1979, et elle excède celle du niveau de vie moyen. Les bas revenus ont bénéficié d'un rattrapage : les hausses de SMIC ont été fortes, le minimum vieillesse a été mis en place et de nouvelles générations de retraités sont arrivées avec des carrières professionnelles plus longues et titulaires de droits plus élevés.

Par la suite, les difficultés économiques du début des années 1980 consécutives au deuxième choc pétrolier accentuent nettement le ralentissement du niveau de vie, avec toutefois une vive progression sur les années 1988 à 1990, marquées par le retour d'une forte croissance. La crise qui marque le début des années 1990 pèse de nouveau sur les revenus. La reprise de la fin des années 1990 permet de renouer avec une augmentation soutenue des niveaux de vie, de façon cependant moins

marquée que dans les années 1970. La reprise bénéficie aux plus hauts revenus, tirés souvent d'une activité d'indépendant ou de cadre, mais aussi aux revenus les plus modestes en raison notamment de la baisse du chômage. Dans le bas de l'échelle, la croissance des revenus réels a également pour origine la revalorisation des prestations sociales et des revenus de remplacement : augmentation de l'allocation de rentrée scolaire en 1997 et élargissement du champ de ses bénéficiaires en 1998 ; revalorisation de l'allocation de solidarité spécifique et mise en place d'une prime exceptionnelle en 1998 ; enfin, cette même année, revalorisation des retraites des agriculteurs avec pour objectif d'amener le minimum de pension de retraite agricole au niveau du minimum vieillesse pour une carrière complète.

Au début des années 2000, le ralentissement économique et la remontée du chômage expliquent en partie le fléchissement de la croissance du niveau de vie. Avec une progression du niveau de vie médian de 0,3 % en moyenne annuelle, la période 2002-2005 tranche avec la période 1997-2002, durant laquelle il augmentait de plus de 2 % par an en moyenne. Après une nouvelle embellie à la faveur d'un retour de la croissance au milieu des années 2000, la crise de 2008-2009 induit un nouveau ralentissement du niveau de vie moyen et même une baisse du niveau médian en 2010 (-0,5 % par rapport à 2009). En 2011, le niveau de vie médian se stabilise et le niveau de vie moyen progresse légèrement (+0,3 % par rapport à 2010). ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Déciles, revenu disponible, unités de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

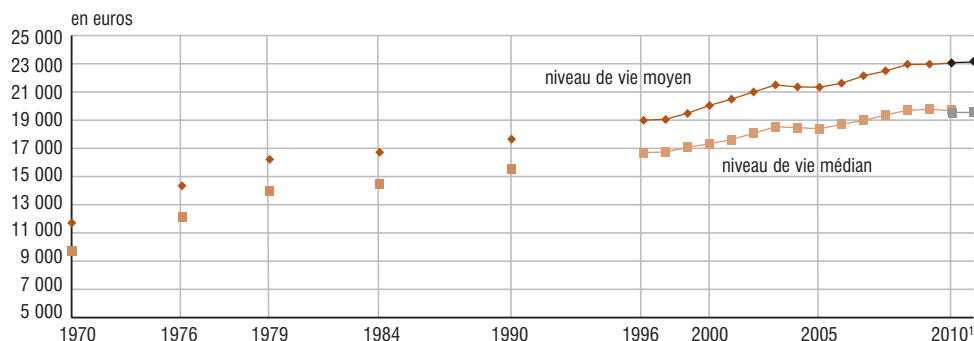
Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, septembre 2013.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », in *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Évolution du niveau de vie depuis 1970 1.7

1. Évolution du niveau de vie individuel



1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.
 Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Sources : Insee-DGI ; enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, Insee-DGI ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2011.

2. Évolution de quelques indicateurs d'inégalité des niveaux de vie

	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Seuil de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté (%)		Rapport interdécile (D9/D1)	Indice de Gini
	(en euros constants par an)			seuil à 50 %	seuil à 60 %		
1970	4 550	21 160	5 800	12,0	17,9	4,6	0,331
1975	6 020	24 390	7 280	10,2	16,6	4,1	0,317
1979	7 470	26 460	8 400	8,3	14,2	3,5	0,297
1984	7 950	27 560	8 720	7,7	13,5	3,5	0,291
1990	8 720	28 450	9 300	6,6	13,8	3,3	0,277
1996	8 870	31 180	10 020	8,1	14,5	3,5	0,279
1997	8 920	31 190	10 030	7,8	14,2	3,5	0,279
1998	9 290	31 780	10 240	7,5	13,8	3,4	0,276
1999	9 520	32 790	10 390	7,2	13,5	3,4	0,284
2000	9 660	33 780	10 570	7,2	13,6	3,5	0,286
2001	9 980	34 230	10 840	6,9	13,4	3,4	0,286
2002	10 330	35 060	11 120	6,5	12,9	3,4	0,281
2003	10 290	34 470	11 080	7,0	13,0	3,4	0,280
2004	10 310	34 050	11 030	6,6	12,6	3,3	0,281
2005	10 340	34 640	11 230	7,2	13,1	3,4	0,286
2006	10 480	35 710	11 390	7,0	13,1	3,4	0,291
2007	10 680	36 170	11 630	7,2	13,4	3,4	0,289
2008	10 920	36 900	11 820	7,1	13,0	3,4	0,289
2009	10 800	37 170	11 870	7,5	13,5	3,4	0,290
2010	10 640	37 030	11 810	7,8	14,1	3,5	0,299
2010 ¹	10 620	36 670	11 730	7,7	14,0	3,5	0,303
2011 ¹	10 530	37 450	11 730	7,9	14,3	3,6	0,306

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.
 Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Sources : Insee ; DGI ; enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990 - Insee ; DGI ; enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 2000 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2011.

1.8 Niveau de vie et pauvreté par région

En 2011, le **niveau de vie** médian en France métropolitaine s'établit à près de 19 550 euros par an. Selon la source Revenus disponibles localisés (RDL), seules trois des 22 régions se situent au-dessus de cette médiane : l'Île-de-France avec près de 22 150 euros, l'Alsace avec plus de 20 600 euros et la région Rhône-Alpes, plus proche de la **médiane** nationale. La région Centre est extrêmement proche de cette médiane avec un niveau de vie médian de 19 510 euros. À l'opposé, les niveaux de vie médians régionaux les plus faibles sont ceux du Nord - Pas-de-Calais, du Languedoc-Roussillon et de la Corse : ils sont inférieurs de 8 % à 10 % à la médiane métropolitaine. Ces écarts renvoient aux différences de composition des populations des régions selon l'activité, la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de diplôme ou l'âge. Il y a par exemple en Nord - Pas-de-Calais plus de jeunes, de retraités, d'ouvriers et bien moins de cadres qu'en Île-de-France.

Les régions se différencient également par un éventail de niveaux de vie plus ou moins large. Ainsi dans quatre régions, les disparités, mesurées par le **rapport interdécile**, sont supérieures à la référence nationale : le Languedoc-Roussillon, la Corse, la Provence - Alpes - Côte d'Azur et l'Île-de-France. Pour cette dernière région, le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées (9^e décile) est 4,4 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (1^{er} décile). Ceci tient surtout aux revenus des 10 % les plus aisés en Île-de-France puisqu'en 2011, ils bénéficient d'un niveau de vie supérieur à 46 430 euros contre 37 450 euros pour l'ensemble de la France métropolitaine. En revanche, en Corse et dans les deux autres régions du pourtour

méditerranéen, les inégalités tiennent plus aux moindres niveaux de vie des personnes les plus modestes. À l'opposé, les rapports interdéciles sont les plus faibles dans les régions Pays de Loire et Bretagne. Les inégalités sont encore plus marquées en Île-de-France lorsqu'on compare la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés à celle détenue par les 20 % les plus modestes ((100-S80)/S20). Le rapport entre les deux s'élève à 8,3, soit presque deux fois plus que sur l'ensemble du territoire. Au contraire, cet indicateur d'inégalités est inférieur ou égal à trois pour le Nord - Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon, le Limousin ainsi que pour la Corse.

Ces disparités régionales de niveau de vie se traduisent aussi par des différences importantes de **taux de pauvreté monétaire**. Il varie de 11,5 % à 19,7 % selon les régions. Le Nord - Pas-de-Calais (19,7 %), le Languedoc-Roussillon (19,6 %), la Corse (19,2 %) et, dans une moindre mesure, la Provence - Alpes - Côte d'Azur (16,4 %) sont particulièrement touchés. Les régions Bretagne et Pays de la Loire sont les plus épargnées, leurs taux de pauvreté étant inférieurs à 12,0 %.

Les statistiques régionales peuvent cacher de fortes disparités départementales. Si, avec les Hauts-de-Seine et Paris, l'Île-de-France comprend les départements bénéficiant des plus hauts niveaux de vie, la Seine-Saint-Denis présente, elle, un niveau de vie médian parmi les plus bas des départements français et le taux de pauvreté le plus élevé (24,8 %). De même, le niveau de vie médian et le 9^e **décile** des Alpes-Maritimes sont nettement supérieurs à ceux des autres départements de Provence - Alpes - Côte d'Azur. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC - voir *annexe Glossaire*). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Médiane, déciles, rapport interdécile : au nombre de 9 (D1 à D9), les déciles partagent une population en dix sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le rapport interdécile est le rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1) (voir *annexe Glossaire*).

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé au niveau national : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

Pour en savoir plus

- « Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités », *Insee Première* n° 1162, octobre 2007.
- Revenus disponibles localisés sur www.insee.fr.

Niveau de vie et pauvreté par région 1.8

1. Niveau de vie et pauvreté par région en 2011

en euros

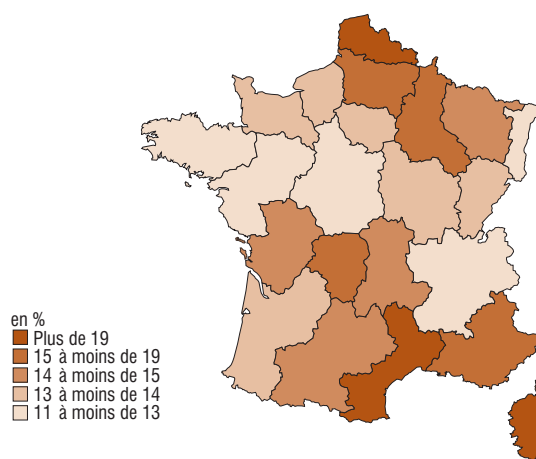
	Niveaux de vie					(100-S80)/S20	Taux de pauvreté (en %)
	Moyen	Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)		
Alsace	24 040	20 610	11 060	38 590	3,5	5,8	12,2
Aquitaine	22 480	19 310	10 770	35 360	3,3	4,1	13,5
Auvergne	21 520	18 690	10 600	33 360	3,1	3,2	14,3
Basse-Normandie	21 540	18 650	10 780	33 080	3,1	3,2	13,7
Bourgogne	21 900	19 020	10 890	33 830	3,1	3,6	13,2
Bretagne	22 160	19 320	11 310	33 970	3,0	4,0	11,5
Centre	22 360	19 510	11 010	34 660	3,1	4,1	12,5
Champagne-Ardenne	21 950	18 650	10 290	34 670	3,4	3,4	15,5
Corse	21 530	18 090	9 360	34 910	3,7	3,0	19,2
Franche-Comté	22 220	19 360	10 900	34 970	3,2	3,9	13,1
Haute-Normandie	22 060	19 250	10 690	34 260	3,2	3,7	13,8
Île-de-France	27 570	22 150	10 590	46 430	4,4	8,3	13,5
Languedoc-Roussillon	21 030	17 910	9 240	33 860	3,7	2,7	19,6
Limousin	21 280	18 600	10 290	33 100	3,2	3,0	15,4
Lorraine	21 810	18 900	10 430	34 340	3,3	3,5	14,7
Midi-Pyrénées	22 400	19 300	10 440	35 590	3,4	4,0	14,6
Nord - Pas-de-Calais	20 590	17 530	9 460	32 670	3,5	2,3	19,7
Pays de la Loire	22 020	19 180	11 300	33 400	3,0	3,8	11,6
Picardie	21 700	18 780	10 270	33 950	3,3	3,2	15,5
Poitou-Charentes	21 540	18 670	10 590	33 580	3,2	3,3	14,3
Provence - Alpes - Côte d'Azur	22 900	19 330	9 900	37 330	3,8	4,1	16,4
Rhône-Alpes	23 950	20 230	11 040	38 630	3,5	5,5	12,4
France métropolitaine¹	23 250	19 550	10 530	37 450	3,6	4,6	14,3

1. La source RDL permet l'élaboration d'indicateurs sur les niveaux de vie et la pauvreté au niveau local. Afin d'être cohérente avec les résultats nationaux, elle est calée sur l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, source de référence sur les revenus disponibles et la pauvreté au niveau national. Toutefois, quelques différences de méthodologies peuvent expliquer des différences minimales entre les deux sources.

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus disponibles localisés (RDL) 2011.

2. Taux de pauvreté monétaire par région en 2011



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus disponibles localisés 2011.

1.9 Prestations sociales

Les prestations sociales non contributives (autres que celles qui sont accordées en contrepartie de cotisations et qui correspondent à un revenu de remplacement - allocations chômage, pensions de retraite, etc.) constituent un des éléments du système de redistribution français. Leur montant global s'élève à 52 milliards d'euros répartis entre prestations familiales, allocations logement et **minima sociaux**. La législation prévoit que leur calcul s'appuie sur des caractéristiques individuelles, familiales ou sur celles du logement. En 2011, 11,4 millions de ménages bénéficient de ces prestations en France métropolitaine, compte non tenu des personnes vivant en collectivité ou sans domicile. On considère ici qu'une prestation revient toujours au ménage, même si elle est attribuée à l'une des personnes ou à l'une des familles qui le composent. Les prestations sociales représentent en moyenne 8 à 10 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans, contre 2 à 4 % pour les autres ménages.

En 2011, 6,9 millions de ménages bénéficient de prestations familiales, hors aides à la garde, pour un montant moyen de 3 360 euros annuels. Ces aides sont versées au moment des naissances (ou adoptions) et ultérieurement pour assurer l'entretien, l'éducation ou la garde des enfants par les parents. Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans représentent 86 % des bénéficiaires. Moins nombreux à bénéficier de ces aides, les ménages dont la personne de référence a plus de 50 ans perçoivent cependant des montants d'allocations familiales en

moyenne plus élevés, du fait des majorations liées à l'âge des enfants.

Les aides au logement concernent 6,2 millions de ménages, pour un montant moyen annuel de 2 290 euros. Locataires et accédants à la propriété peuvent les percevoir, sous conditions de ressources. Environ deux tiers des bénéficiaires d'aides au logement sont des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans.

En 2011, 3,1 millions de ménages perçoivent au moins un des minima sociaux parmi le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou les allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse (dont notamment **l'allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa)). Un ménage bénéficiaire se voit attribuer en moyenne 4 610 euros par an.

Au final, 42 % des ménages perçoivent au moins une prestation sociale en 2011. Pour les ménages les plus modestes (**niveau de vie** inférieur au 1^{er} **décile**), les prestations sociales représentent 42,4 % du revenu disponible, contre 0,6 % pour les ménages les plus aisés (niveau de vie supérieur au 9^e décile). Les allocations familiales bénéficient en France métropolitaine à toute famille ayant au moins deux enfants ; étant forfaitaires, leur part dans le revenu disponible passe de 5,9 % pour les ménages du premier décile à 0,4 % pour ceux du dernier. La part des allocations logement et des minima sociaux, versés sous conditions de ressources, diminue mécaniquement encore plus vite le long de l'échelle des niveaux de vie : elle est de moins de 1,0 % à partir du cinquième décile. ■

Définitions

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), **déciles**, **minima sociaux**, **niveau de vie** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les prestations familiales et de logement en 2011 », *Études et résultats* n° 836, Drees, avril 2013.
- « La hausse du nombre d'allocataires des minima sociaux se poursuit en 2011 », *Études et résultats* n° 844, Drees, juin 2013.
- « Parcours des allocataires du revenu de solidarité active », *Politiques sociales et familiales* n° 113, Cnaf, septembre 2013.
- « Les allocataires du RSA fin décembre 2011 », *L'essentiel* n° 120, Cnaf, mars 2012.

Prestations sociales 1.9

1. Prestations sociales et ménages bénéficiaires en 2011

	Âge de la personne de référence du ménage					Ensemble des ménages
	Moins de 30 ans	30-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	
Prestations familiales						
Montant annuel moyen (en euros)	3 050	3 520	2 710	2 320	2 340	3 360
dont : <i>allocations familiales</i>	1 760	2 350	2 470	2 370	<i>n.s.</i>	2 330
Ménages bénéficiaires (en milliers)	656	5 295	806	136	13	6 906
dont : <i>allocations familiales</i>	248	4 166	567	75	<i>n.s.</i>	5 063
Allocations logement						
Montant annuel moyen (en euros)	2 280	2 490	2 310	1 980	1 660	2 290
Ménages bénéficiaires (en milliers)	1 257	2 747	941	733	497	6 175
Minima sociaux						
Montant annuel moyen (en euros)	3 980	4 400	5 310	4 950	4 130	4 610
Ménages bénéficiaires (en milliers)	397	1 253	663	527	295	3 135
Ensemble des prestations sociales						
Montant annuel moyen (en euros)	4 120	4 870	4 670	4 100	2 980	4 550
Ménages bénéficiaires (en milliers)	1 568	6 356	1 691	1 068	696	11 379
Ensemble des ménages (en milliers)	2 597	9 662	5 054	5 803	3 987	27 103
Part dans le revenu disponible (en %)	10,4	8,1	3,7	2,1	1,9	5,3
Répartition des prestations sociales (en %)	12,5	59,8	15,2	8,5	4,0	100,0

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans bénéficient de 12,5 % de l'ensemble des prestations sociales. Ces prestations représentent 10,4 % de leur revenu disponible.
Note : le montant annuel moyen est calculé sur les seuls ménages bénéficiaires. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales, logement et RSA activité), celle-ci est incluse.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Part des prestations sociales dans le revenu disponible selon le niveau de vie du ménage en 2011

	Prestations familiales		Allocations logement	Minima sociaux	Ensemble des prestations sociales
	Ensemble	dont : <i>allocations familiales</i>			
Inférieur à D1	12,1	5,9	15,2	15,1	42,4
D1 à D2	7,1	3,3	7,9	7,0	22,0
D2 à D3	5,0	2,3	3,6	3,5	12,1
D3 à D4	3,7	1,7	1,9	1,8	7,4
D4 à D5	2,9	1,4	1,0	1,1	5,0
D5 à D6	2,4	1,2	0,5	0,7	3,6
D6 à D7	1,9	1,0	0,3	0,5	2,7
D7 à D8	1,4	0,7	0,2	0,3	1,9
D8 à D9	0,9	0,6	0,1	0,2	1,2
Supérieur à D9	0,5	0,4	0,0	0,1	0,6
Ensemble	2,3	1,2	1,5	1,5	5,3

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : pour les 10 % des ménages dont le niveau de vie est le plus bas, 42,4 % de leur revenu disponible est constitué de prestations sociales.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.10 Pauvreté monétaire

En 2011, le **taux de pauvreté** s'élève à 14,3 % de la population en France métropolitaine. On dénombre 8,7 millions de personnes pauvres, c'est-à-dire qui vivent avec un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté** fixé à 60 % de la médiane du niveau de vie, soit 977 euros par mois. À titre de comparaison, le montant forfaitaire du RSA socle (sans revenu d'activité) s'élève à 467 euros mensuels pour une personne seule sans enfant au 1^{er} janvier 2011 et l'allocation de solidarité aux personnes âgées se monte à 742 euros mensuels au 1^{er} avril 2011.

La mesure de la pauvreté est sensible à la convention retenue : avec un seuil à 50 % du niveau de vie médian (814 euros par mois), le taux de pauvreté s'élève à 7,9 % de la population et il atteint 22,2 % avec un seuil de pauvreté fixé à 70 % du niveau de vie médian (1 140 euros par mois). Ainsi, 6,4 % des personnes ont un niveau de vie mensuel compris entre 814 et 977 euros et 7,9 % entre 977 et 1 140 euros.

Depuis 1970, des périodes de recul et de stabilisation du taux de pauvreté se sont succédées. Entre 1970 et 1984, le taux de pauvreté décroît fortement (13,5 % en 1984 contre 17,9 % en 1970). Cette baisse concerne particulièrement les retraités en raison des

revalorisations du minimum vieillesse au cours de cette période. Il se stabilise ensuite jusqu'en 1996. De 1996 à 2004, le taux de pauvreté diminue à nouveau. Le nombre de personnes pauvres se réduit alors de près de 10 %, soit environ 800 000 personnes. La bonne conjoncture économique pendant cette période, marquée notamment par une baisse du chômage de 1997 à 2001, y contribue. Entre 2004 et 2008, le taux de pauvreté se stabilise autour de 13 %. Sous l'effet de la crise, il augmente significativement en 2009 et 2010 (respectivement + 0,5 point et + 0,6 point). En 2011, il continue d'augmenter bien que plus modérément (+ 0,3 point) et atteint son plus haut niveau depuis 1997.

En 2011, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie mensuel compris entre 790 euros (leur niveau de vie médian) et 977 euros (le seuil de pauvreté à 60 %), soit une **intensité de pauvreté** égale à 19,1 %. Au cours de la période 1996-2002, quel que soit le seuil retenu, l'intensité de la pauvreté s'est atténuée (jusqu'à 16,6 % au seuil de 60 %), le niveau de vie médian des personnes pauvres augmentant plus vite que le seuil de pauvreté. Depuis, l'intensité de pauvreté oscille quelque peu pour se situer dans une fourchette de 18 à 19 % au seuil de 60 %. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil à 60 % du niveau de vie médian.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Intensité de pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus

- « Crise économique, marché du travail et pauvreté », *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, la Documentation française, 2011-2012.

Pauvreté monétaire 1.10

1. Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres de 2000 à 2011

	Seuils de pauvreté							
	70 %		60 %		50 %		40 %	
	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
2000	21,8	12 593	13,6	7 838	7,2	4 165	2,7	1 579
2001	21,7	12 610	13,4	7 757	6,9	3 984	2,6	1 507
2002	21,2	12 261	12,9	7 495	6,5	3 746	2,3	1 340
2003	21,0	12 232	13,0	7 578	7,0	4 078	2,6	1 493
2004	20,5	12 029	12,6	7 382	6,6	3 896	2,5	1 461
2005	21,0	12 462	13,1	7 766	7,2	4 270	3,2	1 917
2006	21,3	12 678	13,1	7 828	7,0	4 188	3,1	1 867
2007	21,5	12 873	13,4	8 035	7,2	4 281	3,1	1 855
2008	20,8	12 494	13,0	7 836	7,1	4 272	3,2	1 910
2009	21,4	12 968	13,5	8 173	7,5	4 507	3,3	2 023
2010	22,3	13 558	14,1	8 617	7,8	4 755	3,5	2 128
2010 ¹	22,0	13 424	14,0	8 520	7,7	4 677	3,4	2 087
2011 ¹	22,2	13 592	14,3	8 729	7,9	4 856	3,5	2 158

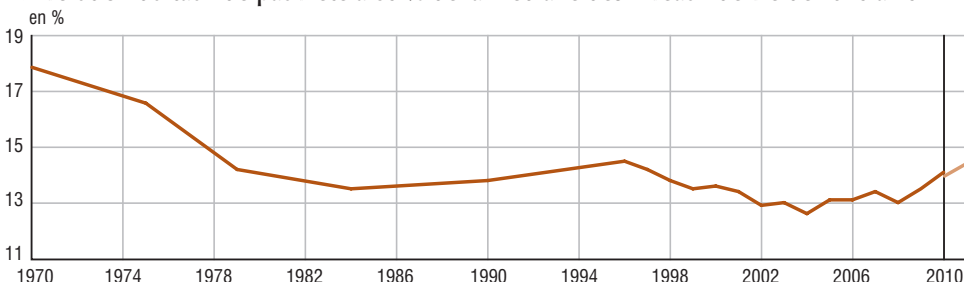
1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2011, 8 729 000 personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, soit 14,3 % de l'ensemble de la population.

Sources : Insee ; DGI ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 2000 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

2. Évolution du taux de pauvreté à 60 % de la médiane des niveaux de vie de 1970 à 2011



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : à partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Sources : Insee ; DGI ; enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

3. Intensité de pauvreté de 2000 à 2011

	Seuils de pauvreté en proportion du niveau de vie médian			
	70%	60%	50%	40%
2000	19,6	18,0	14,5	15,2
2001	19,3	17,2	15,1	15,8
2002	19,1	16,6	14,3	12,4
2003	19,3	18,4	14,4	11,6
2004	19,2	18,0	14,8	11,9
2005	19,7	18,8	17,5	20,1
2006	19,7	18,0	17,4	18,2
2007	19,6	18,2	17,0	19,7
2008	20,2	18,5	17,7	19,4
2009	20,5	19,0	17,4	21,2
2010	20,3	18,9	17,8	17,0
2010 ¹	20,3	19,0	17,7	17,1
2011 ¹	20,8	19,1	17,4	17,8

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2011, la moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur de plus de 19,1 % au seuil de pauvreté à 60 %.

Sources : Insee ; DGI ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 2000 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

1.11 Pauvreté monétaire en Europe

En 2011, la **pauvreté monétaire** touche 16,9 % des habitants de l'Union européenne à 27, soit environ 84 millions de personnes, en retenant pour chaque pays un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie national médian comme le préconise Eurostat. L'élargissement de l'Union de 15 à 25 pays en 2004, puis à 27 membres en 2007, n'a pas modifié de manière significative le taux de pauvreté européen. Il masque néanmoins des disparités importantes entre les différents pays, les taux de pauvreté nationaux variant de 9,6 % à 23,1 %.

Le taux de pauvreté est le plus faible en République tchèque (9,6 %) et aux Pays-Bas (10,1 %). Hormis dans les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie), le taux de pauvreté se situe entre 13,1 % et 14,2 % dans les pays nordiques. À l'inverse, les pays du sud de l'Europe connaissent des taux de pauvreté parmi les plus élevés : 17,9 % au Portugal et 19,4 % en Italie, 22,2 % en Espagne et 23,1 % en Grèce. Les deux derniers entrants au sein de l'Union européenne, la Bulgarie et la Roumanie, se situent parmi les taux de pauvreté les plus élevés avec respectivement 21,2 % et 22,6 % de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté national. La France a un taux de pauvreté de 14,1 % d'après l'enquête européenne SILC, soit 2,8 points en dessous du taux de pauvreté européen, tandis que l'Allemagne (16,1 %) et le Royaume-Uni (16,2 %) sont plus proches de la moyenne européenne.

La mesure de la pauvreté est fondée sur la distribution de revenus dans chaque pays, les seuils de pauvreté étant fixés en proportion des niveaux de vie médians nationaux. C'est une mesure de pauvreté relative. Ceci explique que certains pays de l'Union européenne présentent des taux de pauvreté très faibles, alors que leurs niveaux de vie ramenés en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire corrigés des **parités de pouvoir d'achat** (PPA), sont bien inférieurs à la moyenne de l'Union Européenne à 27. Considérer de manière conjointe le taux de pauvreté et le seuil de pauvreté apporte un éclairage complémentaire. La Slovaquie et la Finlande illustrent bien la situation. Ces deux pays ont le même taux de pauvreté (13,2 %) mais la Finlande a un seuil de pauvreté 1,9 fois plus élevé que celui de la Slovaquie. Les Slovaques sont aussi nombreux à disposer d'un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian, mais le faible niveau du seuil souligne la moindre aisance financière des habitants de ce pays comparée à celle de la Finlande. De même, bien que le taux de pauvreté de la République tchèque soit le plus bas de l'Union européenne, son seuil de pauvreté est également assez bas (510 euros par mois en SPA). D'autres pays présentent à la fois des taux de pauvreté très élevés et des seuils de pauvreté très bas : les 22,6 % de Roumains pauvres ont un niveau de vie inférieur à 180 euros par mois en SPA. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : elle est définie par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, en fixant le seuil de pauvreté en proportion (60 %) du niveau de vie national médian. Le taux de pauvreté indiqué ici pour la France, de source Eurostat, diffère légèrement du taux national publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

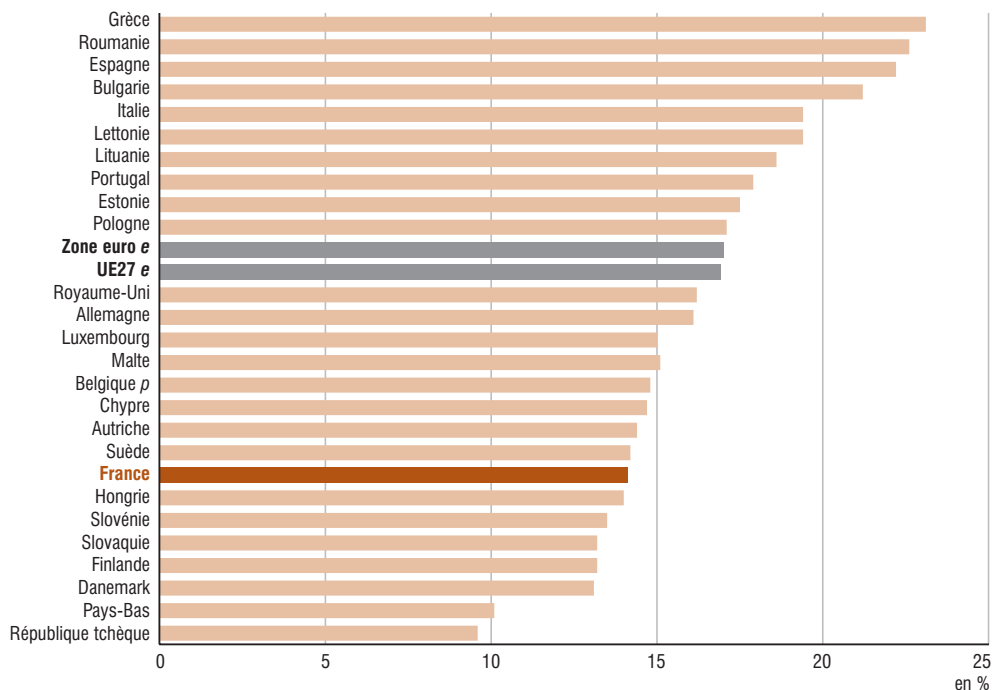
Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Pour en savoir plus

- « Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise », in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », 2014.
- « 23 % of EU citizens were at risk of poverty or social exclusion in 2010 », *Statistics in focus*, Eurostat, février 2012.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

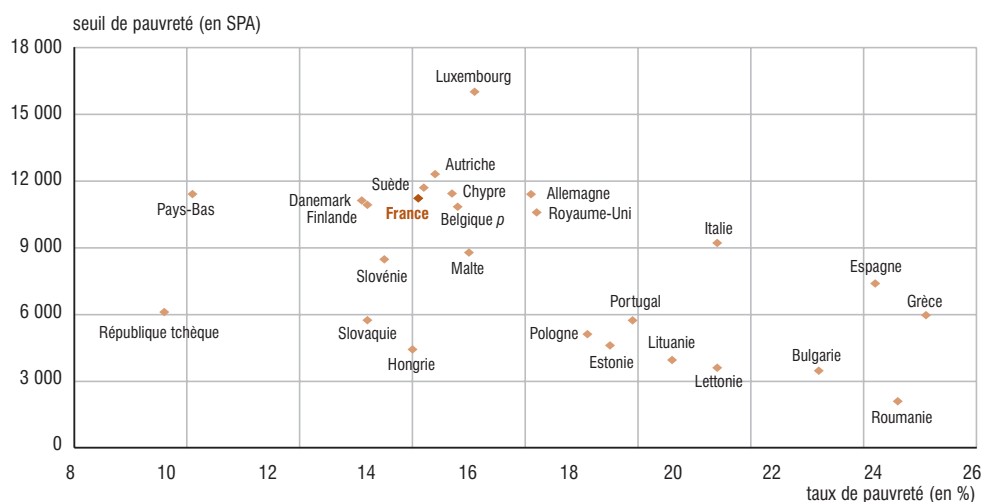
Pauvreté monétaire en Europe 1.11

1. Taux de pauvreté dans l'Union européenne à 27 en 2011



Note : le seuil de pauvreté est pris à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Les données pour l'Irlande ne sont pas disponibles au moment de la préparation de l'ouvrage. Les taux pour l'Union européenne ont été calculés par Eurostat.
 Source : Eurostat, population et conditions sociales.

2. Taux et seuil de pauvreté dans l'Union européenne à 27 en 2011



Note : le seuil de pauvreté est pris à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Les données pour l'Irlande ne sont pas disponibles au moment de la préparation de l'ouvrage.
 Source : Eurostat, population et conditions sociales.

1.12 Inégalités monétaires en Europe

En 2011, le niveau de vie moyen des pays membres de l'Union européenne à 27 (UE27) est de 17 560 euros annuels. Ce niveau de vie moyen varie de 2 410 euros en Roumanie à 36 930 euros au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 15. En convertissant en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), ce rapport est moitié moindre (il varie de 1 à 7,5). En SPA, c'est au Luxembourg, à Chypre, en Autriche et en France que les niveaux de vies moyens sont les plus élevés.

En moyenne dans l'UE27, le niveau de vie plancher des 10 % les personnes les plus aisées (D9) est 3,7 fois plus important que le niveau de vie plafond des 10 % les personnes les plus modestes (D1). La France est proche de cette moyenne européenne avec un rapport interdécile (D9/D1) de 3,5. L'Espagne présente les inégalités les plus fortes (5,4), suivies par la Roumanie (5,3), la Lettonie (5,1) et la Bulgarie (4,9). Cette mesure d'inégalités ne rend toutefois pas compte des inégalités aux extrémités de la distribution. En 2011, la masse de revenu disponible par unité de consommation détenue par les 20 % de la population de l'UE27 la plus aisée représente 5,1 fois celle des 20 % les plus modestes. Ce **ratio** varie de 3,4-3,5 en Slovaquie et en République tchèque à 7,2 en Espagne. En

France, il est de 4,5, proche de celui de l'Allemagne (4,3). Comme pour le rapport interdécile, ce ratio est plus particulièrement élevé en Grèce (6,6) et en Lettonie (6,5) et pour les deux derniers entrants dans l'UE27, la Bulgarie et la Roumanie (6,1 et 6,3).

Dans l'UE27, l'**intensité de la pauvreté** est de 23,4 %. Pour la Finlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Belgique, la Suède, la France, Malte et Chypre, cet indicateur est nettement inférieur à la moyenne (au maximum égal à 19,0 %), ce qui traduit une population pauvre plus proche des niveaux de vie médians nationaux. À l'opposé, l'intensité est la plus élevée en Bulgarie, Espagne et Roumanie (30 % et plus), pays qui cumulent fort **taux de pauvreté** et inégalités élevées.

En 2011, dans 20 des pays de l'UE27, les négociations collectives doivent respecter un salaire minimum légal national. Dans les autres États membres, il n'y en a pas. Corrigé des **parités de pouvoir d'achat**, le salaire minimum brut pour un temps plein varie en 2011, de 250 SPA par mois en Bulgarie à 1 430 SPA au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 5,7. Pour six États membres (Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni), il est supérieur à 1 100 SPA par mois. ■

Définitions

Ratio « (100-S80)/S20 » : il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par unité de consommation détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. Le chiffre donné ici pour la France diffère légèrement de celui publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est généralement égal à 60 % du niveau de vie médian national, mais d'autres seuils secondaires peuvent être calculés, par exemple à 50 % ou 40 % du niveau de vie médian.

Intensité de pauvreté : voir *annexe Glossaire*.

Parité de pouvoir d'achat, standard de pouvoir d'achat (SPA) : voir *annexe Glossaire*.

Indice de Gini : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « 23% of EU citizens were at risk of poverty or social exclusion in 2010 », *Statistics in focus*, Eurostat, février 2012.
- « Salaires et coût du travail dans l'Union européenne » in *Les salaires en France*, coll. « Insee Références », édition 2008.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

Inégalités monétaires en Europe 1.12

1. Indicateurs d'inégalité et de pauvreté dans l'Union européenne en 2011

	Niveau de vie moyen		Rapport interdécile D9/D1	Ratio « (100-S80)/S20 »	Indice de Gini	Intensité de pauvreté ¹ (en %)
	(en euros)	(en SPA)				
Allemagne	22 020	21 350	3,6	4,3	0,28	21,1
Autriche ²	24 420	22 960	3,4	4,2	0,28	20,1
Belgique p	21 810	19 650	3,2	3,9	0,27	18,1
Bulgarie	3 280	6 640	4,9	6,1	0,34	31,4
Chypre	20 220	22 750	3,7	4,7	0,31	19,0
Danemark	28 860	20 120	3,0	4,5	0,28	22,8
Espagne	13 890	14 290	5,4	7,2	0,35	31,4
Estonie	7 120	9 140	4,4	5,4	0,33	23,8
Finlande	25 150	20 170	3,1	3,7	0,26	15,0
France	24 500	22 230	3,5	4,5	0,31	19,0
Grèce	10 680	11 170	4,9	6,6	0,34	29,9
Hongrie	5 310	8 250	3,3	4,0	0,27	21,0
Italie	18 200	17 430	4,2	5,5	0,32	25,4
Lettonie	5 460	7 400	5,1	6,5	0,36	28,4
Lituanie	5 120	7 790	4,4	5,3	0,32	22,6
Luxembourg	36 930	30 030	3,4	4,1	0,28	15,0
Malte	12 680	16 280	3,3	3,9	0,27	16,0
Pays-Bas	22 950	21 220	2,9	3,6	0,25	17,3
Pologne	5 900	9 950	4,0	4,9	0,31	22,2
Portugal	10 250	11 780	4,6	5,8	0,35	24,7
République tchèque	8 770	11 460	2,9	3,5	0,25	19,1
Roumanie	2 410	4 000	5,3	6,3	0,33	30,9
Royaume-Uni	22 690	21 050	3,9	5,4	0,33	21,0
Slovaquie	7 560	10 440	3,2	3,7	0,25	20,5
Slovénie	12 970	15 120	3,0	3,4	0,24	19,1
Suède	26 260	20 770	3,0	3,7	0,25	18,6
Zone euro e	19 640	///	3,7	5,0	0,30	23,4
UE27 e	17 560	///	3,7	5,1	0,31	23,4

1. Pour un seuil de pauvreté à 60 %.

Champ : Union européenne à 27 pays.

Note : les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la fiche Niveau de vie des personnes. Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête Statistics on income and living conditions (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Au moment de la rédaction de l'ouvrage, les données de l'Irlande ne sont pas disponibles.

Source : Eurostat.

2. Salaire minimum dans l'Union européenne en 2011

	en moyenne sur l'année	
	Salaire brut minimum mensuel à temps plein	
	(en euros)	(en SPA)
Belgique	1 430	1 290
Bulgarie	120	250
Espagne	750	770
Estonie	280	360
France	1 370	1 240
Grèce	870	910
Hongrie	290	430
Irlande	1 460	1 260
Lettonie	280	380
Lituanie	230	350
Luxembourg	1 760	1 430
Malte	660	850
Pays-Bas	1 430	1 320
Pologne	350	570
Portugal	570	650
République tchèque	320	430
Roumanie	160	260
Royaume-Uni	1 110	1 110
Slovaquie	320	440
Slovénie	750	870

Champ : 20 pays de l'Union européenne où le salaire minimum national existe.

Note : les sept autres États membres (Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Finlande, Italie, Suède) ont fixé un salaire minimum par branches ou prévoient que les salaires minimums soient déterminés par négociation entre les partenaires sociaux.

Source : Eurostat.

1.13 Pauvreté en termes de conditions de vie

En France, la **pauvreté en conditions de vie** mesure la proportion de ménages qui déclarent au moins 8 restrictions matérielles parmi une liste de 27 **difficultés**, regroupées en quatre grandes dimensions : insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement. La liste des difficultés retenues comme le seuil de 8 privations sont conventionnels, si bien que la pauvreté en conditions de vie ne doit pas être interprétée comme un seuil absolu de vie décente. Cet indicateur en conditions de vie correspond à une approche différente de celui de la pauvreté monétaire. De fait, les populations repérées par ces deux indicateurs de pauvreté ne se recoupent que partiellement et ces indicateurs évoluent de façons distinctes.

Le taux de pauvreté en conditions de vie a légèrement baissé, de 0,8 point, entre 2006 et 2012. Seules les années 2008 et 2010 affichent une hausse relative de l'indicateur. En 2012, la pauvreté en conditions de vie affiche son niveau le plus bas sur cette période et concerne 11,9 % des ménages. Chacune des quatre sous dimensions de l'indicateur évolue avec ses particularités. Entre 2006 et 2012, la proportion de ménages faisant face aux « difficultés de logements » diminue (- 1,3 point), ce qui peut refléter la progression des standards de confort des logements au cours du temps. Après les hausses significatives de 2009 et 2010, la part de ménages qui considèrent leurs ressources comme insuffisantes fléchit en 2011, puis à nouveau en 2012, tandis

que la proportion des ménages en retard de paiement décroît depuis 2009. Quant aux restrictions de consommation, la proportion de ménages qui en déclarent évolue en légère baisse aussi depuis 2010.

La pauvreté en conditions de vie touche d'abord les familles monoparentales (27,2 % d'entre elles en 2012), bien que cette proportion soit en baisse de deux points par rapport à l'année précédente. Puis, viennent les ménages avec trois enfants ou plus (17,2 %) et les personnes seules (15,2 %). À l'opposé, les couples sans enfant sont les moins touchés, avec un taux de pauvreté en conditions de vie limité à 4,3 % et en décroissance sur la période.

En 2012, comme les années précédentes, la pauvreté en conditions de vie concerne plus particulièrement les ménages dont la personne de référence est au chômage (40,5 %) et les ménages à bas revenus : 29,5 % dans le 1^{er} quintile, 15,8 % dans le 2^e quintile contre seulement 1,3 % des ménages du 5^e quintile. Les ménages peu ou pas diplômés sont plus touchés : 16 % des ménages dont la personne de référence est sans diplôme ou avec un CEP sont pauvres en conditions de vie, 13,5 % pour celles détentrices d'un diplôme équivalent au CAP ou au BEP. Ce type de pauvreté frappe également davantage les ménages plutôt jeunes (ceux dont la personne de référence est âgée de 30 à 44 ans) : 15,8 % contre 9,6 % pour les 60-74 ans et même 7,5 % pour les plus de 74 ans. ■

Définitions

Pauvreté en conditions de vie : manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré au niveau du ménage. En France, un ménage est dit pauvre en termes de conditions de vie lorsqu'il cumule au moins 8 privations ou difficultés matérielles parmi 27 liées à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés liées au logement (voir *annexe Glossaire*).

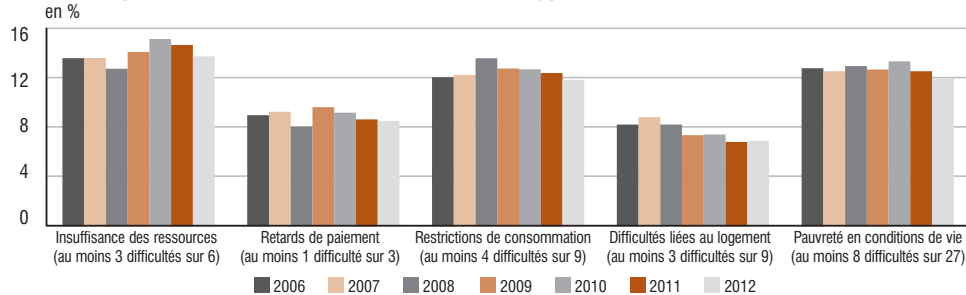
Difficultés : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Pauvretés monétaire et en termes de conditions de vie en France : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne », *Les travaux 2009-2010*, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Pauvreté en termes de conditions de vie 1.13

1. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de difficultés rencontrées



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie (SRCV), 2006 à 2012.

2. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de ménage

en %

Type de ménage	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Parts des ménage en 2012
Personne seule	16,4	15,7	15,8	14,9	17,8	15,5	15,2	34,5
Famille monoparentale	27,3	28,1	28,5	29,6	28,8	29,2	27,2	7,9
Couple sans enfant	6,3	4,9	5,7	5,4	5,2	4,8	4,3	27,6
Couple avec un enfant	10,2	9,3	8,3	8,2	7,7	9,7	9,2	10,7
Couple avec deux enfants	9,2	10,5	10,4	11,2	8,5	9,7	9,2	11,9
Couple avec plus de deux enfants	16,2	15,4	18,3	18,3	18,7	18,2	17,2	4,7
Autres types de ménage	22,5	19,3	21,5	21,2	23,6	19,6	15,2	2,7
Ensemble des ménages	12,7	12,5	12,9	12,6	13,3	12,5	11,9	100,0

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2004, 2006, 2008 à 2012.

3. Pauvreté en conditions de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

en %

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Âge								
Moins de 30 ans		16,6	14,6	16,1	14,7	13,1	12,9	12,7
30-44 ans		14,3	15,0	14,5	15,7	17,4	15,9	15,8
45-59 ans		11,7	12,5	12,7	13,4	13,5	13,1	12,2
60-74 ans		11,5	9,4	10,4	8,7	10,9	9,8	9,6
75 ans ou plus		10,1	9,5	11,3	9,8	9,9	9,1	7,5
Diplôme								
Diplôme supérieur à bac+2		4,1	3,8	4,4	4,6	5,2	4,5	5,1
Diplôme de niveau bac+2 (DEUG, DUT, BTS...)		8,0	6,4	6,8	6,5	6,6	8,0	7,7
Baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau		10,8	12,2	10,1	8,9	12,2	9,6	10,9
CAP, BEP		13,2	12,6	13,9	13,7	12,9	14,1	13,5
BEPC, CEP, sans diplôme		16,9	17,1	18,6	18,5	19,4	18,0	16,0
Situation vis-à-vis du travail								
En emploi		10,5	10,9	10,6	10,9	10,6	10,5	10,8
Au chômage		45,9	47,7	52,3	49,1	46,2	48,1	40,5
Inactif		12,2	11,4	12,6	10,9	13,1	11,5	10,4
Quintile de niveau de vie								
Inférieur au 1 ^{er} quintile		31,1	31,2	34,0	34,0	35,6	33,3	29,5
Du 1 ^{er} au 2 ^e quintile		16,3	17,0	15,9	15,9	17,6	16,0	15,8
Du 2 ^e au 3 ^e quintile		10,1	8,1	9,6	8,1	8,2	7,9	8,4
Du 3 ^e au 4 ^e quintile		4,0	4,4	3,3	3,6	3,3	3,5	4,3
Supérieur au 4 ^e quintile		2,2	1,8	1,8	1,6	2,2	1,7	1,3

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2004, 2006, 2008 à 2012.

1.14 Composition familiale et niveau de vie

La vie en commun procure des économies d'échelle pour tous les membres du ménage, par exemple sur les biens d'équipement ménager et plus encore sur le logement. Le calcul du **niveau de vie** vise à en tenir compte en rapportant le **revenu disponible** au nombre d'unités de consommation (UC). On compte 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour tout enfant de moins de 14 ans. Ainsi, le niveau de vie d'une personne vivant dans un ménage disposant d'un revenu disponible de 1 000 euros s'élève à 1 000 euros si elle vit seule, à 667 euros si elle vit en couple ou si elle vit seule avec un enfant de 14 ans ou plus, ou encore à 476 euros si elle vit avec un conjoint et deux enfants de moins de 14 ans. Un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule aura donc un meilleur niveau de vie.

Disposant en moyenne d'un niveau de vie de 27 440 euros annuels en 2011 qui correspond à un revenu disponible de 41 160 euros, les personnes vivant en couple sans enfant ont le niveau de vie le plus élevé. À l'opposé, les personnes vivant seules ou au sein d'une famille monoparentale ont un niveau de vie plus faible en moyenne : elles ne bénéficient pas des économies d'échelle procurées par la présence d'un second adulte couplée au revenu que celui-ci est susceptible d'apporter.

Le niveau de vie diminue en moyenne quand le nombre d'enfants augmente, que le parent vive seul ou en couple. Pour les personnes en couple, le niveau de vie s'élève à 23 760 euros en moyenne pour ceux avec deux enfants et 20 420 euros pour ceux ayant trois enfants ou plus. Lors de la naissance d'un enfant, deux facteurs jouent en sens opposés. D'un côté, l'enfant ne contribue pas directement aux ressources du ménage tout en augmentant les besoins de consommation (d'où l'augmentation du nombre d'UC). De l'autre, une naissance peut faire béné-

ficier de transferts (prestations familiales, quotient familial). Par ailleurs, le niveau de vie a tendance à décroître quand l'enfant grandit, les adolescents ayant des besoins plus importants (consommation courante, études, etc.). C'est pour refléter ces besoins croissants que l'on fait passer conventionnellement la contribution de l'enfant de 0,3 à 0,5 UC quand il atteint 14 ans. En moyenne, même si les prestations versées augmentent avec l'âge de l'enfant (majoration des allocations familiales lorsque l'enfant atteint 14 ans par exemple), ainsi que, généralement, les autres revenus (surcroît de revenu induit par l'avancement en âge des apporteurs de ressources ou par l'accumulation d'une épargne génératrice de revenus du patrimoine au cours du temps), l'avancement en âge des enfants tend à aller de pair avec une diminution du niveau de vie.

Les familles monoparentales avec plusieurs enfants ont un niveau de vie annuel moyen inférieur de 36 % au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population, malgré les droits supplémentaires et allocations spécifiques qui leur sont attribués. Ce sont principalement les familles plus nombreuses, surtout monoparentales, qui se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie, et les couples sans enfant dans le haut : 16 % des couples sans enfant sont au dessus du 9^e décile et 43 % au dessus du 7^e. À l'inverse, 32 % des familles monoparentales avec deux enfants ou plus sont sous le 1^{er} décile des niveaux de vie et 66 % sous le 3^e décile.

En 2011, 32 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale (1,8 million de personnes) sont confrontées à la pauvreté, une proportion 2,2 fois plus forte que dans l'ensemble de la population. Plus la famille est nombreuse, plus le risque qu'elle soit pauvre est élevé : 23 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale comportant un seul enfant ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté et 40 % lorsque la famille monoparentale comporte au moins deux enfants. ■

Définitions

Décile, niveau de vie, revenu disponible : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie des ménages », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « La redistribution en 2007 et la réforme de l'impôt sur le revenu et de la prime pour l'emploi », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2008.

Composition familiale et niveau de vie 1.14

1. Revenu disponible et niveau de vie selon le type de ménage en 2011

	en euros par an			
	Revenu disponible moyen du type de ménage	Niveau de vie moyen des individus du type de ménage	Niveau de vie médian des individus du type de ménage	Part de la population (%)
Personne seule sans enfant	20 920	20 920	17 500	15,2
Famille monoparentale avec un enfant	26 930	18 730	16 070	4,4
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	29 450	14 850	12 850	4,9
Couple sans enfant	41 160	27 440	22 770	23,9
Couple avec un enfant	47 390	24 960	21 770	14,2
Couple avec deux enfants	53 240	23 760	20 650	20,7
Couple avec trois enfants ou plus	55 820	20 420	16 540	13,1
Autre type de ménage	40 710	19 500	17 400	3,6
Ensemble	35 980	23 130	19 550	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, les couples avec un enfant ont en moyenne un revenu disponible de 47 390 euros. Les personnes vivant au sein de ce type de ménage ont un niveau de vie moyen de 24 960 euros ; elles représentent 14,2 % de la population.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011

2. Répartition des personnes par tranche de niveau de vie selon le type de ménage en 2011

	en %									
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Personne seule	12,3	12,2	12,1	12,7	10,8	9,0	8,2	8,1	7,8	6,8
Famille monoparentale avec un enfant	16,9	13,3	15,1	12,2	10,2	8,9	6,6	7,0	5,4	4,5
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	32,3	19,8	14,0	9,1	6,9	5,1	4,0	3,2	3,2	2,5
Couple sans enfant	4,1	6,7	7,9	8,7	9,3	9,9	10,7	12,6	14,3	15,8
Couple avec un enfant	6,5	6,6	7,2	8,3	10,4	11,7	12,9	13,1	12,2	11,1
Couple avec deux enfants	6,4	7,6	9,0	9,6	11,2	12,0	12,3	11,0	10,7	10,2
Couple avec trois enfants ou plus	15,2	15,3	12,4	11,4	9,4	8,9	7,4	6,3	5,8	7,9
Autre type de ménage	16,0	12,7	11,4	9,9	9,0	8,9	10,1	9,3	8,2	4,4
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, 6,6 % des personnes vivant au sein d'un couple avec un enfant ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Pauvreté des personnes selon le type de ménage en 2011

	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Personne seule sans enfant	1 638	17,6
Famille monoparentale avec un enfant	610	22,7
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	1 222	40,5
Couple sans enfant	972	6,6
Couple avec un enfant	826	9,5
Couple avec deux enfants	1 222	9,7
Couple avec trois enfants ou plus	1 772	22,2
Autre type de ménage	467	21,2
Ensemble de la population	8 729	14,3

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.15 Activité et niveau de vie

En 2011, les personnes actives (en **emploi** ou **chômeurs**) ont un niveau de vie supérieur de 9 % en moyenne à celui des **inactifs** (24 610 euros contre 22 550 euros). Mais la situation d'une personne par rapport à l'emploi est déterminante : le niveau de vie moyen d'un chômeur est inférieur de 38 % à celui d'un actif occupé et de 30 % à celui d'un inactif. Les retraités (69 % des inactifs de 18 ans ou plus) ont un niveau de vie moyen de 23 590 euros par an, inférieur de 4 % à celui des actifs. Même si les retraités sont en moyenne plus faibles que les salaires, des revenus du patrimoine plus élevés compensent en partie cet écart. En outre, le nombre d'**unités de consommation** (UC) des ménages retraités, inférieur à celui des ménages actifs, conduit à des écarts de niveau de vie plus faibles que les écarts de revenus. En fait, si l'on intègre dans la mesure du niveau de vie un loyer imputé (net des intérêts de remboursement d'emprunt logement) aux propriétaires occupant leur logement, le niveau de vie des retraités dépasse même celui des actifs (26 570 euros contre 26 350 euros pour les actifs).

Les enfants et les étudiants vivant chez leurs parents ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage, mais augmentent le nombre d'UC. Toutefois, ce sont les inactifs autres que les retraités et les étudiants, ainsi que les chômeurs, qui ont le niveau de vie moyen le plus faible (respectivement 18 770 et 15 760 euros).

Les personnes en emploi sont surreprésentées parmi la moitié de la population la plus

aisée : 61 % d'entre elles sont au-dessus du niveau de vie médian contre 45 % des inactifs. Les chômeurs se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie : près d'un sur deux a un niveau de vie inférieur au 2^e décile et à peine plus d'un sur cinq dispose d'un niveau de vie supérieur à la médiane.

Les retraités sont seulement 5,2 % à avoir un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile de niveau de vie. L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) assure un plancher minimum de revenu : elle est versée en complément des autres ressources des personnes âgées jusqu'à un seuil de revenu fixé annuellement. Au 1^{er} avril 2011, le montant maximum de l'Aspa s'élève à 742 euros par mois pour une personne seule (1 182 euros pour un couple). À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, les retraités sont présents en proportion de leur poids dans la population : des revenus du patrimoine substantiels compensent des taux de remplacement moins élevés pour les retraités ayant eu de hauts salaires durant leur carrière.

La pauvreté monétaire touche moins les actifs que les inactifs : 11 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté** contre 15 % des inactifs. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,9 fois moins élevé pour les personnes en emploi que pour les chômeurs (39 % sont concernés par la pauvreté monétaire). Toutefois, occuper un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté : 2 millions de personnes ayant un emploi vivent en dessous du seuil de pauvreté. ■

Définitions

En emploi ou actif occupé au sens du BIT : personne âgée de 15 ans ou plus ayant travaillé (même une heure) au cours d'une semaine de référence, ou pourvue d'un emploi mais qui en est temporairement absente. Les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail sont des actifs occupés.

Chômeur au sens du BIT : personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, même une heure) durant une semaine de référence, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de 3 mois.

Inactif : personne qui n'est ni actif occupé ni chômeur : jeunes scolaires, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

Niveau de vie, unités de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Seuil de pauvreté : égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

Pour en savoir plus

- « Écarts de niveau de vie : l'impact du salaire horaire, du temps partiel et des durées d'emploi », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- Crise économique, marché du travail et pauvreté*, Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la Documentation française, 2011-2012.

Activité et niveau de vie 1.15

1. Niveau de vie selon l'activité en 2011

	en euros	
	Moyenne	Médiane
Actifs de 18 ans ou plus	24 610	21 110
Actifs occupés	25 540	21 820
Chômeurs	15 760	13 500
Inactifs de 18 ans ou plus	22 550	18 370
Étudiants	23 830	18 640
Retraités	23 590	19 500
Autres inactifs	18 770	14 270
Enfants de moins de 18 ans	20 920	17 900
Ensemble	23 130	19 550

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Répartition des actifs et des inactifs selon la tranche de niveau de vie en 2011

	en %									
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Actifs de 18 ans ou plus	7,8	7,2	8,3	9,3	10,1	11,0	11,5	11,6	11,8	11,4
Actifs occupés	5,4	6,2	7,8	9,1	10,4	11,5	12,2	12,4	12,7	12,3
Chômeurs	30,7	17,2	12,9	10,4	6,8	6,2	4,9	4,4	3,5	3,0
Inactifs de 18 ans ou plus	10,3	12,3	11,7	10,9	10,1	8,8	8,4	9,0	9,2	9,5
Étudiants	14,6	10,4	10,6	8,8	9,5	8,2	8,7	8,2	9,0	12,1
Retraités	5,2	10,4	11,6	11,8	11,1	9,8	9,4	10,2	10,4	10,0
Autres inactifs	24,2	18,9	12,4	8,9	7,0	5,9	5,1	5,4	5,3	6,8
Enfants de moins de 18 ans	14,1	12,4	11,0	10,3	9,8	9,7	9,3	8,2	7,5	7,8
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, 7,8 % des actifs de 18 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie ; D5 est la médiane.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2011

	Ensemble des personnes (en milliers)	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
		Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	28 008	3 057	10,9
Actifs occupés	25 349	2 022	8,0
Chômeurs	2 659	1 035	38,9
Inactifs de 18 ans ou plus	19 472	2 993	15,4
Étudiants	1 826	345	18,9
Retraités	13 348	1 242	9,3
Autres inactifs	4 298	1 406	32,7
Enfants de moins de 18 ans	13 730	2 679	19,5
Ensemble	61 210	8 729	14,3

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.16 Âge et niveau de vie

En 2011, les 18 à 24 ans (hors étudiants vivant seuls ou avec d'autres étudiants), dépendant souvent financièrement de leur(s) parent(s), ont le **niveau de vie** moyen le plus faible parmi les adultes (20 040 euros annuels). Ceux vivant chez leurs parents apportent souvent peu de revenus au ménage tout en représentant une charge supplémentaire, ce qui explique en partie le faible niveau de vie du ménage. Seulement 28 % d'entre eux ont accédé à un logement personnel où ils vivent seuls ou avec un conjoint, sans enfant dans 79 % des cas. Leur niveau de vie plus faible s'explique alors par des revenus d'activité bien inférieurs à ceux de l'ensemble de la population adulte. Le **taux de pauvreté** des 18-24 ans (hors étudiants vivant seuls ou avec d'autres étudiants) est le plus élevé : 23,4 % vivent sous le **seuil de pauvreté**.

Les 25-29 ans sont 81 % à avoir leur propre logement. Leurs revenus d'activité leur assurent des niveaux de vie nettement supérieurs aux plus jeunes, et plus concentrés autour de la moyenne. Leur taux de pauvreté, même s'il reste relativement élevé, est inférieur de 9 points à celui des 18-24 ans.

71 % des 30 à 39 ans vivent dans un ménage avec enfant(s). Leur niveau de vie moyen annuel est supérieur de 1 940 euros à celui des 25-29 ans (720 euros en médiane). La charge d'enfants, plus fréquente, est compensée par des revenus d'activité plus élevés que ceux des personnes plus jeunes et des transferts sociaux plus importants, en particulier les aides liées à la famille (allocations familiales et logement, quotient familial).

Les 40-49 ans bénéficient des revenus d'activité les plus élevés. Mais c'est dans cette tranche d'âge que l'on rencontre le plus de familles nombreuses (près de la moitié des ménages avec trois enfants ou plus), ce qui explique un taux de pauvreté

plus élevé que chez les 30-39 ans (13,3 % contre 12,6 %).

Entre 50 et 64 ans, du fait du départ des enfants (67 % n'ont plus d'enfant à charge) ou de leur âge plus élevé, les transferts sociaux sont plus réduits. Les revenus d'activité sont également moindres, mais ils sont complétés par davantage de pensions et retraites et de revenus du patrimoine. Au final, les ménages étant de plus petite taille, leurs niveaux de vie sont les plus élevés (26 950 euros en moyenne) et leur taux de pauvreté figure parmi les plus bas des adultes, à 10,8 %. Ils sont 15,2 % à se trouver au-delà du 9^e décile de niveau de vie.

À partir de 65 ans, le niveau de vie diminue en raison du nombre croissant de personnes seules aux grands âges et des moindres droits à la retraite dans les générations les plus anciennes qui n'ont pas de carrière complète. Malgré un niveau de vie beaucoup plus faible en moyenne que pour les personnes de 50 à 64 ans, les taux de pauvreté des deux classes d'âges restent proches (9,2 % et 10,8 %).

La génération d'appartenance influe sur les niveaux de vie. Celui de chaque génération quinquennale née entre 1930 et la fin des années 1940 est nettement supérieur à celui de la génération précédente. En revanche ils sont plus proches pour les générations nées dans les années 1950, en raison d'une situation économique difficile à leur entrée sur le marché du travail, qui s'est prolongée jusqu'au milieu des années 1980. À partir de la fin des années 1980 jusqu'au début des années 2000, la croissance économique a permis à chaque génération de disposer d'un niveau de vie supérieur à la précédente au même âge, notamment pour les générations nées dans les années 1960 et 1970. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Revenu disponible, unités de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Enfant : le terme d'enfant est utilisé ici sans limite d'âge.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus.

Pour en savoir plus

- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 1996 et 2009 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », in *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Âge et niveau de vie 1.16

1. Niveau de vie et taux de pauvreté des personnes de 18 ans ou plus en 2011

	Répartition dans l'ensemble de la population (en %)	Niveau de vie		Taux de pauvreté ¹
				(en %)
		Moyenne	Médiane	
18 à 24 ans	9,9	20 040	17 080	23,4
25 à 29 ans	7,8	20 840	19 540	14,3
30 à 39 ans	16,8	22 780	20 260	12,6
40 à 49 ans	18,2	23 220	19 960	13,3
50 à 64 ans	25,6	26 950	22 160	10,8
65 ans ou plus	21,6	24 000	19 230	9,2
Ensemble des 18 ans ou plus	100,0	23 770	20 000	12,7

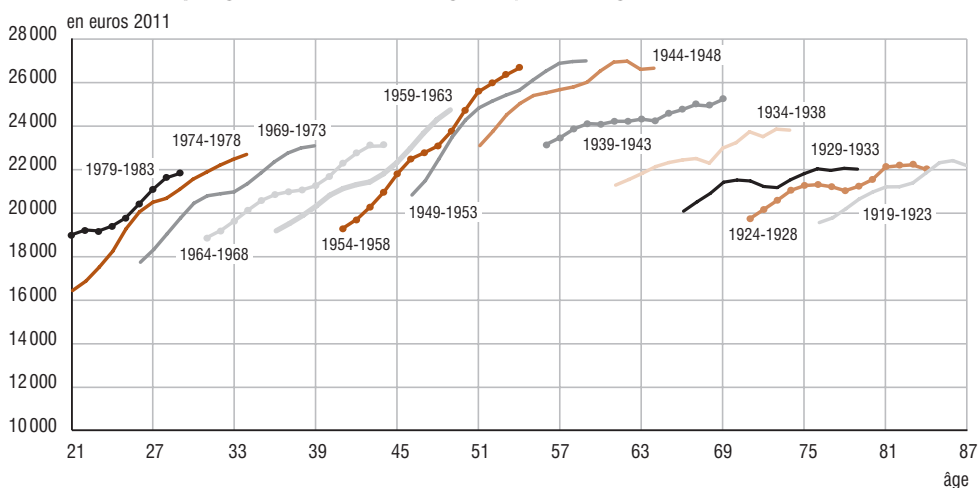
1. la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.
 Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Répartition des personnes de 18 ans ou plus selon la tranche de niveau de vie en 2011

	en %									
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
18 à 24 ans	18,0	12,1	11,0	10,4	9,7	9,1	8,3	7,6	7,0	6,8
25 à 29 ans	9,7	10,0	9,6	10,0	10,6	12,5	11,8	11,4	9,5	4,8
30 à 39 ans	9,0	8,4	9,2	9,7	9,8	11,2	11,7	11,3	10,8	9,0
40 à 49 ans	9,5	8,8	9,3	9,9	10,5	10,4	10,9	10,5	10,1	10,2
50 à 64 ans	7,7	7,4	7,7	8,1	9,0	9,3	10,2	11,6	13,9	15,2
65 ans ou plus	4,9	11,2	12,3	12,1	11,0	9,4	8,8	9,7	9,6	10,9
Ensemble des 18 ans ou plus	8,8	9,3	9,7	9,9	10,1	10,1	10,2	10,5	10,7	10,6
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Lecture : 18,0 % des 18-24 ans vivent avec un niveau de vie inférieur au premier décile.
 Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble des personnes de tous âges (y compris celles de moins de 18 ans).
 Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Niveau de vie par génération suivant l'âge moyen de la génération de 1996 à 2011



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Lecture : les personnes nées entre 1944 et 1948 qui ont en 1996 entre 48 et 52 ans et en 2011 entre 63 et 67 ans, disposent à 63 ans en moyenne (62 à 64 ans) d'un niveau de vie moyen de 26 630 euros.
 Sources : Insee ; DGI ; enquête Revenus fiscaux et sociaux rétroalées de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

1.17 Niveau de vie et pauvreté des enfants

Le niveau de vie moyen des **enfants** de moins de 18 ans s'élève en 2011 à 20 920 euros par an, soit 90,5 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population. Ceci signifie que le niveau de vie des ménages comprenant des enfants est inférieur à la moyenne, puisque par définition, le niveau de vie d'un enfant correspond à celui des personnes du ménage dans lequel il vit.

D'un point de vue monétaire, un enfant entraîne un coût financier alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage : avant prestations et impôts directs, le niveau de vie des familles est donc inférieur à celui des ménages sans enfant. De plus, dans les familles nombreuses, les adultes ont en moyenne des revenus d'activité plus faibles. La naissance d'un enfant peut entraîner une modification du comportement d'activité d'un ou des parents pour en assurer la garde, que ce soit pour se consacrer plus à l'enfant, pour des raisons financières ou pour des raisons organisationnelles. Le recours au temps partiel ou même l'arrêt de l'activité d'un des deux conjoints peut ainsi faire diminuer les revenus du ménage.

Bien que le système de redistribution social et fiscal, notamment par le biais des prestations familiales et du quotient familial, atténue sensiblement les différences de revenus d'activité entre ménages sans et avec enfants, ces derniers sont plus exposés à la pauvreté. En 2011, 19,5 % des personnes de moins de 18 ans sont pauvres, contre 14,3 % pour la population globale. 2,7 millions d'enfants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. À partir de l'adolescence, le taux de pauvreté des moins de 18 ans augmente avec l'âge : les 15-17 ans sont ainsi 21,6 % à être touchés par la pauvreté. La préva-

lence plus forte de la pauvreté à partir de 15 ans s'explique essentiellement par l'échelle d'équivalence utilisée (0,3 ou 0,5 **unité de consommation** selon que l'enfant a moins ou plus de 14 ans), qui reflète la croissance des besoins et des coûts liés aux enfants avec l'âge.

Les enfants les plus jeunes ont moins souvent des frères et sœurs et font partie de ménages ayant donc moins de charges de famille. Ils vivent aussi plus souvent avec leurs deux parents et donc dans des ménages disposant davantage d'apporteurs de ressources : seuls 10,4 % des moins de cinq ans vivent dans une famille monoparentale, contre 21,9 % des 12-17 ans. Cependant, leurs parents sont souvent plus jeunes et ont donc des revenus plus faibles. Ceci explique que le taux de pauvreté des enfants les plus jeunes soit légèrement plus élevé que celui des enfants âgés de six à onze ans.

Les enfants vivant avec un frère ou une sœur ont un niveau de vie proche en moyenne de celui des enfants uniques (ou restés seul enfant au foyer parental). Dès qu'un 3^e enfant est présent dans le ménage, le risque de pauvreté augmente significativement et il croît avec la taille de la fratrie. La proportion d'enfants pauvres passe de 21,9 % pour ceux qui vivent avec deux frères ou sœurs à 53,2 % à partir de quatre frères et sœurs. Plus de la moitié des enfants pauvres vit avec au moins deux frères ou sœurs de moins de 25 ans.

Le risque de pauvreté des enfants dépend surtout de la situation de leurs parents vis-à-vis du marché du travail. Ce sont dans les ménages inactifs ou touchés par le chômage que la pauvreté des enfants est la plus fréquente : le taux de pauvreté est de 27,0 % lorsqu'un seul des parents est en emploi et atteint 77,8 % lorsque le parent est seul et au chômage ou inactif. ■

Définitions

Enfants : il s'agit ici des personnes de moins de 18 ans, avec ou sans lien de parenté avec la personne de référence du ménage.

Unités de consommation : on compte 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Pour en savoir plus

- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « L'effet d'une naissance dans un ménage sur son niveau de vie » in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie des familles en 2004 : une approche par micro-simulation », *Études et Résultats* n° 408, Insee, juin 2005.
- « Les enfants pauvres : une autre image de la pauvreté ? », *Document de travail de la DSDS* n° 0304, Insee, 2003.

Niveau de vie et pauvreté des enfants 1.17

1. Niveau de vie moyen des enfants et des adultes en 2011

	Montant annuel (en euros)	En proportion de la moyenne de l'ensemble de la population (en %)
Enfants de moins de 18 ans	20 920	90,5
Adultes de 18 à 64 ans	23 700	102,5
Adultes de 65 ans ou plus	24 000	103,8
Ensemble de la population	23 130	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, le niveau de vie moyen des enfants de moins de 18 ans s'élève à 20 920 euros annuels, soit 90,5 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Pauvreté des enfants selon l'âge

	Taux de pauvreté à 60 % (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
Moins de 3 ans	20,2	449
De 3 à 5 ans	19,8	475
De 6 à 8 ans	18,6	433
De 9 à 11 ans	18,0	430
De 12 à 14 ans	19,0	425
De 15 à 17 ans	21,6	467
Ensemble des enfants	19,5	2 679
Adultes de 18 à 64 ans	13,7	5 105
Adultes de 65 ans ou plus	9,2	945
Ensemble de la population	14,3	8 729

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon le nombre de frères et sœurs

Nombre de frères et sœurs de moins de 25 ans présents dans le ménage	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
0	22 120	15,5	403
1	22 200	14,0	863
2	19 880	21,9	749
3	16 690	38,2	413
4 ou plus	14 610	53,2	251
Ensemble	20 920	19,5	2 679

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

4. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon l'activité des parents en 2011

Situation des parents vis-à-vis du marché du travail	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté à 60 %	Répartition des enfants	
			pauvres	non pauvres
Parents en couple	22 320	14,6	60,7	85,8
Deux parents en emploi	25 300	4,4	12,0	63,1
Un parent en emploi, un parent au chômage ou inactif	17 680	27,0	32,0	21,0
Aucun des parents en emploi (chômeur ou inactif)	11 210	70,6	16,7	1,7
Parent isolé	14 690	41,4	34,4	11,8
En emploi	17 020	22,8	12,6	10,3
Chômeur ou inactif	10 140	77,8	21,9	1,5
Autres types de ménages	16 660	33,0	4,9	2,4
Ensemble	20 920	19,5	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les enfants vivant avec leurs deux parents en emploi, disposent d'un niveau de vie moyen de 25 300 euros. 4,4 % d'entre eux sont pauvres. 12,0 % des enfants pauvres vivent dans cette configuration familiale, contre 63,1 % des enfants non pauvres.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.18 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées

En 2011, le **niveau de vie** moyen des personnes de 65 ans ou plus (hors les personnes qui vivent en institution, maisons de retraite, hôpitaux de long séjour, etc.) est de 24 000 euros par an. Le niveau de vie est plus faible aux grands âges : les personnes de 75 ans ou plus disposent de 2 430 euros de moins par an que celles de la tranche d'âge 70-74 ans, et 4 300 euros de moins que les 65-69 ans. De ce fait, alors que globalement 9,2 % des personnes âgées de 65 ans ou plus sont pauvres (soit 945 000 personnes), le taux de pauvreté atteint 11,0 % pour les personnes de 75 ans ou plus. Ce taux est de 8,0 % pour les personnes de 70 à 74 ans et n'est que de 7,0 % pour les personnes de 65 à 69 ans.

Le taux de pauvreté des personnes âgées est plus faible que celui de l'ensemble de la population. Cependant, ces personnes âgées sont relativement plus nombreuses dans la moitié de la population la plus modeste en termes de niveau de vie. Ainsi, les personnes âgées sont particulièrement présentes entre les 2^e et 4^e déciles de la distribution des niveaux de vie. Elles constituent environ 20 % de cette population, soit près de quatre points de plus que leur part dans l'ensemble de la population.

Ces chiffres traduisent la situation relativement plus défavorable des personnes de 75 ans ou plus vivant hors institution : 57,2 % ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian, contre 49,9 % pour la tranche d'âge des 70-74 ans et 42,4 % pour celle des 65-69 ans. Cette situation s'explique par des droits moindres pour les générations plus

anciennes, notamment en raison de carrières incomplètes, c'est-à-dire d'une durée plus courte de cotisations validées par les régimes d'assurance-vieillesse, et par une proportion plus importante de veuves ne bénéficiant que d'une pension de réversion. De fait, 46 % des personnes de 75 ans ou plus vivent seules et près de 80 % de ces personnes seules sont des femmes, qui font partie de générations pour lesquelles l'activité féminine était moins répandue.

Les seniors sont également surreprésentés parmi les 5 % des personnes les plus aisées, les 65 ans ou plus constituant 18,6 % de cette population (contre 16,8 % dans la population totale). Cette surreprésentation est plus marquée encore (20,3 %) dès lors que l'on tient compte de l'avantage d'être propriétaire de son logement dans la mesure du niveau de vie, en rajoutant au revenu un loyer imputé pour les ménages propriétaires occupant leur logement. En effet, les personnes âgées sont plus souvent propriétaires que le restant de la population. La prise en compte de ces loyers conduit également à réduire la part des seniors parmi les personnes pauvres.

En moyenne, 5,2 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans un ménage dont au moins l'un des membres bénéficie du **minimum vieillesse** ou de l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa). En dessous du premier décile de niveau de vie, 35,7 % des personnes âgées vivent dans un ménage bénéficiaire de l'une de ces prestations et 15,0 % entre le 1^{er} et le 2^e décile. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) : allocation différentielle unique versée aux retraités ayant de faibles revenus pour leur garantir le minimum vieillesse. Elle remplace les diverses allocations destinées à préserver les revenus des personnes âgées au moins au niveau du minimum vieillesse depuis janvier 2007. Au 1^{er} avril 2011, le minimum vieillesse s'élève à 742 euros par mois pour une personne seule et 1 182 euros par mois pour un couple.

Minimum vieillesse : seuil de revenus garanti aux personnes âgées de plus de 65 ans (ou 60 ans en cas d'incapacité au travail) sans contrepartie de cotisation.

Pour en savoir plus

- « Pauvreté monétaire et en termes de conditions de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- « Les allocataires de minima sociaux en 2010 », *Études et Résultats* n° 801, Drees, mars 2012.

Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées 1.18

1. Niveau de vie moyen et pauvreté des personnes âgées

	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
De 65 à 69 ans	26 580	7,0	196
De 70 à 74 ans	24 710	8,0	181
75 ans ou plus	22 280	11,0	567
Ensemble des personnes âgées	24 000	9,2	945

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Proportion de personnes âgées dans chaque tranche de niveau de vie

Tranche de niveau de vie	en %	
	Part de personnes de 65 ans ou plus	Part des bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'Aspa parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus
Inférieur à D1	8,2	35,7
D1 à D2	18,8	15,0
D2 à D3	20,6	5,5
D3 à D4	20,3	n.s.
D4 à D5	18,5	n.s.
D5 à D6	15,9	n.s.
D6 à D7	14,8	n.s.
D7 à D8	16,3	n.s.
D8 à D9	16,1	n.s.
D9 à C95	17,8	n.s.
Supérieur à C95	18,6	n.s.
Ensemble de la population	16,8	5,2

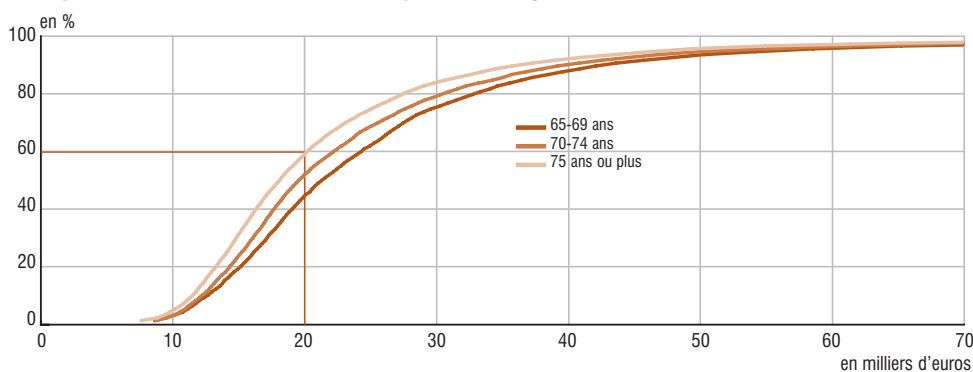
Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Lecture : parmi les 10 % des personnes ayant le plus faible niveau de vie, 8,2 % sont des personnes âgées de 65 ans ou plus, et 35,7 % d'entre elles vivent dans un ménage bénéficiaire du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Note : D1 à D9 sont les déciles et C95 est le 95^e centile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Répartition des niveaux de vie des personnes âgées en 2011



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Lecture : en 2011, 60 % des personnes de 75 ans ou plus ont un niveau de vie annuel inférieur à 20 168 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.19 Revenu disponible et niveau de vie par sexe

En 2011, les femmes en activité perçoivent des **revenus individuels** inférieurs en moyenne de 29 % à ceux des hommes en activité. Ces revenus individuels, de l'ordre de 55 % des revenus masculins pour les plus bas revenus, se rapprochent de ceux des hommes à partir des tranches de revenus médianes, pour se stabiliser autour de 80 % des revenus masculins. Ils s'en éloignent de nouveau pour les plus hauts revenus. Le 9^e décile des revenus des femmes est ainsi inférieur de 29 % à celui des hommes. Les écarts de revenus entre les femmes sont plus élevés qu'entre les hommes (rapport interdécile de 9,9 contre 7,6 pour les hommes). La dispersion des revenus féminins est particulièrement marquée dans la première moitié de la distribution, étant près de 1,4 fois plus forte que pour les hommes (à l'aune du ratio D5/D1).

Ces différences résultent en partie des durées de travail des femmes, en moyenne plus courtes. Les femmes sont en effet plus nombreuses que les hommes à avoir connu des interruptions de carrière ou à avoir réduit leur activité. En particulier, le temps partiel concerne presque un tiers des femmes en emploi, contre 5 % des hommes. Mais les femmes ont également un salaire horaire plus faible que celui des hommes, ce qui renvoie à d'autres types de facteurs explicatifs même s'ils restent partiels, tels que l'expérience professionnelle ou le fait qu'il y ait moins de femmes cadres par exemple.

Les femmes retraitées ont également des revenus individuels inférieurs à ceux des hommes retraités : 33 % de moins en moyenne et même 60 % pour le 1^{er} décile des revenus. Les femmes actuellement à la retraite ont en

effet cotisé en moyenne moins d'années que les hommes et sur des salaires plus faibles.

En passant du revenu individuel au **niveau de vie**, les différences entre hommes et femmes s'atténuent beaucoup, car la faiblesse des revenus individuels peut alors être compensée par les revenus du conjoint ou les autres revenus du ménage (revenus du patrimoine, prestations sociales). Les hommes et femmes de moins de 65 ans vivant seuls ont des niveaux de vie proches quand ils sont dans la même situation d'activité. En revanche, les écarts de niveau de vie entre hommes et femmes sont importants parmi les familles monoparentales : le niveau de vie moyen des mères isolées représente environ 80 % de celui des pères isolés.

En raison de ces écarts de niveau de vie les femmes sont plus fréquemment pauvres que les hommes (14,9 % contre 13,6 %), à tous les âges. Entre 18 et 49 ans, les écarts de taux de pauvreté sont compris entre 1,3 et 4,0 points. Ces différences s'expliquent principalement par un nombre plus important de mères isolées qui ont des taux de pauvreté très élevés (28,3 % quand elles sont actives et jusqu'à 68,0 % quand elles sont inactives). Entre 50 et 64 ans, les taux sont égaux, mais l'écart augmente de nouveau aux âges plus élevés. À partir de 75 ans, le risque de pauvreté est beaucoup plus important chez les femmes (12,5 % contre 8,5 % pour les hommes). Souvent, en effet, la perte du conjoint entraîne une dégradation de la situation financière, en particulier pour les anciennes générations au sein desquelles l'activité féminine était moins répandue ; beaucoup de femmes ne touchent alors qu'une pension de réversion. ■

Définitions

Revenu individuel : comprend les traitements et salaires, les indemnités chômage, les retraites, les pensions alimentaires et les revenus d'indépendants. Ils sont nets de CSG et CRDS.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Pour en savoir plus

- « Entre 1995 et 2011, le revenu salarial moyen augmente de + 0,7 % en moyenne par an en euros constants : + 0,8 % dans le privé contre + 0,3 % dans le public », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes », *Insee Première* n° 1436, mars 2013.
- *Femmes et Hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « La mise en commun des revenus dans les couples », *Insee Première* n° 1409, juillet 2012.

Revenu disponible et niveau de vie par sexe 1.19

1. Distribution des revenus individuels annuels nets selon le sexe

en euros

	Actifs			Retraités		
	Revenu individuel annuel net		Rapport F/H	Revenu individuel annuel net		Rapport F/H
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
D1	3 350	6 090	0,55	3 850	9 520	0,40
D2	8 260	12 830	0,64	6 710	12 310	0,55
D3	12 040	16 320	0,74	8 830	14 540	0,61
D4	14 780	18 720	0,79	10 680	16 320	0,65
D5 (médiane)	16 850	21 200	0,79	12 660	18 200	0,70
D6	19 180	24 010	0,80	14 780	20 420	0,72
D7	21 980	27 880	0,79	17 160	23 150	0,74
D8	25 910	33 740	0,77	20 350	27 440	0,74
D9	33 010	46 570	0,71	25 390	35 300	0,72
95 ^e centile	41 310	63 470	0,65	30 300	43 250	0,70
D9/D1 (rapport interdécile)	9,9	7,6	///	6,6	3,7	///
D5/D1	5,0	3,5	///	3,3	1,9	///
D9/D5	2,0	2,2	///	2,0	1,9	///
Revenu annuel net moyen	18 710	26 290	0,71	14 170	21 160	0,67

Champ : France métropolitaine, actifs ou retraités appartenant à un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Lecture : les 10 % de femmes actives les moins bien rémunérées perçoivent un revenu individuel net inférieur à 3 350 euros par an.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Pauvreté selon l'âge et le sexe

	Femmes		Hommes	
	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Moins de 18 ans	1 329	19,8	1 351	19,2
18 à 24 ans	594	25,4	507	21,4
25 à 29 ans	589	15,2	457	12,3
30 à 39 ans	586	13,8	480	11,5
40 à 49 ans	578	13,3	498	12,0
50 à 64 ans	423	10,2	393	10,2
65 à 74 ans	212	7,8	165	7,0
75 ans ou plus	397	12,5	171	8,5
Ensemble	4 708	14,9	4 022	13,6

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Pauvreté et niveau de vie selon le type de ménage

	Nombre de personnes pauvres (en millions)	Taux de pauvreté à 60 % de la médiane (en %)	Niveau de vie annuel moyen (en euros)
La personne de référence du ménage a moins de 65 ans	7,6	15,4	22 930
Personnes seules	1,1	19,1	20 740
Hommes inactifs	0,2	31,9	16 480
Hommes actifs	0,4	15,5	22 440
Femmes inactives	0,2	28,8	17 490
Femmes actives	0,3	16,6	20 990
Familles monoparentales	1,8	34,6	16 120
Pères	0,2	23,1	19 520
Mères inactives	0,6	68,0	11 790
Mères actives	1,0	28,3	16 500
Couples	4,3	11,7	24 420
Ménages complexes	0,4	24,1	18 900
La personne de référence du ménage a 65 ans ou plus	1,1	9,4	23 970
Ensemble	8,7	14,3	23 130
Hommes	4,0	13,6	23 510
Femmes	4,7	14,9	22 770

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.20 Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle

Les personnes exerçant un emploi de cadre ou une profession intellectuelle supérieure, en particulier une profession libérale, disposent du **niveau de vie** moyen le plus élevé, 38 060 euros par an en 2011, soit près de deux fois celui des ouvriers ou des employés. Le niveau de vie annuel moyen des retraités est de 23 590 euros. Même si le montant des retraites est en moyenne plus faible que celui des salaires, la détention d'un patrimoine plus élevé, additionnée à des charges familiales plus faibles, leur permet d'avoir un niveau de vie moyen comparable à celui de l'ensemble de la population.

Ausein des catégories socioprofessionnelles (CS), les inégalités sont les plus fortes chez les indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise) pour lesquels le **rapport interdécile** (D9/D1) s'élève à 5,8 (contre 3,5 pour l'ensemble) : les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 8 320 euros par an et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 48 450 euros. En comparaison, le rapport interdécile est de 3,2 chez les cadres et les professions intellectuelles supérieures, les 10 % les plus aisés ayant un niveau de vie supérieur à 60 310 euros tandis que le niveau de vie des plus modestes est inférieur à 18 930 euros. Le rapport interdécile est le plus faible pour les ouvriers et les professions intermédiaires.

Les indépendants sont surreprésentés aux extrémités de la distribution des niveaux de vie. En effet, un sur six dispose d'un niveau de vie inférieur au premier **décile** et un sur six se situe au dessus du dernier décile. Pour près de neuf cadres et professions intellectuelles supérieures sur dix, le niveau de vie est supérieur à la médiane, avec une forte concentration au-delà du huitième

décile : six sur dix font partie des 20 % des personnes les plus aisées. À l'inverse, six ouvriers sur dix ont un niveau de vie inférieur à la médiane.

Seules un tiers des personnes de 15 ans ou plus sans activité professionnelle ont un niveau de vie supérieur à la médiane. Ces personnes sont les plus exposées à la pauvreté, avec 28,0 % de personnes pauvres. Les taux de pauvreté des ouvriers et des employés sont plus proches de la moyenne des 15 ans ou plus (13,1 %). À l'opposé, seuls 3,2 % des cadres et des personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure sont pauvres.

Les différences de niveau de vie entre catégories socioprofessionnelles s'expliquent pour l'essentiel par des différences de niveau de revenus d'activité et de patrimoine. Le système fiscal-social vient cependant les atténuer. Pour les ménages dont la personne de référence est ouvrier ou employé, le revenu disponible se compose ainsi pour 10 % de transferts sociaux (allocations familiales, logement, minima sociaux), contre 5 % pour l'ensemble des ménages. Ces prestations constituent 28 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est sans activité professionnelle. Les revenus du patrimoine représentent une part du revenu disponible plus élevée pour les ménages dont la personne de référence est indépendant (agriculteur, artisan, etc.), s'élevant à près de 27 % et, dans une moindre mesure, pour ceux dont la personne de référence est retraité (20 %, contre 12 % pour l'ensemble).

Enfin, les **impôts directs** pèsent davantage dans le revenu disponible des ménages dont la personne de référence est indépendant ou cadre. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (voir *annexe Glossaire*).

Déciles, Rapport interdécile : voir *annexe Glossaire*.

Impôts directs : voir *annexe Glossaire*.

Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle 1.20

1. Caractéristiques de la distribution des niveaux de vie selon la CS des personnes en 2011

montants annuels en euros

	Moyenne	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5	Taux de pauvreté (%)
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	27 890	8 320	19 780	48 450	5,8	2,4	2,4	21,4
Cadre, profession intellectuelle supérieure	38 060	18 930	32 370	60 310	3,2	1,7	1,9	3,2
Profession intermédiaire	25 540	14 530	23 430	37 440	2,6	1,6	1,6	5,0
Employé	20 100	10 950	18 710	29 810	2,7	1,7	1,6	12,3
Ouvrier	18 470	10 460	17 680	27 010	2,6	1,7	1,5	15,2
Retraité	23 590	11 880	19 500	37 430	3,2	1,6	1,9	9,3
Autre personne sans activité professionnelle	19 970	8 210	15 650	34 040	4,1	1,9	2,2	28,0
Ensemble des personnes de 15 ans ou plus	23 610	10 820	19 890	38 100	3,5	1,8	1,9	13,1

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : les 10 % d'ouvriers appartenant aux ménages les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 460 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Répartition des personnes de 15 ans ou plus, par CS selon la tranche de niveau de vie

en %

	Part dans la population des 15 ans ou plus	Répartition selon la tranche de niveau de vie									
		Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	4,4	16,2	10,0	8,6	7,6	7,0	7,1	7,4	8,4	10,6	17,0
Cadre et profession intellectuelle supérieure	9,6	2,5	1,4	1,7	2,1	3,4	5,3	8,7	14,8	23,0	37,1
Profession intermédiaire	13,3	3,6	3,6	5,1	7,2	9,5	12,8	15,4	17,0	16,0	10,0
Employé	16,0	8,6	9,3	11,3	12,5	13,1	13,2	11,6	9,3	7,5	3,6
Ouvrier	12,4	10,3	11,5	12,8	13,8	13,3	12,6	11,1	7,8	5,2	1,6
Retraité	26,9	5,2	10,4	11,6	11,8	11,1	9,8	9,4	10,2	10,4	10,0
Autre personne sans activité professionnelle	17,3	21,0	15,7	11,8	9,1	8,2	7,0	6,5	6,3	6,4	8,0
Ensemble des personnes de 15 ans ou plus	100,0	9,1	9,5	9,8	10,0	10,1	10,0	10,1	10,4	10,6	10,5
Ensemble de la population	///	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : 9,5 % des personnes de 15 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile. Cette tranche de niveau de vie rassemble 10 % de la population globale.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie individuels.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Composition du revenu disponible du ménage selon CS de la personne de référence

en %

	Revenus d'activité et de remplacement	Revenus du patrimoine	Prestations sociales ¹	Prime pour l'emploi	Impôts directs ²	Ensemble	Montant annuel moyen (en euros)
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	89,4	26,8	4,7	0,4	-21,3	100,0	49 970
Cadre et profession intellectuelle supérieure	109,9	10,8	2,1	0,1	-22,8	100,0	63 320
Profession intermédiaire	105,6	5,6	4,3	0,2	-15,7	100,0	38 420
Employé	97,7	3,9	10,1	0,6	-12,3	100,0	26 570
Ouvrier	98,0	3,0	10,0	0,7	-11,7	100,0	30 870
Retraité	92,5	19,9	2,2	0,1	-14,7	100,0	30 260
Autre personne sans activité professionnelle	72,8	11,1	27,6	0,4	-11,9	100,0	23 390
Ensemble	98,5	12,3	5,3	0,3	-16,4	100,0	35 980

1. Allocations familiales, logements et minima sociaux.

2. Les impôts comprennent ici l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et les prélèvements libératoires sur valeurs mobilières, ainsi que les autres prélèvements sur les revenus du patrimoine.

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.21 Revenu disponible et niveau de vie des immigrés

En 2011, les ménages dont la personne de référence (PR) et le cas échéant son conjoint sont **immigrés** disposent d'un revenu disponible annuel moyen de 27 240 euros. Les revenus d'activité sont la principale composante du **revenu disponible** des ménages immigrés puisqu'ils représentent en moyenne, 71,4 % du revenu disponible. Néanmoins, ils sont d'un niveau plus faible que pour les ménages non immigrés et **mixtes** (19 450 euros annuels en moyenne contre 26 300 euros, soit 26 % de moins). Cela s'explique par des emplois globalement moins qualifiés et par une part plus importante de personnes au chômage parmi les apporteurs de ressources des ménages immigrés (12,6 % en moyenne contre 6,1 % pour les ménages non immigrés et mixtes).

Les revenus de patrimoine et les pensions et retraites représentent une part plus faible dans le revenu disponible des ménages immigrés. En lien avec leur composition familiale, les prestations sociales occupent une part plus importante (15,2 % contre 4,7 % pour les ménages non immigrés). En effet, les ménages immigrés comptent davantage de familles monoparentales (15,8 % contre 9,1 %) et 34 % d'entre eux comportent au moins un enfant de moins de 18 ans contre 28 % des ménages non immigrés et mixtes. La part des prestations sociales varie de 23,1 % pour les ménages dont la PR est née en Afrique à 6,0 % pour ceux dont la PR est native d'Europe, soit un niveau plus proche de celui des ménages mixtes (7,5 %) et non immigrés (4,5 %).

Au total, le revenu moyen des ménages immigrés est inférieur de 36,0 % à celui des non immigrés et mixtes avant transferts et prélèvements. Après redistribution, l'écart est atténué (25,8 %, soit 9 490 euros annuels de moins).

Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, l'écart joue en défaveur des ménages immigrés : le revenu après transferts et prélèvements est inférieur de 11,4 % pour les ouvriers et jusqu'à 41,0 % pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. L'écart initial entre les ménages non immigrés ou mixtes et immigrés est plus fortement réduit pour les ménages dont la personne de référence est employée, ouvrière, ou inactive autre que retraitée.

La taille des ménages immigrés étant en moyenne plus importante, l'écart observé sur le revenu avec les ménages non immigrés s'accroît lorsque l'on considère le niveau de vie. En 2011, le **niveau de vie** annuel moyen des personnes vivant dans un ménage immigré s'élève à 15 900 euros contre 23 980 euros pour les ménages non immigrés, soit un tiers de moins. Celui des ménages mixtes (22 060 euros) est proche du niveau de vie moyen des non immigrés, mais n'est pas directement comparable car, par construction, ces ménages ne peuvent pas être constitués de personnes seules, avec ou sans enfant, disposant généralement de ressources plus faibles. Des facteurs structurels expliquent au moins la moitié de cet écart : les personnes vivant dans des ménages immigrés sont plus jeunes, moins diplômées, occupent des emplois moins qualifiés... Huit personnes vivant dans un ménage immigré sur dix ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian et seulement 3,5 % d'entre elles font partie des 10 % des personnes les plus aisées. Les personnes vivant dans les ménages immigrés sont davantage exposées à la pauvreté : leur **taux de pauvreté** est de 38,6 %, plus de 27 points supérieur à celui de la population des ménages non immigrés. ■

Définitions

Immigrés : personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance (certaines ont pu acquérir la nationalité française par la suite).

Décile, rapport interdécile, revenu disponible, unités de consommation, niveau de vie : voir *annexe Glossaire*.

Ménages immigrés : ménages dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés. Un ménage est **mixte** lorsqu'un seul des conjoints est immigré.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus

- *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- « L'activité des immigrés en 2007 », *Insee Première* n° 1212, octobre 2008.

Revenu disponible et niveau de vie des immigrés 1.21

1. Composition du revenu disponible des ménages selon l'origine géographique

	Revenus d'activité ¹	Pensions et retraites ¹	Revenus du patrimoine ¹	Prestations ²	Prime pour l'emploi	Impôts ³	Ensemble	Revenu disponible annuel moyen (en euros)
Ménage immigré	71,4	18,0	7,1	15,2	0,5	-12,2	100	27 240
PR née en Afrique	70,3	12,1	3,4	23,1	0,6	-9,5	100	25 230
en Europe	67,6	29,5	10,5	6,0	0,3	-13,9	100	28 620
dans un autre pays ou apatride	81,8	6,7	8,2	17,1	0,6	-14,3	100	29 410
Ménage mixte	81,6	14,6	12,3	7,5	0,3	-16,3	100	44 050
Ménage non immigré	72,6	26,7	12,7	4,5	0,3	-16,7	100	36 350
Ensemble	73,0	25,5	12,3	5,3	0,3	-16,4	100	35 980

1. Revenus, y c. allocations chômage, et y.c. CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

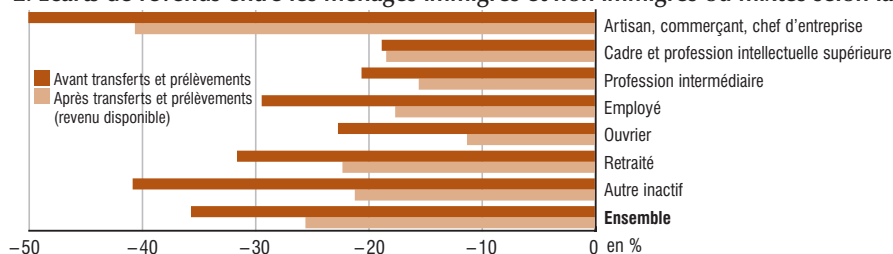
2. Les prestations sociales sont ici présentées CRDS de 0,5 % incluse.

3. Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS, prélèvements libératoires sur valeurs mobilières, autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Écart de revenus entre les ménages immigrés et non immigrés ou mixtes selon la CS



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les ménages immigrés dont la personne de référence est agriculteur ne sont pas représentés dans l'échantillon de l'enquête.

Lecture : lorsque les personnes de référence du ménage sont ouvrières, les ménages d'immigrés disposent d'un revenu avant transferts sociaux inférieur de 22,9 % à celui des ménages non immigrés ou mixtes. Après les transferts sociaux, l'écart est de 11,4 %.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Distribution des niveaux de vie des personnes selon l'origine géographique de leur ménage

Personnes vivant au sein d'un...	Effectif (en milliers)	Niveau de vie annuel (en euros)				D9/D1	D5/D1	D9/D5	Taux de pauvreté à 60 % (%)
		Moyen	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile				
...ménage immigré	5 480	15 900	7 860	13 360	25 230	3,2	1,7	1,9	38,6
PR née en Afrique	2 807	13 690	7 840	12 240	20 420	2,6	1,6	1,7	44,1
en Europe	1 603	19 820	8 620	16 520	33 510	3,9	1,9	2,0	24,8
dans un autre pays ou apatride	1 070	15 820	7 340	12 460	24 190	3,3	1,7	1,9	44,7
...ménage mixte	4 037	22 060	9 570	17 890	36 880	3,9	1,9	2,1	18,9
...ménage non immigré	51 693	23 980	11 320	20 310	38 350	3,4	1,8	1,9	11,3
Ensemble	61 210	23 130	10 530	19 550	37 450	3,6	1,9	1,9	14,3

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

4. Répartition des personnes selon l'origine géographique de leur ménage

Personnes vivant au sein d'un...	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
...ménage immigré	28,2	20,7	14,2	9,5	7,2	5,6	4,4	3,4	3,4	3,5
PR née en Afrique	32,0	24,8	15,8	9,1	6,5	4,5	2,8	1,9	1,6	1,1
en Europe	17,6	13,6	12,0	11,4	9,1	8,4	7,1	6,7	7,0	7,3
dans un autre pays ou apatride	34,2	20,4	13,2	7,6	6,1	4,4	4,6	2,3	2,8	4,4
...ménage mixte	13,1	13,0	11,1	10,2	10,0	8,7	7,8	9,2	7,2	9,7
...ménage non immigré	7,8	8,6	9,5	10,0	10,3	10,6	10,8	10,8	10,9	10,7
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : Les personnes d'un ménage dont la PR est immigrée sont 28,2 % à vivre avec un niveau de vie inférieur au premier décile (D1) de la distribution.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.22 Les très hauts revenus

En 2011, au dessus de 93 000 euros de **revenu déclaré** annuel par **unité de consommation** (UC), une personne se situe parmi les 1 % les plus aisés de la population, qui compte 610 000 personnes en France métropolitaine (99^e centile, P99). Cela correspond au revenu déclaré pour une personne seule ou à un revenu déclaré de 195 300 euros pour un couple avec deux enfant de moins de 14 ans. L'année 2011 prolonge le rebond observé dès 2010 dans la croissance des très hauts revenus, après une baisse entre 2008 et 2009.

Entre 2004 et 2008, ces très hauts revenus augmentent plus rapidement que ceux de l'ensemble de la population, même si 2008, première année de crise, marque une atténuation du phénomène. Le seuil du dernier centile progresse de 2,4 % par an et en euros constants contre 1,2 % pour le 9^e décile (D9) qui est le seuil plancher des 10 % les plus aisés en revenu déclaré par unité de consommation, et 1,2 % également pour la **médiane** (D5). Au sein du dernier centile, l'augmentation est de + 4,6 % par an pour le dernier millile (P99,9, délimitant les 0,1 % les plus aisés) et + 7,6 % pour le dernier dix-millile (P99,99) entre 2004 et 2008. La part des revenus déclarés par unités de consommation perçue par le 0,1 % de la population la plus aisée est ainsi passée de 1,7 % de l'ensemble des revenus en 2004 à 2,0 % en 2008. Celle des 0,9 % suivants augmente également. Au contraire, la part détenue par les 9 % suivants reste stable et celle des 90 % de la population restante diminue de 73,0 % en 2004 à 72,4 % en 2008. En 2009, le mouvement s'inverse : tandis que la médiane et le neuvième décile du revenu déclaré par unité de consommation croissent (respectivement de 1,6 % et 0,8 %), les quantiles supérieurs

diminuent (respectivement de - 1,8 %, - 6,9 % et - 11,2 % pour le dernier centile, le dernier millile et le dernier dix-millile). En 2010 et 2011, ils repartent à la hausse. Ainsi, après avoir augmenté de 1,4 %, le dernier centile augmente de 2,0 %. De même, le dernier millile est en hausse de 4,8 % (après 5,6 % en 2010) et le dernier dix-millile de 7,9 % (après 11,2 %), grâce à une augmentation à la fois des revenus d'activité et des revenus du patrimoine déclarés qui sont fortement concentrés (à l'exception du dernier dix-millile pour lequel seuls les revenus du patrimoine augmentent). La part des revenus détenue par les 0,1 % les plus aisés augmente ainsi de 5,0 % entre 2010 et 2011. Celle des 0,9 % suivants augmente légèrement (+ 1,5 %), alors que la part perçue par les 9 % suivants reste stable.

Le nombre de personnes dont le revenu déclaré par UC est supérieur à 100 000 euros constants 2011 baisse de 4 % entre 2008 et 2009, puis augmente à nouveau en 2010 et 2011 respectivement de 5 % et 6 %. Le nombre de personnes dont le revenu par UC est supérieur à 500 000 euros suit le même profil, mais avec des évolutions plus marquées : il baisse de 20 % entre 2008 et 2009 puis augmente de 22 % en 2010 et 15 % en 2011 pour atteindre à 15 900 personnes. En parallèle, le nombre de foyers redevables de **l'impôt sur la fortune** (ISF) est divisé par deux en 2011, suite au relèvement du seuil d'exemption. En effet, à partir de 2011, les foyers redevables sont ceux dont le patrimoine net est supérieur à 1,3 million d'euros alors qu'auparavant le seuil était fixé à 790 000 euros. Ainsi, en 2011, un peu plus de 290 000 foyers payent l'ISF contre plus de 590 000 l'année précédente. ■

Définitions

Revenu déclaré : somme des revenus déclarés au fisc avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite, et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) déductible. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment). Voir *annexe Glossaire*.

ISF : impôt calculé sur le patrimoine détenu en France ou hors de France déduit des dettes et de certains biens (notamment professionnels) partiellement ou totalement exonérés. Voir *annexe Glossaire*.

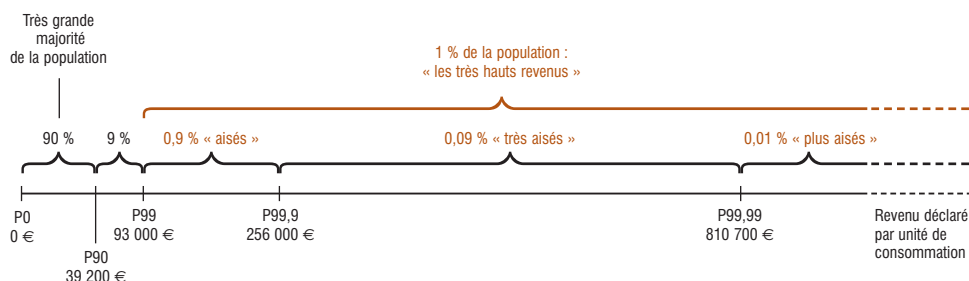
Décile, médiane, unité de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.

Les très hauts revenus 1.22

1. Échelle des revenus déclarés par unité de consommation en 2011



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont les revenus déclarés sont strictement positifs.
Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2011, calculs Insee.

2. Quantiles de revenus déclarés par unité de consommation de 2004 à 2011

en euros constants 2011

		2004	2007	2008	2009	2010	2011
Seuil d'appartenance aux ...							
50 % des personnes les plus aisées (médiane)	(D5)	18 100	18 900	19 000	19 300	19 400	19 500
10 % des personnes les plus aisées	(D9)	36 600	38 100	38 500	38 800	39 000	39 200
1 % des personnes les plus aisées	(Q99)	83 200	90 200	91 600	89 900	91 200	93 000
0,1 % des personnes les plus aisées	(Q99,9)	207 600	240 600	248 400	231 300	244 200	256 000
0,01 % des personnes les plus aisées	(Q99,99)	567 700	729 600	760 200	675 400	751 100	810 700
Rapports							
Du dernier décile à la médiane	(D9/D5)	2,02	2,02	2,03	2,01	2,01	2,01
Du dernier centile à la médiane	(Q99/D5)	4,60	4,77	4,82	4,66	4,70	4,77
Du dernier centile au dernier décile	(Q99/D9)	2,27	2,37	2,38	2,32	2,34	2,37
Du dernier millile au dernier décile	(Q99,9/D9)	5,67	6,31	6,45	5,96	6,26	6,53

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont les revenus déclarés sont strictement positifs.
Lecture : en 2011, 90 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation inférieur à 39 200 euros. 10 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation supérieur à ce seuil.
Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL), calculs Insee.

3. Part des revenus déclarés détenue par ...

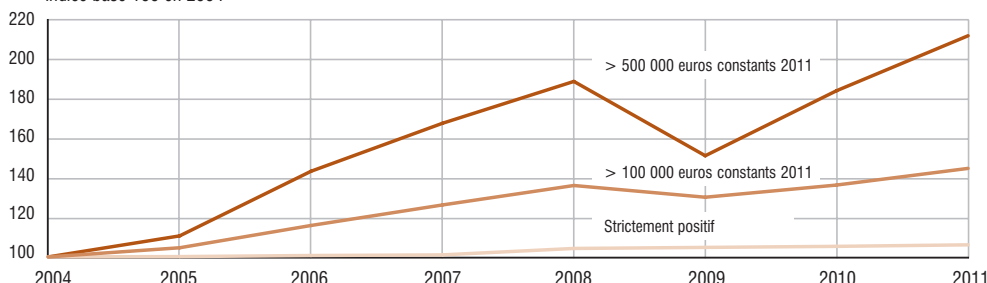
en %

	2004	2007	2008	2009	2010	2011
... les 0,1 % les plus aisés	1,7	2,0	2,0	1,9	2,0	2,1
... les 0,9 % suivants	4,6	4,9	4,9	4,8	4,8	4,9
... les 9 % suivants	20,7	20,6	20,6	20,5	20,4	20,4
... le reste de la population (90 %)	73,0	72,5	72,4	72,8	72,8	72,6

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont les revenus déclarés sont strictement positifs.
Lecture : en 2011, les 0,1 % de la population les plus aisés perçoivent 2,1 % des revenus déclarés.
Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL), calculs Insee.

4. Évolution du nombre de personnes selon le revenu déclaré par unité de consommation

indice base 100 en 2004



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont les revenus déclarés sont strictement positifs.
Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2004 à 2011, calculs Insee.

Fiches thématiques

Patrimoine



2.1 Performance des placements à rendements réglementés

Les actifs financiers les plus couramment détenus par les ménages sont les comptes ou livrets d'épargne dont les revenus sont exonérés d'impôt et ne sont pas soumis aux **prélèvements sociaux**. Offrant une disponibilité immédiate des fonds, ils sont à capital garanti et leurs taux de rendement, réglementés par l'État, sont relativement faibles.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, toutes les banques distribuent le livret A (avant, seules la Banque postale et les Caisses d'épargne le proposaient et le Crédit mutuel proposait le livret Bleu). Les livrets A ou Bleu et les LDD (livret de développement durable, qui remplacent les Codevi depuis début 2007) ont un taux unique et réglementé, régulièrement réajusté en fonction de l'évolution de l'inflation et des taux à court terme déterminés par la Banque centrale européenne, qui peut être modifié tous les trois mois. Fixé à 2,25 % le 1^{er} août 2011, il est passé à 1,75 % au 1^{er} février 2013 puis à 1,25 % au 1^{er} août 2013.

Le livret d'épargne populaire est réservé aux contribuables non imposables ou dont l'impôt sur le revenu est inférieur à un certain seuil. Son taux, fixé à 2,75 % le 1^{er} août 2011, a baissé à 2,25 % au 1^{er} février 2013 puis à 1,75 % au 1^{er} août 2013.

Le livret Jeune, proposé depuis 1996, est accessible aux 12-25 ans. Son taux de rémunération, variable selon les banques, doit être au moins égal au taux d'intérêt du livret A. En 2013, la rémunération moyenne du livret Jeune a été d'environ 2,83 % (contre 1,58 % pour le livret A).

Les comptes et plans épargne logement (CEL et PEL) sont très répandus au sein des ménages. Les taux des nouveaux contrats, régulièrement révisés, sont composés d'une partie fixe augmentée d'une prime d'État conditionnée

par l'obtention du prêt d'épargne logement. Pour les PEL ouverts à partir de mars 2011, le taux de rémunération est fixé par arrêté spécifique chaque année, avec un taux plancher de 2,50 % (taux en vigueur depuis août 2003, hors prime d'État). Ce taux s'applique à l'ensemble des PEL ouverts au cours de l'année concernée et pour toute leur durée de vie. Pour les CEL, les intérêts, hors prime d'État, sont de 0,75 % au 1^{er} août 2013. Ils sont soumis aux prélèvements sociaux chaque année, comme ceux des PEL de plus de 10 ans ou ouverts à partir de mars 2011. Les intérêts des PEL et des CEL sont exonérés d'impôt sur le revenu, sauf, depuis 2006, ceux des PEL de plus de 12 ans (impôt sur le revenu, le choix du **prélèvement forfaitaire libératoire** n'est plus possible car il a été supprimé en 2013).

Les rendements nominaux des comptes et des livrets sont décroissants jusqu'au milieu des années 1980, essentiellement en raison de la baisse de l'inflation pendant cette période, puis se stabilisent. Ils baissent de nouveau quelque peu durant la seconde moitié des années 1990 et au début des années 2000. Entre 2009 et 2010, ils diminuent encore. En 2013, les rendements nominaux sont légèrement supérieurs au niveau d'inflation.

Les **taux de rendement** réels tiennent compte de l'inflation afin de corriger la rémunération des placements. Bien qu'en augmentation, ils sont négatifs au début des années 1980 à cause d'une forte inflation. Les performances réelles des livrets défiscalisés, des PEL et des LEP décroissent à partir de 2000 en raison de la baisse des taux directeurs de la Banque centrale européenne. Sur la période 2007-2010, les fluctuations de l'inflation et des taux directeurs se traduisent par une plus forte variabilité des taux de rendements réels. ■

Définitions

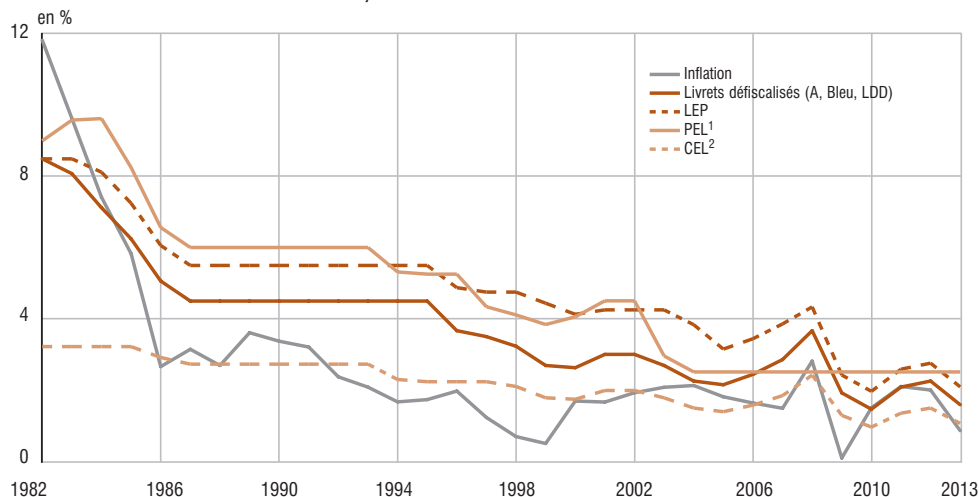
Prélèvements sociaux : le taux des prélèvements sociaux est de 15,5 % depuis le 1^{er} juillet 2012. Ils se composent de la contribution sociale généralisée (CSG, pour 8,2 %), de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS, pour 0,5 %), de 4,5 % de prélèvement social, auxquels s'ajoutent des prélèvements additionnels : une contribution dite « de solidarité » de 0,3 % et une contribution pour le financement du revenu de solidarité active (RSA) de 2 %.

Prélèvement forfaitaire libératoire : il consistait en un prélèvement à la source permettant de s'acquitter, via l'établissement financier, de l'impôt dû sur les revenus de certains placements bancaires. Il libérait le contribuable de tout impôt sur le revenu de ces placements. Au taux forfaitaire s'ajoutaient les prélèvements sociaux. Il a été supprimé par la loi de finances de 2013.

Taux de rendement : il reflète la rémunération des livrets à travers les taux d'intérêts appliqués. Le taux de rendement réel correspond au taux de rendement nominal corrigé de l'inflation.

Performance des placements à rendements réglementés 2.1

1. Taux de rendement nominal moyen des différents livrets



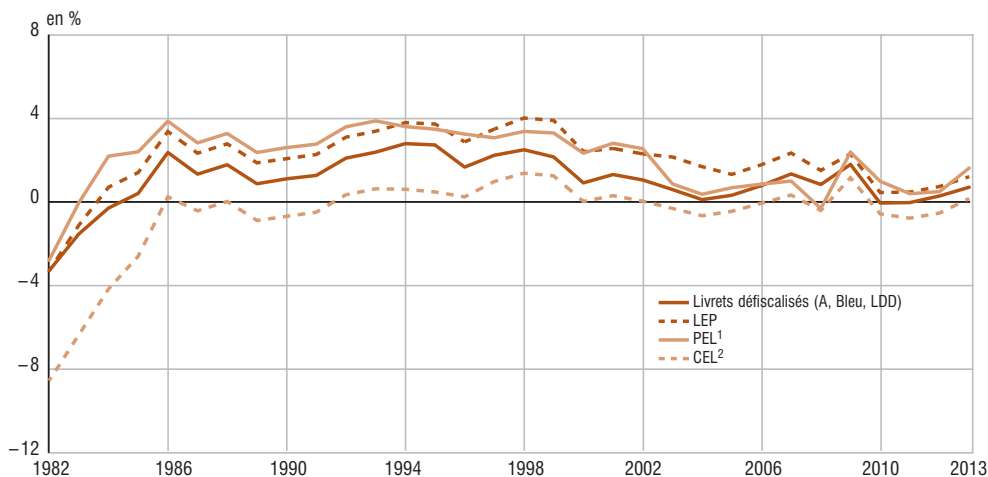
1. PEL ouverts dans l'année. Les taux des PEL sont présentés prime incluse jusqu'en 2002 et hors prime à partir de 2003. Avant 2003, la prime d'État était comprise dans les taux des PEL. Depuis 2003, l'attribution de la prime d'État est conditionnée par l'obtention d'un prêt d'épargne logement. Pour les PEL ouverts depuis le 1^{er} août 2003, la prime s'élève à 2/5^e des intérêts acquis, dans la limite de 1 525 euros (soit 2/5^e des intérêts correspondant à un versement de 237 euros par mois pendant 10 ans, avec un versement initial de 225 euros).

2. Les taux des CEL sont présentés hors prime d'État. L'attribution de la prime d'État est conditionnée par l'obtention d'un prêt d'épargne logement. Depuis le 16 juin 1998, elle est égale à la moitié des intérêts acquis, dans la limite de 1 144 euros.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1989, France depuis 1990.

Sources : *Légifrance, Insee.*

2. Taux de rendement réel moyen des différents livrets



1. 2. Voir notes sous la *figure 1.*

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1989, France depuis 1990.

Source : *Insee.*

2.2 Performance des placements à risques

Le prix d'un actif financier reflète l'équilibre entre l'offre et la demande pour cet actif et peut connaître des fluctuations importantes, même à court terme. Il incorpore les anticipations par le marché du rendement de cet actif et l'incertitude l'entourant. Une partie de l'épargne financière des particuliers est investie par l'intermédiaire d'institutions financières (banques, **OPCVM**, etc.) sur des types de titres plus risqués (actions, obligations, bons) que l'épargne réglementée ou les placements à vue. Les contrats d'assurance-vie représentent une part importante de cette épargne financière.

La **rentabilité nette** des portefeuilles d'actions cotées (actions du **CAC All-Tradable**) reflète l'évolution du prix de l'action (**indice prix**) et celle des **dividendes**. Le prix des actions est traditionnellement très volatil. La crise boursière de 2001 est marquée par une baisse des prix, puis, après une reprise des cours dans le courant de l'année 2003, le taux de croissance du prix des actions atteint un nouveau sommet en 2005 à 25 % après celui de 52 % en 1999. 2008 est une année de crise financière marquée par de fortes fluctuations des cours : les prix diminuent de 43 % avant de rebondir de 24 % en 2009. Après une nouvelle année de baisse en 2011 (-16 %), les prix repartent à la hausse en 2012 (+16 %) et en 2013 (+20 %).

Une obligation est un titre de créance fondé sur un prêt consenti à l'État, à des

entreprises publiques ou à de grandes sociétés privées. Son taux d'intérêt augmente avec le risque de défaut de l'émetteur : le rendement des obligations d'État est la plupart du temps inférieur à celui des entreprises publiques ou privées. Le rendement réel des emprunts d'État à long terme a diminué depuis le début des années 1990, en raison notamment de la baisse globale des taux d'intérêt, de la stabilisation à de bas niveaux des anticipations d'inflation ainsi que de la création de l'euro qui a levé les risques de changes intra-européens. Les taux d'intérêt ayant connu des variations plus importantes depuis 2005, le rendement réel des emprunts d'État à long terme est plus volatil ces dernières années et, depuis 2008, les fortes évolutions de l'inflation ont amplifié cette variabilité.

L'assurance-vie représente en 2010 environ 33 % de l'épargne financière totale des ménages. Cette épargne est investie à 84 % sur des supports en euros, à capital garanti et avec un taux d'intérêt minimum garanti d'une année sur l'autre, dont les rendements réels ont tendance à diminuer progressivement depuis 1997. À partir de 2010, sous l'effet de l'inflation, ils sont plus variables. Le reste est placé sous forme d'unités de compte dont la rentabilité est plus volatile car les contrats sont composés essentiellement d'actions. Les contrats peuvent être multi-supports. ■

Définitions

OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) : regroupe deux grandes familles de produits, les Sicav (sociétés d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds commun de placement).

Rentabilité nette : prix de l'action (**indice prix**) auquel on ajoute le réinvestissement des dividendes annoncés par les sociétés. Ces dividendes sont nets d'impôt fiscal : celui-ci, aboli en janvier 2005, correspondait à la taxation à la source des bénéfices des entreprises, au titre de l'impôt sur les sociétés.

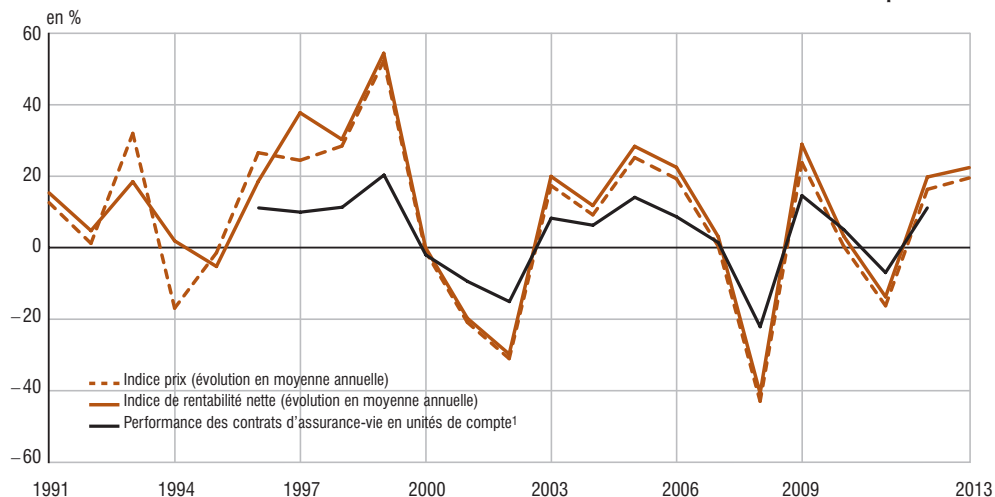
CAC All-Tradable : un des principaux indices de marché de la Bourse de Paris, il est composé d'un plus grand nombre de valeurs que le SBF 250, qu'il remplace depuis mars 2011. Ce dernier était composé de 250 valeurs parmi lesquelles les 40 valeurs du CAC40. Il se veut représentatif de l'ensemble de l'économie française.

Dividende : revenu versé au détenteur d'une action. C'est une partie du bénéfice des entreprises.

Indice prix (d'une action) : il traduit l'évolution moyenne annuelle des cours de cette action. C'est un indicateur de performance.

Performance des placements à risques 2.2

1. Performance des actions cotées et des contrats d'assurance-vie en unités de compte

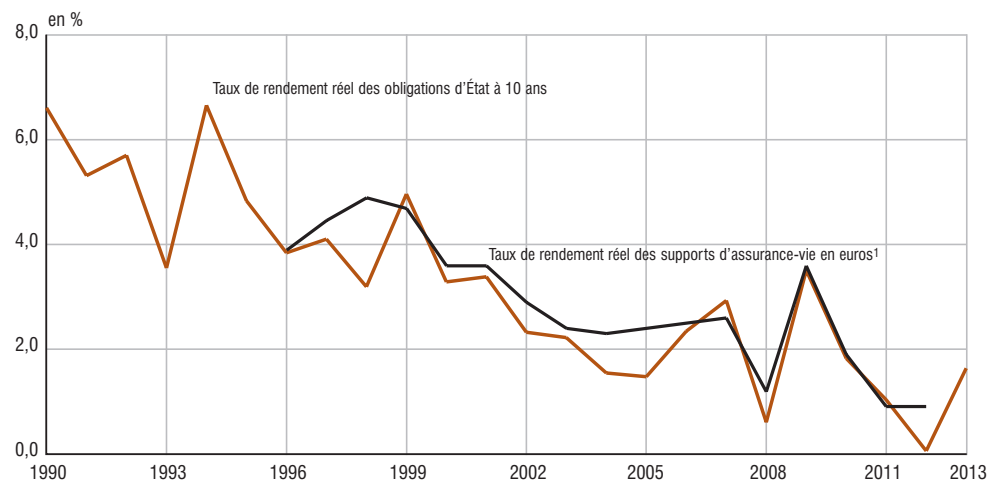


1. Les données de rendement des assurances-vie ne sont pas disponibles pour l'année 2013.

Champ : France.

Sources : Euronext, indice CAC All-Tradable. Autorités de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam) et Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA).

2. Rendement réel des obligations d'Etat à 10 ans et des contrats d'assurance-vie en euros



1. Les données de rendement des assurances-vie ne sont pas disponibles pour l'année 2013.

Champ : France.

Sources : Caisse des dépôts et consignation et Banque de France. Autorités de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam) et Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA).

2.3 Endettement

En 2012, un ménage français sur deux est endetté à titre privé, c'est-à-dire qu'il rembourse un emprunt ou un crédit pour des besoins privés. La part des ménages endettés pour un motif immobilier est supérieure à celle des ménages endettés pour un motif de consommation (respectivement 32 % et 28 %). Un ménage sur dix cumule à la fois crédit immobilier et crédit à la consommation.

Les trois quarts des ménages endettés pour un motif immobilier ont contracté un emprunt pour l'achat de leur résidence principale ; les autres ménages sont endettés pour un autre achat immobilier ou foncier ou pour des travaux de rénovation.

Parmi ceux qui sont endettés pour motif de consommation, 65 % le sont pour l'achat d'une voiture ou d'une moto, 13 % pour l'achat de biens d'équipement et 32 % pour d'autres motifs personnels (crédits à la consommation en particulier), certains pouvant être endettés simultanément pour plusieurs motifs (10 %).

L'endettement des ménages s'inscrit dans une logique de cycle de vie. L'endettement immobilier est en effet plus fréquent en milieu de cycle de vie et les montants des remboursements plus élevés. Le montant médian mensuel tous remboursements confondus croît dans les premières années

de la vie active et atteint son maximum pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 30 à 39 ans : la moitié de ces ménages rembourse plus de 700 euros par mois. Cette période coïncide avec des besoins en équipement pour le ménage qui peuvent être importants mais aussi à un **niveau de vie** plus élevé. À partir de 40 ans, ce montant décroît. La moitié des ménages endettés dont la personne de référence est âgée de plus de 70 ans rembourse moins de 226 euros.

Les ménages endettés à titre privé ont dans l'ensemble un niveau de vie plutôt élevé. Un ménage sur deux appartenant au dernier **décile** a souscrit un crédit contre un peu plus d'un ménage sur quatre appartenant au premier décile. Une fraction des ménages apparaît fortement endettée : en 2012, 7 % des ménages remboursent des charges d'emprunt (intérêts et capital) qui représentent au moins 33 % de leur revenu disponible.

Les ménages pauvres, c'est-à-dire les ménages dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**, ont davantage de retards de paiements (loyers, emprunts, impôts, électricité, gaz, eau, etc.) : 20 % ont eu au moins un retard de paiement au cours des douze derniers mois contre 7 % des ménages non pauvres. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages ayant le plus faible (resp. haut élevé) niveau de vie.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus.

Taux d'endettement : ratio entre le montant des remboursements et le revenu disponible du ménage.

Pour en savoir plus

- « Les durées d'emprunts s'allongent pour les plus jeunes », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « L'endettement privé des ménages début 2010 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Endettement et recours aux services bancaires en 2008 », *Insee Première* n° 1352, mai 2011.

Endettement 2.3

1. Part des ménages endettés à titre privé selon le motif d'endettement

	en %							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Habitat ¹	30,4	29,7	29,4	30,4	31,2	30,7	31,7	32,1
<i>dont : acquisition de la résidence principale</i>	21,7	23,0	22,7	22,4	23,1	21,9	22,4	24,1
Consommation ²	30,2	30,5	31,2	30,9	30,1	28,5	28,7	27,8
Habitat et consommation	10,6	10,6	10,7	10,9	10,8	10,1	10,4	9,8
Ensemble	49,9	49,6	49,8	50,4	50,5	49,1	49,9	50,2

1. Ces ménages peuvent également être endettés au titre de la consommation.

2. Ces ménages peuvent également être endettés au titre de l'habitat.

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Lecture : en 2012, 32,1 % des ménages ont un crédit à l'habitat, 27,8 % un crédit à la consommation et 9,8 % cumulent crédits à l'habitat et à la consommation.

Sources : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2005 à 2012.

2. Montant médian mensuel et taux médian d'endettement selon l'âge en 2012

	en %			
Âge de la personne de référence du ménage	Ménages endettés à titre privé	<i>dont : avec emprunt immobilier</i>	Montant médian mensuel du remboursement ¹ (en euros)	Taux médian d'endettement du ménage
Moins de 30 ans	51	19	370	17
30 - 39 ans	73	47	700	22
40 - 49 ans	71	45	653	19
50 - 59 ans	60	31	450	14
60 - 69 ans	42	18	321	12
70 ans ou plus	15	6	226	9

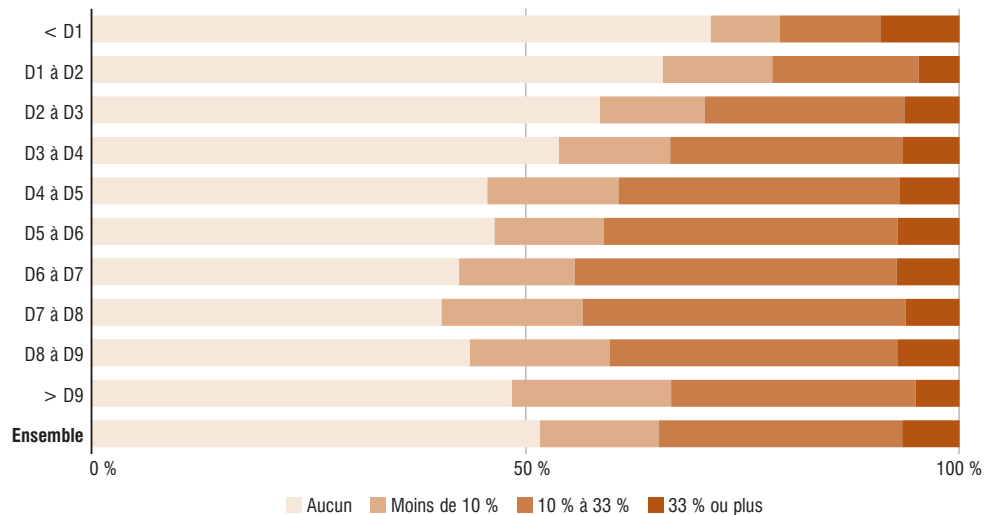
1. Tous remboursements confondus.

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Lecture : en 2012, 51 % des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 sont endettés à titre privé. Pour la moitié des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30, le taux d'endettement est supérieur à 17 %. Pour l'autre moitié, ce taux est inférieur à 17 %.

Sources : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2012.

3. Taux d'endettement selon les déciles de niveau de vie en 2012



Champ : France métropolitaine.

Lecture : 71 % des ménages appartenant au 1^{er} décile de niveau de vie n'ont aucun emprunt.

Sources : Insee, enquêtes statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2012.

2.4 Dépenses en logement des ménages

Les dépenses en logement des ménages se composent de trois éléments : les loyers ou remboursements d'emprunt, les charges et les taxes. La part des charges est plus élevée pour les locataires du secteur social que pour les locataires du secteur privé, car les loyers au mètre carré y sont plus faibles. Les propriétaires sans charges de remboursement ont des niveaux de dépense en logement moindres, car elles sont limitées presque toujours aux taxes et aux charges. Pour les propriétaires accédants, les remboursements d'emprunt représentent près des trois quarts de la dépense en logement.

En 2011, un ménage sur deux consacre plus de 18,8 % de ses **revenus** à son habitation principale. Ce **taux d'effort en logement** dépasse 30 % pour plus d'un ménage sur cinq, et 40 % pour près d'un ménage sur dix. Le **taux d'effort médian** est élevé pour les locataires du secteur privé et pour les accédants à la propriété, de l'ordre de 27 % des revenus. Il est beaucoup plus faible pour les **propriétaires non accédants** dégagés des charges de remboursement liées à leur résidence principale (environ 10 %). Quant aux locataires du secteur social, pour lesquels les loyers sont plafonnés, leur taux d'effort se situe autour de 21 % de leur revenus. Le taux d'effort médian est plus élevé pour les ménages modestes : en 2011, les ménages du premier quartile de niveau de vie consacrent 23,3 % de leurs revenus à leurs dépenses en

logement contre 11,4 % pour les ménages les plus aisés. Les ménages du premier quartile sont plus souvent locataires et les ménages les plus aisés plus souvent propriétaires non accédants.

Les taux d'effort en logement peuvent être calculés à partir des enquêtes Logement ou des enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV). L'augmentation du taux d'effort ces dernières années a été sensible pour les locataires du secteur privé : + 3,1 points entre 1996 et 2006 dans les enquêtes nationales sur le logement puis + 1,0 point mesuré avec l'enquête SRCV entre 2008 et 2011. En revanche, les loyers maîtrisés du parc social et les aides au logement ont permis de limiter l'évolution du taux d'effort des locataires du parc social sur la même période (+ 1 point entre 1996 et 2006 ; puis stabilisation entre 2008 et 2011). Le taux d'effort des propriétaires accédants a un peu progressé depuis 15 ans (+ 0,6 point entre 1996 et 2006 puis + 1,2 point entre 2008 et 2011). Dans un contexte de hausse des prix de l'immobilier et de taux d'effort déjà élevés, le fait le plus marquant est l'allongement de la durée des emprunts. L'accession à la propriété est cependant plus difficile pour les accédants récents et les ménages modestes : le montant de l'achat représentait quatre années de revenu pour les ménages ayant acheté entre 2002 et 2006, contre trois années seulement entre 1997 et 2001. ■

Définitions

Taux d'effort en logement : rapport entre les dépenses liées à l'habitation principale et les revenus. Les dépenses comprennent pour les propriétaires les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement et pour les gros travaux, la taxe foncière et les charges de copropriété. Pour les locataires, elles comprennent les loyers et les charges locatives. Pour tous les ménages, elles incluent la taxe d'habitation, les dépenses en eau et en énergie associées au logement. Le taux d'effort est « net », c'est à dire calculé en déduisant du montant des dépenses les aides au logement.

Revenu des ménages : le revenu retenu ici diffère légèrement du reste de l'ouvrage (voir *annexe Glossaire*) car il n'inclut pas le paiement des impôts et les aides au logement.

Le **taux d'effort médian** partage les ménages en deux sous-populations égales : ceux dont le taux d'effort est inférieur à ce taux médian, ceux pour lesquels il est supérieur.

Propriétaires accédants : ce sont les propriétaires qui ont un ou plusieurs prêts immobiliers en cours pour l'achat de leur résidence principale. Les propriétaires non accédants sont eux dégagés des charges de remboursements d'emprunts liés à leur résidence principale.

Pour en savoir plus

- « La part du logement dans le budget des ménages en 2010 – Alourdissement pour les locataires du parc privé », *Insee Première* n° 1395, mars 2012.

Dépenses en logement des ménages 2.4

1. Taux d'effort médian des ménages selon le statut d'occupation et le niveau de vie

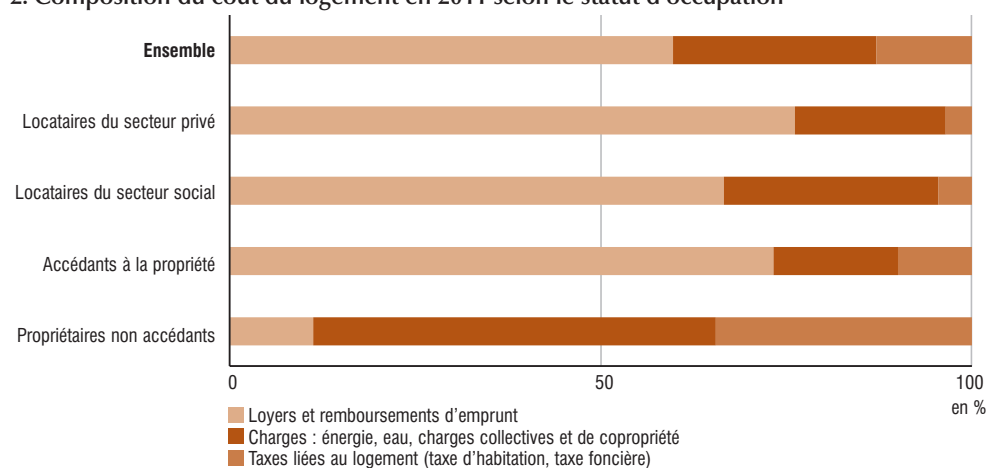
	en %								
	Évolution du taux d'effort médian ¹	Taux d'effort médian ¹				Répartition des ménages par statut d'occupation			
		1996-2006	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010
Ensemble	0,8	18,4	18,9	18,8	18,8	100,0	100,0	100,0	100,0
Locataires du secteur privé	3,1	26,1	26,1	27,3	27,1	22,0	20,6	20,8	20,5
Locataires du secteur social	1,0	21,0	20,3	21,2	21,1	18,2	18,0	18,5	17,6
Accédants à la propriété	0,6	26,2	27,1	27,2	27,4	22,9	23,7	22,6	23,1
Propriétaires non accédants	-0,5	9,0	9,7	9,5	10,1	36,9	37,7	38,1	38,8
1^{er} quartile de niveau de vie	2,8	22,9	22,1	23,5	23,3	100,0	100,0	100,0	100,0
Locataires du secteur privé	7,6	31,1	30,9	33,4	32,6	31,1	28,6	30,9	30,9
Locataires du secteur social	1,8	21,9	19,5	20,9	21,0	32,9	33,5	35,0	32,0
Accédants à la propriété	3,4	29,6	32,7	37,2	35,5	11,7	11,9	10,4	11,1
Propriétaires non accédants	1,4	13,8	14,8	14,3	15,0	24,3	26,0	23,7	26,0
2^e quartile de niveau de vie	1,6	20,9	21,4	21,8	21,9	100,0	100,0	100,0	100,0
Locataires du secteur privé	4,6	28,1	28,0	29,7	29,1	21,3	21,2	21,3	21,3
Locataires du secteur social	1,5	22,3	23,2	24,6	23,3	22,1	21,2	20,4	21,2
Accédants à la propriété	0,7	28,9	30,0	29,3	29,6	22,1	23,1	21,5	22,0
Propriétaires non accédants	-0,3	11,1	11,7	11,2	12,3	34,5	34,5	36,8	35,5
3^e quartile de niveau de vie	0,4	18,8	19,7	19,6	18,9	100,0	100,0	100,0	100,0
Locataires du secteur privé	1,6	24,9	25,4	25,0	25,4	20,8	19,1	18,2	17,5
Locataires du secteur social	0,1	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	12,9	12,1	12,5	11,7
Accédants à la propriété	0,5	27,1	27,9	28,2	27,7	29,3	30,3	30,6	30,4
Propriétaires non accédants	-0,6	9,2	9,4	10,0	10,2	37,0	38,5	38,7	40,4
4^e quartile de niveau de vie	-1,5	11,1	11,8	11,3	11,4	100,0	100,0	100,0	100,0
Locataires du secteur privé	-0,2	20,1	19,9	19,1	19,2	14,7	13,4	12,6	12,0
Locataires du secteur social	-0,2	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	5,0	5,4	6,1	5,4
Accédants à la propriété	1,4	21,7	22,2	22,6	22,8	28,6	29,6	27,9	29,1
Propriétaires non accédants	-0,5	6,6	7,0	7,1	7,1	51,7	51,6	53,4	53,5

1. Les évolutions mesurées avec SRCV et l'enquête Logement ne sont pas directement comparables, les taxes d'habitation ne sont pas prises en compte dans l'évolution 1996-2006, n'étant pas connues en 1996.

Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante, logée gratuitement, usufruitière (pour 1996-2006 ; 2008-2011), fermier, métayer (pour 1996-2006).

Source : Insee, enquêtes nationales sur le logement 1996 et 2006, enquêtes SRCV 2008 et 2011.

2. Composition du coût du logement en 2011 selon le statut d'occupation



Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante, logée gratuitement ou usufruitière.

Note : la part résiduelle d'emprunts pour les propriétaires non accédants s'explique par l'existence d'emprunts pour gros travaux.

Source : Insee, enquête SRCV 2011, calculs Insee.

2.5 Prix des logements anciens et loyers

Les prix du marché de l'immobilier ancien ont plus que doublé entre 2000 et 2007. La progression a été encore plus marquée pour les appartements que pour les maisons. La hausse a été particulièrement forte en 2004 et 2005 avec une variation annuelle de 15 %. Après un ralentissement en 2006 et 2007 puis une stabilisation au début de 2008, une baisse significative mais de courte durée a eu lieu en 2009 (- 9,0 % entre le deuxième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009). Elle a été suivie d'une forte reprise (+ 15,2 % entre le deuxième trimestre 2009 et le troisième trimestre 2011). À la mi-2011, les prix se sont stabilisés avant d'entamer un lent repli (- 3,4 % entre le quatrième trimestre 2011 et le quatrième trimestre 2013).

Les mouvements des prix des logements sont affectés d'une saisonnalité importante au cours de l'année, plus marquée pour les maisons que pour les appartements : les acheteurs, en particulier ceux qui ont des enfants scolarisés, déménagent plus fréquemment avant la rentrée scolaire. Ainsi, en période d'augmentation des prix, les hausses sont plus soutenues lors des troisièmes trimestres.

L'ampleur de la hausse entre 2000 et 2007 puis du repli entre 2008 et 2009 des prix de province et d'Île-de-France est comparable. La reprise intervenue lors du second semestre 2009 est nettement plus forte en Île-de-France : + 25,6 % entre le deuxième trimestre 2009 et le troisième trimestre 2011 contre + 10,8 % en province. De même, le tassement amorcé depuis fin 2011 est moins marqué en Île-de-France : - 2,8 % entre le quatrième trimestre 2011 et le quatrième trimestre 2013 contre - 3,8 % en province.

Le nombre de transactions de logements anciens a fortement décliné à partir de la fin

2007 jusqu'à la mi-2009 où il s'est établi à un peu plus de 560 000 transactions cumulées sur un an, avant de retrouver son niveau antérieur au deuxième semestre 2011 (800 000). Il s'est ensuite contracté de nouveau pour revenir à 650 000 transactions au début de 2013. Depuis la fin de l'hiver 2013, il amorcé un rebond et atteint un peu plus de 720 000 transactions fin 2013.

Les hausses de loyers n'ont pas été aussi vives que celles des prix. Dans le secteur libre, la progression annuelle est encadrée par la loi pour les baux en cours et ne peut excéder celle de l'**indice de référence des loyers** (IRL). Le loyer peut être réévalué librement au renouvellement du bail, s'il est manifestement inférieur à ceux habituellement pratiqués dans le voisinage, ou lors d'un changement de locataire, à l'exception de certaines agglomérations où le marché locatif est particulièrement tendu. Dans le secteur social, le Ministère chargé du logement préconise chaque année une hausse maximale, en se basant sur l'IRL. Les évolutions des loyers sont donc en partie contenues, depuis 1988, par les variations des indices de référence. En 2000 et 2001, le gel des loyers dans le secteur social avait freiné la hausse globale des loyers. De 2002 à 2007, elle a été plus élevée que l'inflation mais c'est l'inverse sur la période 2010-2012. Sur longue période, les deux indices devraient se rapprocher en raison du mode de calcul de l'IRL. En 2013, les loyers ralentissent sous l'effet de la baisse de l'IRL. Sur un an, la hausse des loyers s'établit ainsi à 1,4 % en octobre 2013 après 1,7 % en octobre 2012. Ce ralentissement est dû à celui des loyers du secteur libre (+ 1,1 % en octobre 2013 après + 1,8 % en octobre 2012). ■

Définitions

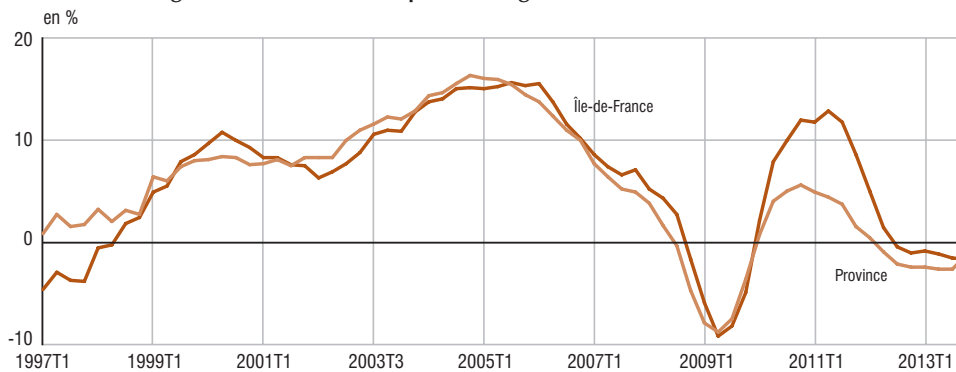
Indice de référence des loyers (IRL) : prenant la suite de l'indice du coût de la construction (ICC), l'IRL est d'abord calculé, à partir de janvier 2006, comme la somme pondérée d'indices représentatifs de l'évolution des prix à la consommation, du coût des travaux d'entretien et d'amélioration du logement à la charge des bailleurs et de l'ICC. Depuis février 2008, il est calculé comme la moyenne sur les douze derniers mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac et hors loyers.

Pour en savoir plus

- www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr : prix des logements et transactions immobilières sur le long terme.
- « Prix des logements anciens et loyers entre 2000 et 2010 », *Insee Première* n° 1350, mai 2011.

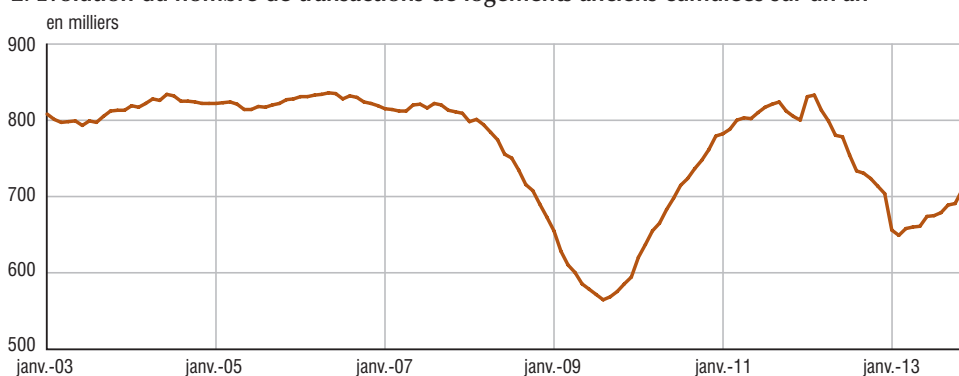
Prix des logements anciens et loyers 2.5

1. Évolution en glissement annuel des prix des logements anciens



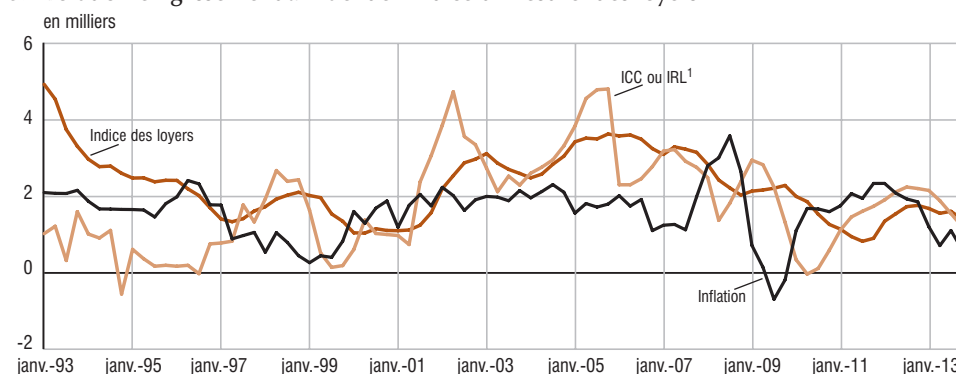
Champ : France métropolitaine, ensemble des transactions de logements anciens.
 Note : données trimestrielles en glissement annuel, les données du quatrième trimestre 2013 sont provisoires.
 Sources : *Indices des prix des logements anciens Notaires-Insee.*

2. Évolution du nombre de transactions de logements anciens cumulées sur un an



Champ : France métropolitaine.
 Sources : *Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), d'après bases notariales et DGIFP.*

3. Évolution en glissement annuel de l'indice trimestriel des loyers



1. Indice du coût de la construction ou indice de référence des loyers en vigueur à la date de l'enquête.
 Champ : France métropolitaine, ménages locataires de leur résidence principale louée vide.
 Source : *Insee, enquête trimestrielle Loyers et charges.*

Annexes



Sources et méthodes

Sources statistiques

Les principales sources utilisées dans cet ouvrage sont :

- les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) avant 2005, réropolées depuis 1996 pour être rendues comparables aux enquêtes *Revenus fiscaux et sociaux* (ERFS) utilisées à partir de 2005, pour les données sur les niveaux de vie et la pauvreté monétaire en France ;
- le dispositif *Statistiques sur les revenus et les conditions de vie* (SRCV), ou *Statistics on Income and Living Conditions* (SILC) pour les comparaisons européennes de pauvreté ;
- le dispositif Revenus disponibles localisés (RDL) ;
- le dispositif Revenus fiscaux localisés (RFL) ;
- les enquêtes Patrimoine.

Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)

Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) sont disponibles de manière annuelle depuis 2005. Ces enquêtes s'appuient sur un échantillon représentatif des ménages en France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi, sur leurs déclarations fiscales, sur les prestations qu'ils ont perçues de la part de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ou de la mutualité sociale agricole (MSA). Les revenus déclarés à l'administration fiscale comprennent les revenus d'activité indépendante ou salariée, les retraites et pensions, les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine. Le recours aux données fiscales conduit à une couverture partielle de ces derniers : plusieurs types de revenus du patrimoine sont en effet exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou partiellement appréhendés dans les déclarations fiscales. Ces revenus financiers absents de la déclaration de revenus ou partiellement couverts sont estimés à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee. Les prestations sociales collectées auprès des organismes sociaux sont celles versées par la branche famille - prestations familiales, minima sociaux (API, RMI, AAH) et allocations logement - et par l'assurance vieillesse (minimum vieillesse).

Avec un échantillon de près de 56 000 ménages en 2011, l'ERFS permet de disposer de résultats avec une précision relativement grande. Ainsi le niveau de vie annuel moyen ou médian, avec un indice de confiance de 95 %, se situe dans un intervalle de +/- 100 euros. Le taux de pauvreté à 60 %, avec le même indice de confiance, est dans un intervalle de +/- 0,5 point.

Avant 2005, le système d'observation des revenus et des inégalités était assez proches des ERFS. Il s'agissait des enquêtes Revenus fiscaux (ERF) qui s'appuyaient également sur l'enquête Emploi et les déclarations de revenus des ménages répondants à l'enquête. Ces revenus étaient complétés par imputation des revenus sociaux sur barème.

La série d'enquêtes sur les revenus 1996-2009 comportait ainsi deux ruptures, la première en 2002 liée au passage de l'enquête Emploi annuelle à l'enquête Emploi en continue et la seconde en 2005 liée à l'introduction des prestations réellement perçues par les ménages et des revenus financiers exonérés d'impôt sur le revenu ou soumis à prélèvement libératoire. Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux ont donc été réropolées afin de constituer une nouvelle série d'enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 1996 à 2009 sans rupture.

La disponibilité en 2002 comme en 2005 de l'ancienne et de la nouvelle enquête a permis de mesurer et d'appliquer les redressements nécessaires à la rétopolation des ERF 1996 à 2004.

A présent, la nouvelle série de niveaux de vie et de taux de pauvreté propose des données directement comparables dans le temps bien qu'elles proviennent de deux dispositifs d'enquête dont les méthodes d'élaboration diffèrent sensiblement (ERF et ERFS). Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétopolées se basent sur les enquêtes revenus fiscaux (ERF) 1996 à 2004 : la « rétopolation » consiste en une mise à jour, par des méthodes statistiques, qui permet la comparabilité avec les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

Le recours aux prestations réelles opéré dans les ERFS en remplacement de l'imputation des prestations sur barème dans les ERF constitue la première modification majeure entre les ERF et les ERFS. Pour tenir compte de l'effet induit sur la mesure des niveaux de vie par cette modification, des coefficients de correction des pondérations sont calculés à l'aide des enquêtes ERF 2005 et ERFS 2005 en comparant les distributions de ces deux enquêtes. Ces coefficients se définissent comme le rapport entre, d'une part, les poids des observations dans l'ERF 2005 issus du calage avec les marges habituelles actualisées, et, d'autre part, leurs poids issus du calage avec, à la fois, les marges habituelles actualisées et la marge de distribution des niveaux de vie des ménages de l'ERFS 2005.

Les coefficients sont ensuite appliqués aux anciens poids des observations dans chaque enquête de 1996 à 2004, en fonction du décile de niveau de vie, pour obtenir de nouveaux poids. Au préalable les anciens poids ont été actualisés avec les dernières marges démographiques disponibles (recensement 1999 pour les enquêtes 1996 à 2001 et nouveau recensement pour les enquêtes 2002, 2003 et 2004). Les enquêtes de 1996 à 2004 ont ainsi été repondérées et ces repondérations intègrent les mises à jour des marges démographiques issues des recensements.

La seconde modification majeure porte sur la prise en compte des revenus financiers exonérés d'impôt sur le revenu ou soumis à prélèvement libératoire. Ainsi, depuis 2005, ont été rajoutés au revenu des ménages mesuré dans les ERFS les intérêts annuels générés par certains produits financiers totalement exonérés de l'impôt sur le revenu : livrets Jeune, livrets d'épargne populaire (LEP), comptes d'épargne logement (CEL), plans d'épargne logement (PEL) et autres livrets défiscalisés (livret A, livret Bleu et livret pour le développement durable). Deux autres types de produits financiers sont concernés : les plans d'épargne en actions (PEA), dont les revenus sont exonérés d'impôt sous certaines conditions, et l'ensemble des assurances-vie, plans d'épargne populaire (PEP) et bons de capitalisation, qui ne sont imposables que lors du rachat ou du dénouement du contrat.

Depuis 2005, la détention puis le montant des revenus de l'ensemble de ces produits sont estimés sur la base de l'enquête Patrimoine 2004. Dans la rétopolation, des modèles analogues ont été estimés, sur la base des caractéristiques des produits financiers et de la législation fiscale en vigueur chaque année, en utilisant les enquêtes Patrimoine 1998, Détention 2000 et Patrimoine 2004, selon les années étudiées. Les estimations des montants détenus pour chacun des actifs financiers hors assurance-vie et celles des revenus d'assurance-vie ont ensuite été recalées sur les données macroéconomiques des comptes nationaux et de la Banque de France selon la même méthode que celle des ERFS 2005 et suivantes.

A noter enfin que les résultats issus des enquêtes antérieures à 1996 doivent être comparés avec prudence, entre eux, et avec la série actuelle. Les méthodes utilisées pour les enquêtes les plus anciennes étaient en effet différentes. Certaines prestations sociales, en particulier, n'étaient pas prises en compte.

Le dispositif SRCV-SILC

Les Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) sont la partie française du système de statistiques communautaires dont le sigle européen est EU-SILC (*European union statistics on income and living conditions*). Ce système vise en premier lieu à obtenir

les indicateurs structurels pour le rapport de synthèse annuel de la Commission européenne dans les domaines de la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion. Il a également pour but de produire, pour chaque pays de l'Union européenne, une base de données individuelles sur les revenus et conditions de vie, qui sera mise à la disposition des chercheurs à des fins d'études comparatives entre les pays.

Les statistiques françaises sont collectées annuellement sous la forme d'une enquête en panel, qui a pris en 2004 la suite du Panel européen. Chaque année un échantillon d'environ 3 000 logements répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel ; un échantillon de ménages dit « sortant » quitte alors le panel. Les ménages et individus sont interrogés neuf années au total (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). Le panel donne lieu à deux types de résultats : une exploitation « transversale » annuelle (les résultats d'une année donnée) et une exploitation « longitudinale » (données des années précédentes et courante pour chaque individu). Chaque année, 10 000 ménages sont interrogés dans le cadre de ce dispositif.

Le dispositif SRCV est régi par un règlement européen de 2003 qui fixe avec un grand degré de détail les thèmes à aborder dans le questionnaire. Dans le module « primaire » administré chaque année figurent :

- la description socio-démographique des membres du panel et des personnes appartenant aux ménages dans lesquels ils vivent ;
- le détail des revenus perçus l'année civile précédant la collecte ;
- la situation financière (épargne, endettement...) des ménages ;
- la description des conditions de vie (indicateurs de privation, logement et équipement, environnement et santé).

L'ERFS est considérée comme la source de référence en France sur les revenus. Le dispositif SRCV répond à un objectif de comparaison internationale ; il permet également de produire des analyses temporelles au niveau individuel, grâce à son statut de panel. L'utilisation de l'ERFS comme source de comparaison européenne n'est pas possible compte tenu des autres variables collectées dans le cadre de ce dispositif (équipement, confort, etc.), et de la nécessité de fournir à Eurostat des données de revenus mises en perspectives avec ces descripteurs de conditions de vie. Néanmoins, afin de rendre les deux sources les plus homogènes possibles, un certain nombre de variables de revenu de SRCV sont recalées à partir de la source ERFS. C'est par exemple le cas des salaires ou des retraites.

À partir des revenus 2007, les revenus fiscaux et sociaux de SRCV sont obtenus par rapprochement avec les sources administratives, à l'instar de ce qui est fait dans les ERFS. Cette évolution contribue significativement au rapprochement et à la comparabilité des deux sources.

Le dispositif Revenus disponibles localisés (RDL)

L'échantillon de l'ERFS n'est pas représentatif au niveau départemental ; il n'est ainsi pas possible de disposer d'indicateurs d'inégalités de niveaux de vie ou de pauvreté avec cette source. La connaissance des inégalités au niveau départemental s'appuie sur un autre dispositif, le dispositif Revenus disponibles localisés (RDL).

Le dispositif RDL couvre de manière quasi exhaustive les déclarations de revenus des foyers de France métropolitaine. Pour élaborer la source RDL, l'Insee dispose des deux fichiers suivants (transmis chaque année par la direction générale des finances publiques (DGFIP)) : les fichiers des déclarations de revenus et le fichier des redevables de la taxe d'habitation (logements taxés au titre de résidence principale ou secondaire, autres locaux taxés séparément tels que parkings, garages, etc.). L'utilisation conjointe de ces deux fichiers permet de passer de la notion de foyer fiscal à celle de ménage fiscal : tous les foyers fiscaux rattachés au même logement - celui du redevable de la taxe d'habitation - sont regroupés pour constituer

le ménage fiscal. Le ménage fiscal ainsi reconstitué permet de se rapprocher du ménage au sens habituel de l'Insee.

Les revenus déclarés aux services fiscaux sont ensuite complétés par les revenus sociaux, imputés sur barème et les revenus des produits financiers exonérés d'impôt ou soumis à prélèvements libératoires. Ces produits financiers sont les mêmes que ceux estimés dans l'ERFS.

Pour une meilleure précision de la source RDL, des méthodes de calage sont utilisées. Un premier calage sur les données du recensement de la population permet une meilleure représentativité des données au niveau local (région). Un second calage, au niveau national, permet ensuite d'assurer la cohérence de la distribution des niveaux de vie entre l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) qui fait référence au niveau national et le dispositif Revenus disponibles localisés (RDL). Ces calages assurent pour chaque année un niveau de vie médian (et donc un taux de pauvreté) à peu près identique d'une source à l'autre, compte tenu des différences de champ.

Le dispositif Revenus fiscaux localisés (RFL)

Le dispositif Revenus fiscaux localisés est établi à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques, de la taxe d'habitation et du fichier d'imposition des personnes physiques fournis à l'Insee par la Direction générale des finances publiques.

L'exploitation conjointe de ces sources fiscales permet de produire des statistiques sur les revenus fiscaux localisés des ménages à l'échelle communale, supra communale et infra communale pour la France métropolitaine et deux départements de l'outre-mer (Dom) : La Réunion et la Martinique.

Le champ statistique couvert considère les ménages fiscaux qui établissent, dans l'année, une déclaration fiscale indépendante. Un ménage fiscal est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif). Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite déclaration n° 2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Le « référent fiscal » est le contribuable identifié en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal reconstitué ce qui permet de se rapprocher de la notion de ménage au sens habituel de l'Insee.

Depuis les revenus 2007, sont intégrés, dans le champ du dispositif, les ménages concernés par un seul événement de type mariage, décès, séparation (MDS) survenu entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre de l'année.

Le revenu fiscal mesuré par ce dispositif ou « revenu déclaré » correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activités salariées, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), les revenus d'activités non salariées, certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA et autres prestations sociales). La source permet cependant de calculer le revenu fiscal par unité de consommation (UC).

L'enquête Patrimoine

Dénommées Actifs financiers en 1986 et 1992, puis Patrimoine en 1998, 2004 et 2010, les enquêtes Patrimoine décrivent les biens immobiliers, financiers et professionnels détenus par les ménages. Entre deux de ces enquêtes approfondies, des enquêtes « légères », dites Détention d'actifs, ont été menées en 1996 et 2000 : elles ne mesurent que la proportion de détenteurs des différents actifs de patrimoine.

Réalisées par l'Insee en collaboration avec divers organismes financiers, tous les six ans environ depuis 1986, les enquêtes Patrimoine observent en évolution la distribution des patrimoines des ménages et les taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elles comportent aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs des comportements patrimoniaux : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière.

La dernière enquête, Patrimoine 2010, a été réalisée d'octobre 2009 à mars 2010 en France métropolitaine et, pour la première fois, dans les départements d'outre-mer. Un peu plus de 15 000 ménages y ont répondu. L'échantillon a, en effet, été élargi par rapport aux éditions antérieures de l'enquête, de manière à améliorer la précision des estimations, notamment celles des indicateurs d'inégalité.

Lors de cette dernière édition, trois modules sont venus compléter le questionnaire principal. Posés chacun à un tiers de l'échantillon, ils abordent la thématique sous un angle différent. Le premier est consacré à la consommation et permet de mettre en relation patrimoine et dépenses de consommation. Le deuxième rassemble des éléments décrivant l'aversion au risque et permet d'intégrer cette composante dans l'analyse de la composition des portefeuilles patrimoniaux des ménages. Enfin, le troisième et dernier module traite des dimensions sociales, immatérielles et symboliques du patrimoine. Autre nouveauté, le questionnement a été modifié en profondeur par rapport aux éditions précédentes, de manière à mieux prendre en compte le patrimoine professionnel des ménages.

L'enquête Patrimoine 2010 a pu bénéficier de l'apport de différents experts du domaine. De nombreux partenaires ont en effet participé à l'élaboration du questionnaire, à la validation des données et/ou à son financement :

- Banque de France ;
- Caisse nationale de Crédit Agricole ;
- Institut national de la recherche agronomique (Inra) ;
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) ;
- Caisse des dépôts et consignations ;
- Banques Populaires - Caisse d'Épargne ;
- Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) ;
- *Paris school of economics* (PSE).

Questions de mesure

Mesures du revenu disponible et du niveau de vie

S'agissant de données disponibles au niveau des ménages, la mesure du niveau de vie présentée ici correspond à un concept microéconomique de revenu.

En parallèle, l'Insee publie en Comptabilité nationale des données macroéconomiques relatives à la masse du revenu disponible brut de l'ensemble des ménages (RDB) en niveau, ainsi que des évolutions du revenu disponible brut moyen et du pouvoir d'achat moyen par habitant, par ménage ou par unité de consommation. Le montant macro-économique global fait référence et les évolutions moyennes par habitant, ménage ou unité de consommation intègrent des effets démographiques globaux tout en étant cohérentes avec ce montant.

Une fois neutralisé cet effet démographique, les écarts entre les deux approches s'expliquent par trois éléments :

– d'une part, une différence de champ de la population suivie : les sources microéconomiques ne couvrent pas les Dom ni les personnes vivant en collectivités (personnes âgées en maisons de retraites, étudiants en cités universitaires, travailleurs logés en foyers) ;

– d'autre part, des différences dans les composantes prises en compte dans le calcul du revenu : le revenu disponible dans les enquêtes n'inclut pas l'ensemble des revenus imputés par la comptabilité nationale (par exemple, les loyers imputés aux propriétaires ne sont pas compris dans la mesure du niveau de vie présentée dans cet ouvrage, car elles ne sont intégrées au revenu dans les ERFs qu'à titre de variante) ;

– enfin, certaines composantes du revenu, bien que communes aux deux approches, ne sont pas couvertes à l'identique (en particulier, celle des revenus du patrimoine est moindre dans les sources microéconomiques).

Mesure des transferts sociaux

Dans les ERF et les ERFs, le revenu que les ménages déclarent à l'administration fiscale est complété par les revenus sociaux non imposables : prestations familiales, prestations logement et minima sociaux.

Jusqu'en 2005, ceux-ci étaient estimés sur barèmes, sur la base des revenus de l'année, et étaient attribués pour l'année entière. Dans l'ERFS, les montants réellement perçus par les ménages sur l'année de revenu considérée sont collectés auprès de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Par ailleurs, le recours aux organismes gestionnaires a permis d'intégrer dans l'enquête des ménages, globalement plus pauvres que l'ensemble des ménages (1,2 % de l'échantillon), qui n'avaient pas été retrouvés dans le fichier fiscal.

La rétopolation des enquêtes *Revenus fiscaux et sociaux* vise à limiter au maximum par repondération l'impact sur la distribution des niveaux de vie du passage entre prestations imputées sur barème et prestations réellement perçues ainsi que celui de l'extension de champ qui en a résulté.

Mesure des revenus du patrimoine

Dans la nouvelle série d'enquêtes Revenus fiscaux et sociaux ainsi que dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétopolées, sont ajoutés au revenu des ménages, les revenus générés par différents produits financiers non recensés par la source fiscale et estimés selon des modèles statistiques. Pour cela, le montant des différents actifs financiers est imputé à partir de l'enquête Patrimoine. Le patrimoine total ainsi imputé restant sous-estimé, les encours des différences actifs (hors assurance-vie) sont recalés, produit par produit, sur les données macroéconomiques des comptes nationaux et de la Banque de France. Il en est de même pour les revenus des assurances-vie. Faute d'informations plus précises, le recalage est cependant uniforme, indépendant du revenu des ménages. Les revenus générés par les actifs sont calculés par application de taux de rendement moyens réactualisés chaque année.

Si la prise en compte des revenus du patrimoine permet de mieux appréhender la dispersion des revenus, on peut penser que l'application d'un taux de recalage uniforme n'en rend pas complètement compte : la distribution des revenus estimée pourrait être moins concentrée qu'elle ne l'est en réalité. Par ailleurs, les revenus soumis au prélèvement libératoire, hormis les contrats d'assurance-vie (obligations, bons, OPCVM) restent mal appréhendés. Au total, la nouvelle estimation des indicateurs d'inégalités se rapproche de la situation réelle tout en restant probablement encore un peu en deçà de celle-ci.

Dans les ERFs de 2005 à 2010, ces revenus étaient imputés à partir de l'enquête Patrimoine 2004. Pour l'ERFS 2011, la méthode s'appuie désormais sur l'enquête Patrimoine 2010.

Une nouvelle version de l'ERFS 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011 à méthode constante. L'utilisation d'un millésime plus récent de l'enquête Patrimoine permet une meilleure cohérence avec les portefeuilles actuels de produits financiers détenus par les ménages.

Mesures de la pauvreté

La pauvreté est un concept difficile à appréhender. Aucune définition officielle n'existe, et les approches sont nombreuses et diversifiées. On peut distinguer des approches objectives, basées sur le revenu ou sur les conditions de vie, et des approches subjectives, basées sur la perception qu'a chacun de sa propre condition de vie.

Les approches subjectives permettent de considérer différemment deux ménages de même revenu, consommant à peu près la même chose, selon le niveau de bien-être subjectif qu'ils en retirent. Elles consistent *in fine* à classer en ménages pauvres ceux qui se considèrent comme tels. A l'inverse, les approches objectives se basent sur l'observation de divers éléments qui définissent le cadre de vie du ménage et sa consommation (approche par les conditions de vie), ou les éléments de son revenu, en particulier monétaire (approche par le revenu). Le recours au revenu présente l'avantage de moins dépendre des préférences du ménage en matière de consommation, mais peut varier fortement d'une année à l'autre.

Parmi les approches objectives, on distingue également celles qui sont absolues : elles partent de la considération d'un panier minimal de biens qu'il faut consommer pour survivre et celles qui sont relatives : celles-ci considèrent qu'il y a pauvreté relative dès qu'il y a inégalité de revenu. Les premières souffrent du caractère normatif de la définition de ce panier minimal, tandis que les secondes pâtissent du caractère arbitraire du seuil retenu (50 %, 60 % de la médiane). Selon le concept retenu, les effectifs de pauvres obtenus varient considérablement, sans que l'on puisse affirmer que l'une des approches est meilleure que l'autre.

En France, la notion de pauvreté la plus couramment utilisée reste la pauvreté monétaire relative (approche objective basée sur les revenus). C'est la notion la moins complexe à appréhender, en particulier au niveau des enquêtes. Elle nécessite tout de même de disposer d'un certain nombre d'éléments sur les revenus des ménages. La notion de pauvreté monétaire relative nécessite que soient définis préalablement un revenu, une échelle d'équivalence et un seuil de pauvreté. Un ménage sera alors considéré comme pauvre si son niveau de vie (c'est-à-dire son revenu tenant compte de l'échelle d'équivalence retenue) se situe au-dessous du seuil de pauvreté.

Des notions de pauvreté en termes de conditions de vie sont également fréquemment mises en œuvre. Elles peuvent être appréhendées au travers des enquêtes grâce à différents indicateurs représentant la contrainte budgétaire, les restrictions de consommation, les retards de paiement et les difficultés de logement des ménages. Elle se justifie par le fait qu'une faiblesse de moyens financiers ne s'accompagne pas forcément de conditions de vie difficile. À l'inverse, certains ménages ne faisant pas partie des plus pauvres au sens monétaire rencontrent d'importantes difficultés en termes de conditions de vie. Par exemple, l'information qu'apporte le revenu d'un ménage ne tient pas compte de son patrimoine, des différents biens durables qu'il a pu acquérir, ni des transferts entre ménages. De plus, les difficultés de conditions de vie comportent aussi un certain degré de subjectivité qu'un montant de revenu déclaré par le ménage n'exprime pas. Il est donc justifié d'appréhender la pauvreté par le biais d'indicateurs non monétaires, d'indicateurs de conditions de vie, tout en tenant compte des contraintes financières. Certaines approches de la pauvreté vont d'ailleurs jusqu'à ne faire intervenir que des indicateurs de condition de vie. L'idée sous-jacente consiste alors à retenir un nombre important d'indicateurs, choisis selon des critères de fréquence mais également de consensus parmi la population, et de considérer que même si certaines difficultés apparentes peuvent en fait relever d'un choix de vie, ne pas satisfaire un certain nombre d'entre eux ne relève plus d'un choix, mais d'une réelle pauvreté. ■

Glossaire

Accédant

Un ménage accédant à la propriété est un ménage propriétaire qui a encore des emprunts à rembourser pour l'achat de sa résidence principale.

Actif occupé au sens du Bureau international du travail (BIT)

Personne âgée de 15 ans ou plus ayant travaillé (même une heure) au cours d'une semaine de référence, ou pourvue d'un emploi mais qui en est temporairement absente. Les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail sont des actifs occupés. Dans cet ouvrage, on se restreint aux personnes âgées de 18 ans ou plus, pour une semaine de référence située au quatrième trimestre de l'année considérée. Les personnes de moins de 18 ans sont comptées parmi les enfants. À ces deux différences près, le concept utilisé est équivalent à celui du BIT.

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)

Allocation différentielle unique versée aux retraités (65 ans ou plus ou 60 ans en cas d'invalidité au travail) ayant de faibles revenus pour leur garantir le minimum vieillesse. Elle remplace les diverses allocations destinées à préserver les revenus des personnes âgées au moins au niveau du minimum vieillesse depuis janvier 2007.

CAC All-Tradable

C'est un des principaux indices de marché de la Bourse de Paris, il est composé d'un plus grand nombre de valeurs que le SBF 250, qu'il remplace depuis mars 2011. Ce dernier était

composé de 250 valeurs parmi lesquelles les 40 valeurs du CAC40. Il se veut représentatif de l'ensemble de l'économie française.

Centile

Si l'on ordonne une distribution de revenus, de patrimoine, de salaires, ou de niveaux de vie, les centiles sont les valeurs qui la partagent en 100 sous populations d'effectifs égaux. Ils sont ici notés (C1, C2,... C99). Le 1^{er} centile est le seuil en dessous duquel se situent les 1 % de ménages (ou personnes) ayant le plus faible revenu (ou patrimoine, salaire, niveau de vie, ...)

Chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)

Personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, même une heure) durant une semaine de référence, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de 3 mois. Ici, on se restreint aux personnes âgées de 18 ans ou plus, pour une semaine de référence située au quatrième trimestre de l'année considérée. À ces deux différences près, le concept utilisé est équivalent à celui du BIT.

Compte-titres

Outil qui permet de détenir des valeurs mobilières. Il est dit ordinaire quand il ne bénéficie pas de l'enveloppe fiscale privilégiée du plan d'épargne en actions (PEA).

Déciles

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui la partagent en 10 sous-populations d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie...

Détention

Le taux de détention d'un produit ou d'une catégorie d'actifs est calculé au niveau des ménages, en rapportant le nombre de ménages détenteurs au nombre total de ménages. Chaque ménage est considéré détenteur s'il possède au moins un des actifs concernés.

Difficultés

Les 27 privations ou difficultés retenues pour mesurer le taux de pauvreté en conditions de vie sont :

Insuffisance des ressources : être soumis à des remboursements d'emprunt élevés par rapport à ses revenus ; avoir été en découvert bancaire au cours des 12 derniers mois ; avoir des revenus insuffisants pour équilibrer le budget du ménage ; puiser dans ses économies pour équilibrer le budget ; ne disposer d'aucune épargne ; considérer sa situation financière comme difficile ;

Retards de paiement : avoir été dans l'impossibilité de payer, au cours des douze derniers mois : des factures d'électricité ou de gaz ; des loyers ; ses impôts ;

Restrictions de consommation : maintenir le logement à la bonne température ; se payer une semaine de vacances ; remplacer des meubles ; acheter des vêtements chauds ; acheter de la viande ; recevoir parents ou amis ; offrir des cadeaux au moins une fois par an ; posséder deux paires de chaussures ; ne pas faire de repas par manque d'argent (au

moins une fois au cours des deux dernières semaines) ;

Difficultés de logement : surpeuplement ; pas de salle de bains ; pas de toilettes ; pas d'eau chaude ; pas de système de chauffage ; logement trop petit ; difficulté à chauffer ; humidité ; bruit.

Pour être considéré en difficulté vis-à-vis d'une de ces dimensions, le nombre de privations ou difficultés qu'un ménage doit rencontrer diffère selon la dimension considérée : au moins 3 difficultés sur les 6 existantes pour l'insuffisance de ressources, au moins 1 sur 3 pour les retards de paiement, au moins 4 sur 9 pour les restrictions de consommation et au moins 3 sur 9 pour les difficultés liées au logement.

Dividende

Revenu versé au détenteur d'une action. C'est une partie du bénéfice des entreprises.

Immigré

Personne née à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance (certaines ont pu acquérir la nationalité française par la suite).

Impôts directs

Ensemble des impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP), taxe d'habitation (TH), contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

Il est calculé sur le patrimoine détenu en France ou hors de France déduit des dettes et de certains biens (notamment professionnels) partiellement ou totalement exonérés. Depuis la réforme de 2011, le

seuil d'imposition à l'ISF est fixé à 1,3 million d'euros de patrimoine net.

Inactif

Personne qui n'est ni actif occupé ni chômeur : jeunes scolaires, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

Indice de Gini

Il permet de mesurer le degré d'inégalité d'une distribution (revenus, patrimoine,...) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu, patrimoine,...), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, patrimoine,... les autres n'ayant rien).

Indice de référence des loyers (IRL)

Prenant la suite de l'indice du coût de la construction (ICC), l'IRL est d'abord calculé, à partir de janvier 2006, comme la somme pondérée d'indices représentatifs de l'évolution des prix à la consommation, du coût des travaux d'entretien et d'amélioration du logement à la charge des bailleurs et de l'ICC. Depuis février 2008, il est calculé comme la moyenne sur les douze derniers mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac et hors loyers.

Indice prix (d'une action)

Il traduit l'évolution moyenne annuelle des cours de cette action ; c'est un indicateur de performance.

Intensité de pauvreté

C'est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau

de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Livrets non imposables ou défiscalisés

Les sommes qui sont placées sur ces livrets (dans la limite d'un plafond variant selon les produits) et les intérêts qu'elles dégagent ne sont soumis ni aux prélèvements sociaux, ni à l'impôt sur le revenu. Font partie de cette catégorie le livret A, le livret Bleu, le livret Jeune, le livret de développement durable (LDD) et le livret d'épargne populaire (LEP).

Livrets soumis à l'impôt

Les intérêts que ces livrets permettent de dégager sont soumis aux prélèvements sociaux et à l'impôt sur le revenu.

Loyers imputés bruts

Les ménages possédant le logement dans lequel ils résident détiennent un élément de patrimoine qui ne génère pas de flux de revenus, alors même qu'il a pour eux une valeur d'usage. Cette ressource non monétaire n'est habituellement pas prise en compte dans la mesure des niveaux de vie effectuée à partir des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). On peut cependant valoriser cet avantage en nature et rehausser à ce titre le revenu disponible des ménages propriétaires de leur résidence principale des loyers imputés bruts (loyers qu'ils percevraient s'ils mettaient en location leur logement, et dont ils auraient par ailleurs à s'acquitter s'ils étaient locataires, au titre du service de logement dont ils bénéficient). Le niveau de vie, y compris les loyers imputés bruts, est net de la taxe foncière.

Loyers imputés nets

Pour mieux tenir compte de la situation des ménages accédants à la propriété, on rehausse le revenu disponible des loyers imputés nets, c'est-à-dire des loyers imputés bruts, après déduction des intérêts de remboursement d'emprunt contracté pour l'acquisition de la résidence principale. Le remboursement du principal, lui, n'est pas déduit, car il ne vient pas diminuer le revenu du ménage, mais correspond à une épargne qui réduit d'autant son endettement.

Ménage

Dans les enquêtes sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le ménage désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Dans le dispositif de Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), le ménage regroupe les occupants qui partagent le même budget. Le ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) ou dans des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention,...).

Ménage fiscal

Il est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus : les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants, inclus dans le ménage de leurs parents) ; les contribuables vivant en collectivité.

Ménage immigré

C'est un ménage dont la personne de référence et, son éventuel conjoint sont immigrés. Un ménage est mixte lorsqu'un seul des conjoints est immigré.

Minima sociaux du ménage

Les minima sociaux comprennent le revenu de solidarité active (RSA) et les prestations précarité relatives au minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées essentiellement) et au handicap (allocation d'adulte handicapé, y compris le complément de ressources).

Minimum vieillesse

Seuil de revenus garanti aux personnes âgées de plus de 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail) sans contrepartie de cotisation. Au 1^{er} avril 2011, le minimum vieillesse s'élève à 742 euros par mois pour une personne seule et 1 182 euros par mois pour un couple.

Niveau de vie

Revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)

Le terme OPCVM regroupe deux grandes familles de produits, les Sicav (sociétés d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds commun de placement).

Parité de pouvoir d'achat (PPA)

C'est le taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat (SPA)**, les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Patrimoine brut

Il s'agit du patrimoine évalué sans déduction de l'endettement du ménage ; ce patrimoine brut inclut la résidence principale, la résidence secondaire, l'immobilier de rapport – c'est-à-dire rapportant un revenu foncier –, les actifs financiers du ménage, et les actifs professionnels lorsque le ménage a une activité d'indépendant à titre principal ou secondaire. Il inclut également les biens durables, les bijoux et les œuvres d'art.

Patrimoine net

Il s'agit du patrimoine net de l'endettement du ménage. C'est donc le patrimoine brut, auquel ont été retranchées les sommes restant dues par le ménage au titre des emprunts qu'il a contractés, pour des motifs privés (achat d'un bien immobilier, crédit à la consommation) ou professionnels.

Pauvreté en conditions de vie

La pauvreté en conditions de vie est définie comme un déficit global de bien-être matériel, mesuré à l'échelle du ménage. Elle repose sur le repérage d'un certain nombre de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population, ou la présence de difficultés dans la vie quotidienne. Un ménage est dit pauvre lorsqu'il cumule au moins 8 privations ou difficultés sur les 27 décrites à la rubrique *Difficultés*. Une personne est pauvre en conditions de vie si c'est le cas du ménage dans lequel elle vit.

Pauvreté monétaire

Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la

pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil à 60 % du niveau de vie médian.

Personne de référence du ménage

La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille (l'homme du couple, si la famille comprend un couple, ou le parent de la famille monoparentale) quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

Plan d'épargne en actions (PEA)

C'est un produit d'épargne réglementé (notamment son montant est plafonné), construit sur la base d'un compte-titres, mais bénéficiant d'une fiscalité avantageuse.

Plus-value (resp. moins-value)

Gain (resp. perte) obtenu(e) sur la vente d'un titre.

Pouvoir d'achat (évolution du)

Évolution du revenu disponible brut (RDB) rapporté au prix de la dépense de consommation des ménages.

Prestations familiales

Les prestations familiales regroupent les principales prestations relatives à l'accueil du jeune enfant (prime à la naissance, allocation de base, compléments de libre choix d'activité) et les autres prestations relatives à l'éducation

des enfants (allocations familiales, complément familial, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation de soutien familial). Les compléments de mode de garde (assistante maternelle et garde à domicile) en sont exclus.

Prestations logement

Les prestations logement regroupent l'aide personnalisée au logement, l'allocation de logement à caractère familial et l'allocation de logement à caractère social.

Primo-accédant

Un ménage primo-accédant est propriétaire de sa résidence principale pour la première fois.

Prélèvement forfaitaire libératoire

Il consistait en un prélèvement à la source permettant de s'acquitter, via l'établissement financier, de l'impôt dû sur les revenus de certains placements bancaires. Il libérait le contribuable de tout impôt sur le revenu de ces placements. Au taux forfaitaire s'ajoutait les prélèvements sociaux. Il a été supprimé par la loi de finances de 2013.

Prélèvements sociaux

Le taux des prélèvements sociaux est de 15,5 % depuis le 1^{er} juillet 2012. Ils se composent de la contribution sociale généralisée (CSG, pour 8,2 %), de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS, pour 0,5 %), de 3,4 % de prélèvement social, auxquels s'ajoutent des prélèvements additionnels : une contribution dite « de solidarité » de 0,3 % et une contribution pour le financement du revenu de solidarité active (RSA) de 1,1 %.

Prestations sociales

Ensemble des prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu minimum d'insertion, revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocation de parent

isolé, allocation de solidarité aux personnes âgées).

Prime pour l'emploi

Elle est attribuée aux personnes ayant exercé une activité professionnelle, salariée ou non, sous des conditions de revenus : le revenu fiscal de référence du foyer doit être inférieur à certaines limites. Pour les revenus 2009, le plafond est de 16 251 euros pour une personne seule, 32 498 euros pour un couple marié ou pacsé, et majoré de 4 490 euros par demi-part supplémentaire. Le montant de la prime individuelle dépend du revenu d'activité.

Propriétaires accédants

Ce sont les propriétaires qui ont un ou plusieurs prêts immobiliers en cours pour l'achat de leur résidence principale. Les propriétaires non accédants sont eux dégagés des charges de remboursements d'emprunts liés à leur résidence principale.

Rapport interdécile (D9/D1)

Le rapport interdécile d'un critère (revenu, niveau de vie) est le rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1) de ce critère. Il contribue ainsi à la mesure des inégalités, en particulier de la dispersion, de la population sur le critère considéré. Il met en évidence l'écart entre le revenu (niveau de vie) au dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus aisés et le revenu (niveau de vie) en dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus modestes.

Ratio « (100-S80)/S20 »

Il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. C'est un indicateur de concentration.

Rentabilité nette

Elle est égale au total du prix de l'action (indice prix) et du réinvestissement des dividendes nets.

Revenu arbitrabable

C'est le revenu disponible brut après déduction des dépenses de consommation dites « pré-engagées » telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances (hors assurance-vie) et services financiers. Ces dépenses sont celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. En effet, les ménages peuvent appréhender leur pouvoir d'achat sur un champ plus étroit que celui du revenu disponible, en considérant qu'ils ont en réalité peu de prise à court terme face à certaines de leurs dépenses de consommation et en se focalisant sur les marges de manœuvre qu'ils estiment leur rester pour effectuer librement des choix de consommation et d'épargne. Le pouvoir d'achat du revenu arbitrabable est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non « pré-engagées ».

Revenu déclaré ou revenu fiscal

Somme des revenus déclarés au fisc avant abattements ou « revenu fiscal ». Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite, et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) déductible. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment).

La déclaration de revenus est propre au foyer fiscal. Le revenu déclaré d'un ménage fiscal correspond à l'ensemble des revenus déclarés par les foyers fiscaux qui le composent. Il comprend ainsi les revenus des personnes qui ne disposent pas de leur indépendance fiscale (étudiants), même si ces personnes ne résident pas principalement dans le même logement.

Revenu disponible

Il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Cette mesure correspond au concept microéconomique.

En parallèle, la notion macroéconomique de revenu disponible brut dans la comptabilité nationale fait référence pour les évolutions globales. Ces évaluations ne sont pas directement comparables, ni en niveau ni en évolution.

Revenu disponible brut (RDB)

Il s'agit du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Il comprend en particulier les revenus d'activité, les revenus du patrimoine (dividendes, intérêts et loyers) et les prestations sociales en espèces (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage...). Le revenu disponible est dit brut lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe) ne lui est pas soustraite. Le RDB diffère sur certains points du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir annexe Sources et méthodes).

Revenu disponible brut ajusté (RDBA)

C'est le revenu disponible brut (RDB) augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la sécurité sociale, allocations logement, dépenses publiques d'enseignement...), contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institu-

tions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Revenu disponible net

Il correspond au revenu disponible brut des ménages (RDB) diminué de la dépréciation du capital. Le revenu disponible net des ménages est économiquement plus pertinent pour l'analyse du patrimoine des ménages et le calcul des ratios patrimoine/revenu, car il retrace le revenu effectivement utilisable soit pour la consommation, soit pour l'accroissement du patrimoine *via* l'épargne.

Revenu individuel

Comprend les traitements et salaires, les indemnités chômage, les retraites, les pensions alimentaires reçues et les revenus d'indépendants. Ils sont nets de CSG et CRDS.

Revenus du patrimoine

Ils correspondent aux revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, hors plus values. Les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale : plusieurs types de revenus du patrimoine sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou en partie seulement appréhendés dans les déclarations. Ils sont complétés, à partir de 2005, dans la nouvelle série sur les revenus fiscaux et sociaux par des revenus imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL).

Seuil de pauvreté

Il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Taux d'effort en logement

C'est le rapport entre les dépenses liées à l'habitation principale et les revenus. Les dépenses comprennent pour les propriétaires les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement et pour les gros travaux, la taxe foncière et les charges de copropriété. Pour les locataires, elles comprennent les loyers et les charges locatives. Pour tous les ménages, elles incluent la taxe d'habitation, les dépenses en eau et en énergie associées au logement. Le taux d'effort est « net », c'est à dire calculé en déduisant du montant des dépenses les aides au logement.

Taux d'endettement

C'est le rapport entre le montant des remboursements et le revenu disponible du ménage.

Taux de pauvreté

Pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Taux de rendement

Il reflète la rémunération des livrets à travers les taux d'intérêts appliqués. Selon la nature du produit financier, le taux est réglementé ou non. Le taux de rendement réel correspond au taux de rendement nominal corrigé de l'inflation.

Transferts et prélèvements

Les transferts et prélèvements sous forme monétaire sont les prestations sociales (allocations familiales, allocations logement, minima sociaux), impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG] et contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS]) et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Cette notion correspond au

concept microéconomique utilisé dans cet ouvrage. Dans d'autres définitions ou selon la source utilisée, les transferts peuvent inclure les services rendus (transferts) en nature : services fournis par les administrations publiques, qu'ils soient collectifs (justice, sécurité) ou individualisables (éducation et santé).

Unités de consommation du ménage

Les dépenses d'un ménage de plusieurs personnes ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens. Aussi, pour comparer les niveaux de vie de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition

différente, on utilise une mesure du revenu par unité de consommation, à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle la plus utilisée actuellement (dite de l'« OCDE modifiée ») consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Usufruitier

Un ménage est dit usufruitier d'un bien immobilier, s'il en a la jouissance sans en être propriétaire. Dans le cas de la résidence principale, le ménage habite ce bien, sans qu'il soit possible pour lui de le vendre.

Sigles

AAH

Allocation adulte handicapé

Acam

Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles

Api

Allocation de parent isolé

Aspa

Allocation de solidarité aux personnes âgées

BEP

Brevet d'études professionnelles

BIT

Bureau international du travail

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle

CCMSA

Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

CEL

Compte épargne logement

Cnaf

Caisse nationale des allocations familiales

Cnav

Caisse nationale d'assurance vieillesse

Cnis

Conseil national de l'information statistique

CRDS

Contribution au remboursement de la dette sociale

CS

Catégorie socioprofessionnelle

CSG

Contribution sociale généralisée

Dares

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DGFIP

Direction générale des finances publiques

DGI

Direction générale des impôts

Drees

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

ERF

Enquête Revenus fiscaux

ERFS

Enquête Revenus fiscaux et sociaux

EU-SILC

European union statistics on income and living conditions

FCP

Fonds communs de placement

FFSA

Fédération française des sociétés d'assurances

HLM

Habitation à loyer modéré

ICC

Indice du coût de la construction

IPC

Indice des prix à la consommation

IRL

Indice de référence des loyers

IRPP

Impôt sur le revenu des personnes physiques

ISBLSM

Institution sans but lucratif au service des ménages

ISF

Impôt de solidarité sur la fortune

LDD

Livret de développement durable

LEP

Livret d'épargne populaire

OCDE

Organisme de coopération et de développement économiques

Onpes

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

OPCVM

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

PAJE

Prestation d'accueil du jeune enfant

PEA

Plan d'épargne en action

PEE

Plan d'épargne en entreprise

PEL

Plan d'épargne logement

PEP

Plan d'épargne populaire

Perp

Plan d'épargne retraite populaire

PPA

Parité de pouvoir d'achat

PPE

Prime pour l'emploi

RDB

Revenu disponible brut

RDBA

Revenu disponible brut ajusté

RDL

Revenus disponibles localisés

RFL

Revenus fiscaux localisés

RMI

Revenu minimum d'insertion

RSA

Revenu de solidarité active

SCI

Société civile immobilière

SCPI

Société civile de placements immobiliers

Sicav

Sociétés d'investissement à capital variable

Smic

Salaires minimum interprofessionnel de croissance

SPA

Standard de pouvoir d'achat

SRCV

Statistiques sur les ressources et les conditions de vie

TF

Taxe foncière

TH

Taxe d'habitation

UC

Unité de consommation

UE

Union européenne

ZE

Zone euro

ZUS

Zone urbaine sensible

Dans la même collection

Parus

Formations et emploi, édition 2013
Tableaux de l'économie française, édition 2014
Trente ans de vie économique et sociale
La France dans l'Union européenne, édition 2014
L'économie française, édition 2014

À paraître

Emploi et salaires, édition 2014
Les entreprises en France, édition 2014
France, portrait social, édition 2014

Imprimerie JOUVE - 1, rue du Docteur Sauvé, 53100 Mayenne

Dépôt légal : juin 2014

